

**Pour le Libéralisme
Communautaire**

Éditions Favre SA

29, rue de Bourg – CH-1003 Lausanne
Tél. : +41 (0)21 312 17 17
lausanne@editionsfavre.com
www.editionsfavre.com

Groupe Libella, Paris

Dépôt légal en Suisse en mars 2024.
Tous droits réservés pour tous pays.
Sauf autorisation expresse, toute reproduction de ce livre, même partielle, par tous procédés, est interdite.

Photo de couverture : © M. ZOA Barthélémy
Mise en page : Lemuri-Concept

ISBN : 978-2-8289-2153-8
© 2024, Éditions Favre SA, Lausanne, Suisse

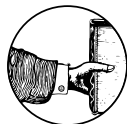
La maison d'édition Favre bénéficie d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Paul Biya

Président de la République du Cameroun

**Pour le Libéralisme
Communautaire**

**Une pensée dynamique
à la mesure des temps présents**



FAVRE

Sommaire

Note des éditeurs.....	9
Introduction.....	11
Chapitre I	
Une humanité plus solidaire.....	23
Chapitre II	
Une société démocratique.....	35
Chapitre III	
Pour une économie camerounaise au service des aspirations de tous et de chacun	71
Chapitre IV	
Une idée maîtresse: la justice sociale	95
Chapitre V	
Une société de justice environnementale.....	111
Chapitre VI	
Développer l'humanité en l'Homme	139
Chapitre VII	
De l'interaction dynamique entre les cultures ethniques et la culture nationale.....	155
Chapitre VIII	
Pour le Libéralisme Communautaire	175
Conclusion	
Trente objectifs pour le Cameroun	193
Appel pour l'émergence du Cameroun	203

Note des éditeurs

Pour le Libéralisme Communautaire fut, dès sa parution il y a une trentaine d'années, un événement éditorial. En effet, l'ouvrage a connu et connaît toujours un immense succès, à l'abri de l'érosion du temps. La fervente adhésion et les convictions enthousiastes qu'il suscita (et qu'il continue de susciter) de la part du grand public étaient et demeurent à l'image de la pertinence et de la cohérence des thèses et arguments constituant sa trame. À partir d'un socle doctrinal et intellectuel rigoureux, Paul Biya, Président de la République du Cameroun, s'élève pour offrir au lecteur un essai d'une lucidité et d'une profondeur remarquables. *Pour le Libéralisme Communautaire* est une référence majeure tant ses thématiques et problématiques, ses analyses et propositions sont, plus que jamais, d'actualité par rapport aux défis des temps présents.

L'illustre auteur, qui se caractérise par le dynamisme de sa pensée et de son action, a bien voulu procéder à la relecture et à la refonte de son livre-programme, en vue d'une nouvelle édition. Il a choisi de confronter ses analyses et ses propositions au temps qui passe et au temps qui vient, pour consolider sa contribution à la pensée et à l'action de développement.

C'est donc dans un format revisité et augmenté, fruit du dialogue entre le dire et le faire, que les éditeurs – qui remercient infiniment le Président Paul Biya pour sa haute confiance – ont le plaisir de proposer au public la présente édition de cet important ouvrage.

INTRODUCTION

Plus d'un demi-siècle après notre indépendance, notre réunification ainsi que notre unification et en cette phase décisive de notre épanouissement politique, économique, social et culturel, bref de notre Émergence, au regard de la multitude et de la complexité des enjeux contemporains, des aspirations de notre société, le moment me semble adéquat et opportun d'appeler à une réappropriation du socle doctrinal de notre projet de société, de réaffirmer le dynamisme du Libéralisme Communautaire à l'épreuve des temps présents, des défis actuels et à venir.

En passant successivement de l'État fédéral à l'État unitaire pour finir par l'État unitaire décentralisé, la République du Cameroun a réglé un problème artificiel créé par la colonisation, servant ainsi de ressort à l'action politique durant le premier quart de siècle de notre indépendance et de notre réunification. Les séquelles de la colonisation sont si nombreuses qu'elles nous imposent une vigilance de tous les instants et un travail permanent d'affirmation de notre identité conquise de haute lutte. Notre action constante a consisté et consiste à surmonter les divisions artificielles créées par la colonisation, à décoloniser les mentalités, à transcender le passé colonial pour construire et consolider, avec les Camerounais et pour les Camerounais, le Cameroun qui va « debout » et « jaloux de... (sa) liberté », suivant les termes de notre hymne national.

Il faut reconnaître qu'une excessive fixation sur le passé peut empêcher d'envisager correctement le présent et de

préparer conséquemment l'avenir. Or, nous savons qu'aujourd'hui, nous devons répondre aux défis du présent et du futur. Ainsi, maintenant plus que jamais, il importe de raffermir et de préciser le référent idéologique commun pour accélérer l'Émergence du Cameroun de manière rationnelle et méthodique. Il ne s'agit pas d'ignorer le passé; mais plutôt de ne pas en être prisonnier. Ce dont il s'agit, c'est d'évaluer le passé de manière lucide et de s'inscrire résolument dans son temps, pour que triomphe le Cameroun, grâce à la boussole que je propose et que j'utilise pour conduire méthodiquement notre pays vers l'Émergence.

En écrivant ces lignes et en confrontant ma pensée à l'épreuve du temps, j'ai pour modeste ambition de consolider, à l'intention de tous mes compatriotes et d'un public plus large, les principes, les valeurs et les idéaux qui sous-tendent le projet de société que nous mettons en œuvre ainsi que leur pertinence au regard des enjeux d'aujourd'hui et de demain. C'est un projet de société dont la mise en œuvre a permis de dégager des leçons utiles pour le Cameroun d'aujourd'hui et de demain. Dans le cadre de notre nation, il s'agit de donner un nouvel élan à la construction d'une société démocratique et prospère, d'une société de liberté, d'égalité, d'épanouissement collectif et individuel, de responsabilité et de solidarité.

Car il demeure valable de nos jours que la société camerounaise demeure encore fascinée par des valeurs insuffisamment critiquées, en proie à une longue errance éthique et idéologique. La vraie réalité du pays est complexe. Elle se situe aussi bien dans les villes que dans les campagnes et les villages. Cette pluralité des cadres et des conditions de vie engendre une diversité des manières de penser, d'agir et de faire.

Il faut aussi se le dire sans détour, la richesse du pays reste inégalement répartie entre les diverses couches de la population, en dépit des actions menées en vue de la redistribution équitable du fruit de l'effort national de développement. Dans cette inégale répartition, comment ne pas souligner le cas des travailleurs de la terre, les agriculteurs, véritables moteurs de croissance économique, qui ne bénéficient pas suffisamment, comme ils le devraient, des fruits de leur dur labeur? Comment ne pas faire mention du chômage des jeunes qui constitue un véritable fléau? Comment ne pas faire état de la situation des travailleurs du secteur informel confrontés au défi de la précarité? Comment ne pas convoquer la situation des femmes rurales dont demeure insuffisante la rétribution de leur ardeur au travail? Beaucoup a été accordé jusqu'ici aux cultures d'exportation et pas assez aux cultures vivrières si nécessaires à la réalisation de notre objectif de souveraineté alimentaire. De nombreux emplois sont créés dans les secteurs public et privé, mais ils demeurent insuffisants par rapport au nombre sans cesse croissant des demandeurs d'emploi.

Dans notre pays, comme dans de nombreux autres pays, l'aisance matérielle reste l'apanage d'une minorité et la pauvreté, le lot du plus grand nombre, malgré notre processus d'élargissement des catégories moyennes, notre politique de justice sociale et d'égalité d'opportunités ainsi que les immenses potentialités économiques que recèle le Cameroun. Si la majorité des citoyens de ce pays repoussent énergiquement les tentatives de déstabilisation manigancées par des aventuriers de l'intérieur comme de l'extérieur, c'est, me semble-t-il, parce que, d'une part, ils ont fait l'expérience des bienfaits de la tranquillité, d'autre part, ils sont pénétrés de cette indubitable conviction que c'est dans

la paix et la stabilité qu'ils peuvent construire notre pays, développer les nombreuses ressources nationales et en jouir le plus honnêtement du monde.

J'affirme donc dans cette logique qu'il existe au Cameroun, un besoin d'aisance matérielle au niveau des couches significatives de la population, en dépit des résultats positifs obtenus dans le cadre de notre politique de lutte contre la pauvreté par le renforcement des capacités, la création des opportunités pour tous et chacun ainsi que par la promotion des catégories moyennes; besoin qui cohabite harmonieusement avec celui d'épanouissement culturel. Ce besoin d'aisance matérielle a toujours été pris au sérieux afin de créer et de consolider les conditions et cadres d'émancipation du plus grand nombre par rapport à la faim, à la maladie, à l'analphabétisme ou encore à la pauvreté. Nous pouvons certes nous flatter de présenter au monde, un taux de scolarisation qui situe notre pays parmi les plus scolarisés d'Afrique, mais je sais que ce taux ne saurait occulter les disparités entre les régions et à l'intérieur des régions, encore moins, l'ampleur des efforts à fournir pour consolider l'universalité de l'accès à l'éducation. Mieux encore ce taux ne saurait ajourner la nécessité d'une révolution des mentalités, dans tous les domaines et dans toutes les catégories d'âge.

Le développement exponentiel des infrastructures éducatives (les écoles, les lycées et collèges, les universités) est une dimension palpable de la révolution culturelle induite par notre projet de société. Mais, le nombre croissant des infrastructures d'éducation peut apparaître en décalage par rapport à la demande d'éducation sans cesse en augmentation. Leur quantité et leur qualité méritent donc une attention accrue du gouvernement et du secteur privé, étant

entendu que notre besoin de culture ne sera pas seulement satisfait par la seule voie scolaire stricto sensu, mais aussi par celle d'une information plus large et convenablement structurée au sein des familles, des quartiers, sur internet ou encore dans les réseaux sociaux, sous réserve de leur usage responsable.

La société camerounaise est une société d'aspirations multiples : l'éducation, les communications et télécommunications, les logements, les infrastructures routières, les commodités de base que sont les adductions d'eau et l'électrification rurale ainsi que la couverture sanitaire et bien sûr la sécurité, l'unité, la paix, etc. Cette multiplicité des aspirations est un des facteurs du dynamisme de notre peuple : ce sont des aspirations à la mesure de nos capacités. Certes, la croissance démographique est rapide dans notre pays, comme dans divers États africains, preuve de la nette amélioration des conditions d'hygiène et de santé au fil des années. Mais je suis parfaitement conscient de ce que les dispensaires et hôpitaux de notre pays doivent encore fournir les efforts pour mieux assurer les soins de santé, rassurer les malades et leurs proches. Ici, comme en matière de culture, de formation ou d'infrastructures publiques, je perçois une pressante revendication de justice sociale que je classe parmi les priorités qu'il faut continuer à satisfaire. L'enjeu de la santé communautaire, de l'accès aux soins de santé demeure d'actualité.

Mais parler de la société camerounaise, c'est parler d'un peuple qui entend vivre uni en tant qu'entité physique et morale. Que faire donc de la « réalité tribale ou ethnique » qui constitue encore, en bien des occasions, un redoutable frein dans cette marche vers l'unité, lorsque l'ethnie ou la tribu est instrumentalisée à des fins de rejet,

de fermeture, d'exclusion de l'Autre? Que faire également du legs linguistique colonial dont l'exploitation par une minorité illégitime de nos compatriotes vise à occulter la puissante et jaillissante réalité de l'unité nationale, du partage des valeurs et des aspirations communes? Nous devons demeurer attentifs à nos racines culturelles anthropologiques et éthiques séculaires, au socle des valeurs communes raffermi depuis le 1^{er} octobre 1961 et le 20 mai 1972, plutôt que de les gommer au profit de la fixation inhibitrice sur la période coloniale; moment que nous intégrons en même temps que nous le dépassons dans le cadre de la définition de ce que nous sommes. Unis, nous le sommes et nous le serons davantage. Unis, nous sommes respectés et crédibles sur la scène internationale. Divisés, nous ne le serons pas. La séparation n'est pas un projet. Notre passé, notre présent et notre avenir entonnent le chœur de l'unité et nous interpellent pour un raffermissement permanent de notre communauté nationale.

Vouloir accélérer la marche vers le Cameroun émergent, en ce sens, c'est répondre à toutes ces attentes et à bien d'autres que je me propose d'amplifier l'évocation dans les lignes qui suivent. Car, bâtir un Cameroun émergent, démocratique et uni est la grande et noble tâche à laquelle je continue à m'atteler résolument avec le concours de tous les Camerounais sensibles à l'exigence du vivre-ensemble harmonieux, de la cohabitation intelligente et féconde, dans une vigueur renouvelée et exempte de tout a priori.

À partir de cet ouvrage, d'aucuns chercheront sans doute à situer notre vision du monde dans tel ou tel camp idéologique, en nous collant une étiquette parmi les plus connues ou, du moins, les plus à la mode. Nous ne

doutons point de l'intérêt qu'aurait suscité l'élucidation de notre position personnelle vis-à-vis des courants idéologiques connus et expérimentés avec un bonheur inégal à travers le monde. Mais notre préoccupation n'est pas d'arrimer le Cameroun à une idéologie quelconque, quelque fascinante soit-elle, mais plutôt d'accélérer la marche du Cameroun vers l'Émergence. Mon idéologie, c'est le Cameroun, toujours le Cameroun, encore le Cameroun, dans une Afrique prospère et un monde solidaire.

Nous sommes persuadés que, d'abord, la science politique est une science de la réalité quotidienne telle que vécue dans une cité donnée, dans la dialectique de l'ordre et du mouvement, ensuite, une théorie politique n'est digne d'attention que si elle permet de comprendre ladite réalité, enfin, la connaissance objective du réel doit permettre l'action en vue de sa transformation. La cité camerounaise a ses valeurs et ses particularités, au même titre que ses évolutions singulières et sa dynamique spécifique. C'est de celles-ci que nous tentons de tirer et de consolider les enseignements nécessaires à notre démarche, plutôt que d'emprunter à d'autres environnements, des règles de conduite et d'action mal adaptées au substrat et à la vie nationale au Cameroun.

À mes yeux, il n'existe pas de communauté humaine qui, bien observée et bien étudiée, ne puisse inspirer l'action d'autres peuples : le Libéralisme Communautaire que j'entends promouvoir au Cameroun est le résultat d'une observation minutieuse de notre pays, de la marche du monde, d'une action à la tête de l'État, d'un dialogue avec les acteurs de la scène internationale et d'une réflexion sur les réponses adaptées aux défis des temps présents. Qu'il nous suffise donc plutôt que de nous poser en nous

opposant aux autres, de chercher quel contenu donner à ce concept de Libéralisme Communautaire dont la double dimension nous semble représenter deux données fondamentales de la culture camerounaise et de notre conception du monde : la liberté et la solidarité. Ces deux données sont interdépendantes et indivisibles dans notre démarche intellectuelle et pratique.

Le Libéralisme Communautaire est entendu ici comme une vision dynamique et pragmatique de la réalisation de l'équilibre entre la collectivité nationale et l'individu, dans l'esprit généreux de l'humanisme social africain. Nous y reviendrons plus loin.

Le mouvement général du présent exposé va de la conception globale du monde à la vision spécifique que nous avons du Cameroun. En effet, notre projet de société ne s'appréhende pas une monade close. La société de Libéralisme Communautaire que nous construisons et que nous consolidons, se définit par l'ouverture et s'intègre dans le monde moderne, pour **une humanité plus solidaire**. Cette solidarité est le fondement de la **société démocratique** qu'il nous faut consolider désormais, une société dont l'économie, soucieuse de **la protection de l'environnement**, soit au service de **l'homme, des besoins et aspirations de tous et de chacun**, et où la justice sociale soit le principe de règle dans la répartition des bienfaits de notre croissance. Nous pensons, en effet, que l'épanouissement matériel et l'épanouissement intellectuel et moral de nos compatriotes doivent être recherchés simultanément dans le cadre du **développement de l'humanité de tous et de chacun**. Cette exigence d'humanité nous semble être le ressort grâce auquel les Camerounais font cohabiter leurs cultures ethniques

et la culture nationale dans un esprit de tolérance, de liberté, de solidarité et de responsabilité qui justifie notre idéal de Libéralisme Communautaire.

CHAPITRE I

Une humanité plus solidaire

Cœuvrer pour l'avènement d'une humanité plus solidaire constitue l'un des principaux ressorts de la politique extérieure du Cameroun. Celle-ci vise essentiellement à servir les intérêts supérieurs de notre peuple dans un monde de plus en plus interdépendant, mais encore douloureusement marqué par des appétits de domination et d'exploitation de certaines nations puissantes sur des nations faibles et par des affrontements de plus en plus meurtriers aussi bien entre les États qu'au sein des États.

Dans cette action extérieure comme dans le domaine de la politique intérieure, mon pari fondamental demeure le rejet de la fatalité: en effet, à l'image de l'individu, le Cameroun ne peut s'affirmer et s'épanouir que dans un environnement international équilibré et profondément marqué par la paix. Or, les conditions premières de celle-ci sont aujourd'hui la consolidation de l'indépendance des États et le raffermissement de leur coopération: notre diplomatie qui, tout en privilégiant les États, prend au sérieux les acteurs non étatiques des relations internationales, doit donc, toujours, se placer à l'avant-garde du combat nécessaire à l'avènement de ce nouvel ordre international pour plus de justice et de solidarité dans les relations internationales.

1. Pour un nouvel ordre politique dans le monde

Le renforcement de l'indépendance des États apparaît en effet comme la condition primordiale de la paix et du progrès dans le monde aujourd'hui: la politique étrangère du Cameroun en réaffirme les exigences essentielles,

en toutes circonstances autant par sa doctrine que par son action.

Nous insistons plus particulièrement sur le respect de la souveraineté des États, sur la protection, par la société internationale tout entière, de l'exclusivité, de l'autonomie et de la plénitude de leur autorité sur les sociétés qu'ils gouvernent autant que sur la préservation de leur inviolabilité extérieure: une telle action doit conduire notamment au respect scrupuleux des principes de l'égalité des États, de leur autonomie constitutionnelle, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de leur liberté de pourvoir à leur défense selon les moyens les plus appropriés. C'est pourquoi je pense que l'ONU est un cadre par excellence de la diplomatie mondiale, de promotion des principes et des valeurs permettant d'assurer la paix et la sécurité internationales.

La garantie de l'indépendance des nations exige de celles-ci la tolérance, le respect des différences culturelles et idéologiques, l'abstention de recourir à la force en vue d'imposer une vision du monde ou un système sociopolitique: aussi la diplomatie camerounaise sait-elle faire siens tous les principes de la coexistence pacifique conduisant à une politique de coopération et de relations amicales authentiques dans le monde.

Une véritable coexistence pacifique ne saurait, en effet, se limiter aux seules relations entre les grandes puissances dès lors qu'il reste évident que la paix internationale n'a pas de sens si les conflits, éliminés dans certaines régions du monde, devaient simplement être transférés ou renaître, avec plus de violence, dans d'autres zones; elle ne saurait non plus être l'affaire des seules grandes puissances décidant

du sort du reste de l'humanité. En ce sens, le Cameroun s'efforce, en toutes circonstances, de sauvegarder son libre arbitre, comme celui des autres peuples, dans l'orientation de ses choix et actions de politique étrangère. Dans cet ordre d'idées, aussi bien au sein de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation internationale de la francophonie, du Commonwealth of Nations, de l'Organisation de la coopération islamique, que de l'Union africaine, le Cameroun apporte sa modeste pierre à l'édification d'un ordre universel solidaire, juste et tolérant. Cette orientation diplomatique constante constitue la marque indélébile de notre vision des rapports interétatiques. À cet effet, je dois renouveler mon attachement aux vertus du multilatéralisme; car, à partir des principes de consultation, de solidarité et d'inclusion, le multilatéralisme permet une coopération durable et efficace entre États, ainsi que la promotion de l'équilibre entre États dans le système international actuel. En fait, la recherche permanente de l'équilibre des forces en jeu dans la société internationale permet d'assurer l'autonomie des peuples. D'où notre attachement à l'avènement d'un monde multipolaire et inclusif.

L'équilibre des puissances reste, dans notre contexte, souhaitable bien que le désarmement général soit la meilleure garantie de la paix et de la sécurité pour tous. Bien plus, les puissances doivent assumer leur responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de promotion du règlement pacifique des différends ainsi que des principes de la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, dans la conjoncture prévalant actuellement dans le monde, les pays les moins développés devraient s'unir davantage en vue de contrebalancer l'influence des grandes

et moyennes puissances qui tendent souvent, de manière délibérée ou non, à mettre en cause leur indépendance, dès lors qu'elles s'affranchissent des principes de la Charte des Nations Unies. La paix et la sécurité internationales ne relèvent pas seulement de la responsabilité des puissances, grandes ou moyennes; elles sont une responsabilité commune à tous les États. Je pense que la paix et la sécurité, à toute échelle, sont des biens publics mondiaux dont la protection et la promotion incombent à tous les États, dont tous les États jouissent des bienfaits, dont l'indivisibilité impose une égale attention sur tous les foyers de tension, sans discrimination de lieu.

Le renforcement de l'unité africaine demeure une préoccupation essentielle de notre politique extérieure et constitue notre premier maillon dans le schéma d'alliance stratégique à consolider avec tous les pays partageant notre condition. À l'heure des grands ensembles, la réalisation de cette unité continentale est une nécessité vitale et l'Union africaine s'avère d'une importance capitale en tant que cadre de concertation et d'action commune de tous nos États face aux défis de la globalisation et de l'émergence. Sans délai, il convient de s'atteler à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'Afrique que nous voulons est :

- une Afrique « prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable »;
- un « continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine »;
- une Afrique où « bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et État de droit sont à l'ordre du jour »;

- une Afrique « vivant dans la paix et dans la sécurité » ;
- une Afrique « dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées » ;
- une Afrique « dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants » ;
- bref, une Afrique qui « agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale ».

L'agenda 2063 de l'Union africaine, riche de la prise en compte de notre passé, de la connaissance de notre présent et de la projection vers le futur, doit faire l'objet d'appropriation dynamique par les États et les sociétés, les élites et les populations : dans cet ordre d'idées, l'unité africaine ne saurait résulter de la seule entente entre les États, mais doit davantage devenir l'affaire des populations dont les brassages au-delà des frontières méritent d'être encouragés par la circulation des idées, les mouvements de personnes, la complémentarité des intérêts et l'invention de nouvelles formes de solidarité ; de même, une démarche plus réaliste vers l'unité recommande la promotion, à tous les niveaux où les conditions semblent réunies, de formules nouvelles d'union, conformes aux aspirations de nos peuples respectifs, pour lesquels l'UA devra apparaître, de plus en plus, comme le sommet d'une pyramide institutionnelle solidement enracinée dans toutes les régions et sous-régions africaines, incarnant l'expression la plus effective et la plus dynamique de leurs possibilités d'action collective. C'est dans ce sens que la poursuite de l'œuvre d'intégration régionale en Afrique centrale, à partir du cadre actuel de la Communauté économique et monétaire des États

de l'Afrique centrale (CEMAC) mérite tous les efforts de notre pays. De même, la convergence institutionnelle entre la CEMAC et la CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), à laquelle nous prenons une part active, s'inscrit dans l'horizon de nos attentes. Comment ne pas relever le rôle du Cameroun dans la mise en place de la ZLECAF (Zone de libre-échange continentale africaine)? Au-delà de son importance pour le commerce intra-africain, pour la création des emplois et le soutien à la croissance, je pense qu'elle est une formidable opportunité de rapprochement de nos États et sociétés.

Par ailleurs, la dynamique de l'unité africaine doit continuer à s'amplifier en vue d'un meilleur positionnement de l'Afrique sur la scène internationale: cette dimension de notre action trouve dans l'Organisation des Nations Unies (ONU) le réceptacle idéal de son expression en vue de l'établissement d'un meilleur équilibre et d'un surcroît de démocratie dans le système mondial qui, dès lors qu'il sera soustrait à la seule domination des grandes puissances, donnera aux autres États plus de confiance en eux-mêmes et plus d'autorité face à leurs partenaires du nord.

Parce qu'il permet la prise en compte des aspirations, des préoccupations, de toutes les composantes de la société internationale, le nouvel ordre politique dans le monde est un facteur de stabilité et de paix: la démocratisation des organisations internationales et la réforme de l'architecture financière mondiale doivent demeurer un point majeur de l'agenda des réformes des institutions internationales; les objectifs, les valeurs et les principes de la Charte des Nations Unies sont toujours d'actualité. Je suis convaincu

que le renforcement de l'interdépendance entre les États ne peut devenir une chance pour l'humanité que si elle est sous-tendue par une éthique, une éthique de la paix, de l'égalité, de la justice et du progrès collectif.

2. Pour un nouvel ordre économique et culturel dans le monde

La paix et le progrès dans le monde exigent aussi, au-delà du nécessaire renforcement de l'indépendance des États, un développement plus substantiel de leur coopération économique et socioculturelle.

Dans cet ordre d'idées, l'action internationale du Cameroun recherche une plus grande intensification des échanges équitables entre les peuples; elle met donc en œuvre toutes ses possibilités d'intervention en vue de l'instauration du nouvel ordre économique et culturel mondial que tous les peuples appellent de tous leurs vœux.

L'avènement d'un nouvel ordre économique suppose, pour nous comme pour les autres pays en phase de croissance ou en quête d'émergence, la préservation de l'indépendance économique par une meilleure maîtrise de l'économie nationale et des échanges internationaux; il entraîne, sur le plan intérieur, le maintien de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles ainsi que la poursuite de la mise en œuvre d'une économie véritablement endogène mais ouverte à des partenaires étrangers de plus en plus diversifiés. Sur le plan extérieur, il s'agit de lutter, en conjugaison avec les pays amis, contre les causes et effets de la domination économique internationale afin de mettre un terme à la détérioration continue des termes de l'échange et au renforcement incessant du cycle infernal de l'endettement de nos États.

Ce nouvel ordre international exigera, sur le plan culturel, que notre pays et notre continent se donnent les atouts indispensables à une meilleure contribution au dialogue entre les cultures et à la civilisation de plus en plus universelle du monde de demain ; cette tâche ne sera réalisable que si tout en nous ouvrant aux autres peuples, nous savons constamment préserver, promouvoir et communiquer nos originalités culturelles multiformes, régulièrement diluées dans la mare des schémas et modèles importés, dans le flux d'images et d'idées constamment prises en flagrant délit de déconnexion avec nos réalités, notre histoire et notre culture. Exemple entraînant nous est donné par nos musiques urbaines qui concilient admirablement l'ici et l'ailleurs, mieux, réinterprètent localement ce qui vient de l'extérieur.

À cet effet, l'action internationale du Cameroun vise essentiellement, d'une part, à renforcer les capacités scientifiques et technologiques de la nation en privilégiant la fluidité dans la circulation de la connaissance, du savoir, du savoir-faire et, d'autre part, à conjuguer nos efforts avec ceux des autres nations engagées dans la recherche d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, en vue d'accroître nos capacités de résistance face aux pressions idéologiques que véhiculent les principales agences de presse et les autres vecteurs de communication des idées et d'images dans le monde d'aujourd'hui. Aussi, nous devons travailler à ce que la révolution numérique ne soit ni facteur de nouvelles formes de vulnérabilités politiques, économiques et sécuritaires de nos États, ni synonyme de dépendance culturelle des sociétés africaines à l'égard des acteurs publics et privés étrangers, prépondérants dans le domaine des technologies de l'information

et de la communication. D'où l'importance de la question de la gouvernance d'internet: c'est une question politique, économique et culturelle.

En définitive, la politique étrangère du Cameroun s'impose à nous comme une exigence de contribution courageuse et généreuse à la paix, à l'égalité, à la justice et à la prospérité des peuples. Car la solidarité que nous souhaitons consolider entre les peuples du monde sera celle des peuples libres et dignes ou ne sera pas, étant entendu qu'il n'est de solidarité véritable que dans le respect le plus strict de l'égalité des dignités des autres.

Cette exigence, valable au niveau international, l'est déjà au niveau national où elle a entraîné la construction d'une société politique démocratique.

CHAPITRE II

Une société démocratique

Au peuple camerounais, je continue à proposer la transformation en profondeur des principes et institutions politiques en vue de consolider un cadre de vie plus épanouissant pour tous les citoyens, fondé sur la légitimité politique et la recherche d'un large consensus. Mon projet, c'est la poursuite du changement politique substantiel de notre pays en vue de la consolidation d'une société caractérisée par la «démultiplication de la confiance» des gouvernés à l'endroit des gouvernants, des gouvernés entre eux.

La mutation politique, mise en œuvre et qui doit être poursuivie, s'articule autour de trois axes essentiels: la consolidation de l'unité nationale, le renforcement d'une véritable démocratie et la contribution à l'avènement d'une société internationale plus pacifique et plus solidaire.

1. Vers l'apothéose de la nation

Construire une nation, voie de salut pour tous les peuples

Compte tenu, d'une part, des potentialités humaines et matérielles de notre pays, d'autre part, de nos réalisations dans divers domaines, je puis continuer à affirmer qu'un grand destin attend le Cameroun: ce grand destin, nous le concrétisons de manière permanente, en dépit des obstacles et des difficultés. Nous savons où nous allons et comment nous y allons. Toutefois, il est indispensable et urgent que chaque citoyen camerounais se rende à cette évidence que la réalisation de notre grand destin bute encore sur une

Pierre d'achoppement: la fragilité et la délicatesse de la construction nationale dues à la persistance de l'instrumentalisation perverse par certains compatriotes mal inspirés des particularismes ethniques, religieux, linguistiques... Il faut toujours donner à tous les Camerounais le sens de leur nécessaire solidarité existentielle, base d'un déploiement optimal des forces vives indispensables à l'accélération du progrès général du pays. Je considère donc le raffermissement de l'intégration nationale, étape suprême de l'unité nationale, comme l'œuvre historique capitale et prioritaire que je dois continuer à mener avec l'ensemble du peuple camerounais.

C'est une tâche d'autant plus nécessaire et impérative qu'elle requiert la permanence de l'adhésion de tous nos compatriotes, indépendamment de leurs chapelles politiques, religieuses, linguistiques et culturelles.

L'histoire, fort peu complaisante au regard de cette exigence, révèle que tous les grands peuples, ceux qui ont légué à l'humanité de grandioses accomplissements matériels et spirituels, ont été ou demeurent des États-nations solides. De tels États-nations combinent à la perfection la plus puissante organisation du pouvoir politique, à savoir l'État, et le cadre de la solidarité humaine, à savoir la nation. L'État est en effet la collectivité humaine la mieux organisée politiquement, la plus achevée du point de vue de son appareil d'autorité. Division du travail très poussée entre les gouvernants, système complet de normes et de sanctions définissant les rôles et les statuts sociaux, concentration de la force matérielle de contrainte la plus imposante qui soit (armée, police, prisons...), en vue d'assurer l'ordre à l'intérieur et sur les frontières: ainsi se présentent quelques éléments de l'appareil d'État.

La nation, de son côté, se caractérise par la réunion partielle ou complète de certains éléments matériels et spirituels spécifiques qui renforcent son homogénéité et la conscience d'unité de ses membres: communautés de race, de langue, de territoire, de vie économique, de souvenirs historiques. Bien que des écoles sociologiques et philosophiques différentes s'entendent difficilement sur la nomenclature et le schéma de combinaison de ces données, elles font, sans exception, de la coexistence d'un minimum d'entre elles la substance indispensable à l'être de la nation. Les peuples qui se sont appuyés sur des atouts aussi exceptionnels dans le monde n'ont pas manqué de jouer les premiers rôles dans l'histoire de leur temps.

L'État-nation que nous construisons est lié à notre histoire et à nos cultures. Nous pensons que c'est cette osmose entre l'institution étatique et son milieu socioculturel qui permet que soient accomplies de grandes œuvres. Dans le cadre de notre organisation, nous ne nions pas l'influence de l'héritage colonial; en fait, non seulement nous ne l'acceptons que sous bénéfice d'inventaire, mais, en plus, nous prenons en compte les éléments de notre patrimoine politique et culturel ainsi que nos objectifs de développement

Est désormais dépassé le débat sur le tracé arbitraire de frontières, au moment du partage de notre continent entre les puissances coloniales, qui ne tint aucun compte de l'homogénéité ethnique ou socioculturelle des peuples concernés, dont certains furent répartis entre des territoires distincts tandis que d'autres, sans affinités particulières, se voyaient regroupés sous une même autorité politique. Il se trouve que l'Afrique indépendante a adopté le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation: il en découle la responsabilité des dirigeants par rapport aux

populations vivant sur leur territoire, notamment à travers la création ou la consolidation du sentiment national ; l'héritage colonial ne saurait être une excuse pour l'inaction.

La nation camerounaise est devenue progressivement une réalité à la fois objective et subjective fondée sur notre désir de vivre-ensemble, sur nos souvenirs communs, sur l'internalisation du territoire national dans la conscience collective et individuelle, sur le partage des valeurs, des normes, etc. Face à l'épreuve de l'agression interne de notre pays du fait du terrorisme sécessionniste, j'ai choisi de préserver la nation en mettant en œuvre une politique de dialogue, de délibération collective, de pardon (accordé aux ex-combattants). La nation camerounaise, telle que je la conçois et que je l'incarne, est et demeure au carrefour de l'Un et du Multiple : notre République est une et indivisible ; notre diversité culturelle, religieuse et linguistique est reconnue et protégée. C'est dans ce sens qu'ont été mis en place la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme ainsi que le statut spécial des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette démarche est faite d'équilibre et de conciliation, à partir de la transformation de l'hétérogénéité en atout.

Aucun pays d'Afrique n'a encore réussi à se soustraire définitivement du risque permanent d'explosion interethnique qui, éventuellement manipulé de l'intérieur comme de l'extérieur, reste sans doute le vecteur le plus puissant de déstabilisation politique de la région. Ainsi, la construction de la nation demeure un chantier ouvert en tout temps. À l'intérieur de nos frontières, nous travaillons constamment à la construction et à la consolidation de la nation, à travers notamment l'appropriation sentimentale du territoire national par tous les groupes ethniques qui y habitent. À

cet effet, je dois dire que l'identification de tous les Camerounais des dix régions, d'une part, dans la péninsule de Bakassi, lors du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigeria, d'autre part, aux victimes du groupuscule terroriste Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord ou encore aux victimes des terroristes sécessionnistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, constitue un puissant message d'appartenance commune. Notre territoire national habite les esprits et les cœurs de nos compatriotes.

Pour l'accélération du processus de l'intégration nationale

L'unité nationale a fait des progrès indéniables dans notre pays sur la base de certains éléments positifs comme la communauté de joies et peines, la communauté de références, de symboles et de signes, la communauté de territoires, de valeurs, de souvenirs historiques, le bilinguisme... Mais cette unité doit sans cesse être consolidée; aussi convient-il de continuer à travailler pour consolider la cohabitation entre les ethnies et leur acceptation mutuelle, pour accélérer la marche vers les cimes de la solidarité de notre peuple, vers l'apothéose de la nation que symbolise si bien la fête nationale du 20 mai.

Je considère de la première urgence de mettre en œuvre une politique de réalisation accélérée de la communauté nationale renforcée qui, seule, peut faire face avec sérénité à tous les périls tant internes qu'externes auxquels notre pays pourrait être confronté. Il faut alors continuer à créer en chaque Camerounais les conditions d'une conscience nationale si profonde que l'attachement primaire et instinctif aux valeurs et intérêts tribaux et régionalistes ou linguistiques

ne puisse plus la perturber : l'allégeance à la nation doit toujours l'emporter sur les solidarités ethniques, régionales, religieuses ou linguistiques, quelles que soient les circonstances.

La difficulté de la tâche est certaine puisque notre pays se révèle être une terre de la diversité socioethnique, le lieu de rendez-vous d'une variété insoupçonnable de forces centrifuges et antagonistes, d'une infinité de communautés sectaires ; les quartiers de nos villes revêtent parfois des spécificités ethniques manifestes qui rappellent, en une concentration spatiale, les contradictions humaines de notre société. Cet état des lieux est source de motivation, de renouvellement de la détermination à agir pour l'unité : la concentration spatiale de la diversité ethnique est une preuve du caractère inclusif de nos villes ; nos villes sont ouvertes à tous.

La facilitation de notre tâche est aussi indéniable ; car notre pays regorge des forces centripètes, des acteurs et des facteurs d'identification commune ainsi que des cadres de conversion de la diversité en richesse. L'actualité des sociétés contemporaines nous enseigne que les sociétés ethniquement homogènes peuvent être le théâtre des conflits internes et que la diversité ethnique est compatible avec la construction nationale.

C'est dans cet entre-deux qu'a été élaborée, et que sera renforcée, notre démarche d'accélération de la construction nationale. Étant entendu qu'accélération n'est pas précipitation ; la nation camerounaise, comme les autres nations, va de son pas, un pas sûr. J'ai toujours choisi de considérer le pluralisme ethnique comme une richesse et une opportunité. La diversité ethnique en soi n'est pas un problème et

n'est synonyme ni d'adversité ni d'hostilité ; c'est lorsqu'elle est exploitée par des individus sans foi ni loi, par des politiciens sans arguments ni projets que la diversité ethnique devient une menace. La politique, que je mène et que j'entends continuer à mener, est fondée sur la considération du pluralisme ethnique comme une chance de construire et de consolider une société de compromis, de tolérance et de modération, à partir du développement d'une éthique de l'acceptation mutuelle.

Notre vision commande que dans un monde en perpétuel mouvement, il soit nécessaire de créer davantage de lieux de mémoire que représentent les monuments, les musées, des rues et places publiques évoquant nos héros d'hier et d'aujourd'hui, de multiplier des lieux de sociabilité (galeries d'arts, théâtres, espaces et centres culturels). Bien sûr, un aménagement esthétique de nos villes, davantage sûres et ouvertes à tous, va garantir non seulement le sentiment d'urbanité à leurs habitants, mais aussi, par les services qu'elles offriront, renforcer l'identification des citoyens à leurs cités et faciliter leur intégration sociale. Aujourd'hui, les musiques urbaines sont devenues des puissants vecteurs d'unité nationale. Le rythme « Mbolé », par exemple, dans lequel nous nous reconnaissons tous, est de toutes les ethnies, en général, et d'aucune ethnie, en particulier.

Sur le plan linguistique, le Cameroun présente a priori l'image d'une véritable tour de Babel. Nos clivages religieux eux-mêmes ne sont pas moins des sources possibles de confrontations sociales. La pluralité des clivages linguistiques et religieux ne doit pas conduire au pessimisme. Mon option a consisté et consiste à faire des clivages qui auraient pu séparer des ponts qui unissent. Le Cameroun que nous

construisons est une belle symphonie parce qu'il y a une diversité de sons dont nous assurons ensemble l'orchestration. D'ailleurs, il n'y a pas phrase plus forte pour définir le Cameroun que le refrain constamment utilisé dans nos rues : « On est ensemble ». Tout y est dit. Il ne saurait en être autrement, dans nos sociétés traditionnelles, l'ami a préséance sur le frère ou la sœur : cette préférence pour l'ami qui vient d'ailleurs ou de loin marque le dépassement des clivages de divers ordres.

Dans ce contexte et malgré des acquis nombreux et solides dans la voie de l'unité, les démons du clanisme, du tribalisme et du régionalisme restent une menace permanente et grave pour la stabilité de nos institutions. D'où mon option pour la pénalisation du clanisme, du tribalisme, du régionalisme, bref de toute stigmatisation de l'autre en raison de son ethnie, de sa région, de sa langue ou de sa religion. Rien ne peut justifier ou exonérer les discours et pratiques de haine à l'égard de l'autre.

Sans ignorer les réalités que je viens de rappeler, j'entends continuer à m'engager à tout mettre en œuvre pour perpétuer la profonde mutation sociale susceptible de faire naître une nouvelle communauté plus unie, plus consciente de sa spécificité face aux autres peuples, bref, une véritable nation camerounaise, fière de sa diversité et jalouse de son unité.

Il ne s'agira certainement pas – d'ailleurs, il ne s'est jamais agi – de procéder à un effacement forcé et arbitraire des spécificités ethno-régionales actuelles qui sont, sous certains angles, autant de richesses socioculturelles nationales par leur contribution indéniable au dynamisme unanimement reconnu à notre pays. Non seulement il n'existe pas de baguette magique à cet effet, mais encore il est évident

que toute tentative de cette espèce risquerait de créer plus de traumatismes sociaux et serait une source d'appauvrissement culturel. Je considère la diversité culturelle comme un atout pour le développement de notre pays et un facteur de croissance économique dans le cadre de notre politique d'inclusion.

C'est de la consolidation de l'identité camerounaise qu'il s'agit; celle qui se nourrit de notre diversité pour continuer à en faire un tout cohérent et représentatif de notre singularité et de notre être dans ce monde. L'identité nationale camerounaise, que nous construisons et consolidons, à travers le génie créateur de tous et de chacun, a fait, fait et fera de cette mosaïque de peuples et de cultures une seule et même entité, remarquable et particulière. Il s'agit de constamment passer de la diversité socioculturelle à l'unité nationale et vice-versa. La diversité des couleurs ne fait-elle pas la beauté du tapis, comme le proclame le proverbe chinois? Mieux encore, les chants polyphoniques des orchestres des pygmées Baka sont d'une harmonie admirable et d'un charme irrésistible. Les pygmées Baka de la région de l'Est nous enseignent que les chants polyphoniques peuvent tenir dans un seul et même orchestre. Dans le même ordre d'idées, il faut relever le génie linguistique des jeunesses urbaines qui, par le biais d'une synthèse originale du français, de l'anglais et des langues nationales, inventent une langue de communication, le «camfranglais». Dans ce domaine de l'innovation linguistique, le devancier, c'est notre pidgin national qui est unique parce qu'il est fait d'appropriation locale de l'anglais et d'ajout des langues nationales.

Si identité veut dire le caractère de ce qui est unique parmi tant d'autres, alors notre identité culturelle sera ce

qui nous distinguera des autres peuples, c'est-à-dire l'ensemble des traits caractéristiques propres au génie créateur et au dynamisme de nos populations, à partir notamment des identités plurielles ethniques et régionales. Par-delà la géographie et l'histoire, notre unité est le fruit de la fraternité, de la convivialité, de la complémentarité et de notre volonté commune de bâtir une nation forte et solidaire, enracinée dans notre territoire et ouverte sur l'Afrique et le monde.

Dans cet ordre d'idées, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais que je préside entend donc continuer à encourager la consolidation de l'émergence de la nation et à y participer activement. J'invite les autres partis politiques à œuvrer dans le même sens, dans le respect de la Constitution, des lois et des règlements de la République. C'est par là que le Cameroun, État souverain, renforcera son expression comme une communauté nationale.

Quelques leviers de l'ascension vers la nation

Une telle entreprise, à laquelle aucun compatriote ne saurait demeurer indifférent, devra continuer à imprégner tous les interstices de la société et devenir un facteur prépondérant dans la mise en œuvre systématique de politiques publiques sectorielles (dans des domaines aussi variés que la démographie, la culture, l'urbanisme...), orientées vers l'éradication du sectarisme et des replis identitaires si préjudiciables à notre vivre-ensemble.

Dans cette perspective, l'universalité du territoire national et le droit constitutionnel de tout Camerounais de « se fixer en tout lieu et de se déplacer librement, sous réserve des prescriptions légales relatives à l'ordre, à la sécurité et à la tranquillité publics » facilitent le brassage des popula-

tions, l'intensification des échanges culturels et le partage des valeurs, des idéaux et des signes communs.

De même, la multiplication d'infrastructures de transport et de communication (routes, chemins de fer, aéroports, réseaux téléphoniques, etc.) se fonde non seulement sur des impératifs de progrès économique, mais davantage encore sur ceux de l'intégration nationale. La qualité et la densité des infrastructures routières doivent être renforcées de manière à faire du Cameroun, en général, un espace intégré et interconnecté, de la capitale, en particulier, un point de rayonnement de grands axes de communication vers les régions, ouvrant davantage ces dernières les unes aux autres. Les technologies de l'information et de la communication offrent de nouvelles opportunités de désenclavement mental et de promotion des valeurs communes, à condition que les discours de haine soient combattus, comme je l'ai prescrit. Bien utilisé, le téléphone portable sera davantage un instrument de rapprochement des Camerounais, de réduction des contraintes de temps et d'espace dans les échanges, de circulation des idées et des images permettant à chacun d'éviter le piège du narcissisme identitaire et de la méconnaissance des autres.

L'apport d'une politique d'urbanisation judicieuse est également essentiel au développement de la conscience nationale. Elle devra continuer à faire de nos villes des cadres privilégiés d'expression du vivre-ensemble. Compte tenu de l'urbanisation galopante accentuée par le phénomène de l'exode rural, cette action devra atteindre une proportion croissante de nos populations et faire davantage de nos centres urbains des pôles essentiels des mutations nécessaires à la consolidation de la conscience nationale.

Dans cette démarche, la politique culturelle devra toujours tendre à inculquer progressivement aux Camerounais une même échelle de valeurs, de normes et d'usages sociaux ; cette action suppose à la fois l'exaltation des valeurs d'ouverture propres à toutes les cultures ethniques, la nationalisation des originalités culturelles positives de nos ethnies dans leurs expressions les plus variées (musique, danse, cuisine, mœurs économiques, etc.) et une créativité intense ou interethnique (histoire, littérature, théâtre, etc.). Le bilinguisme (français-anglais) doit toujours recevoir une impulsion permanente tant pour faciliter davantage la communication entre les Camerounais que pour renforcer l'identité culturelle de notre pays dans le monde, et l'ouvrir constamment aux autres civilisations de notre temps. D'où l'importance de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme.

L'éducation scolaire, dans ce contexte, doit éveiller une profonde conscience nationale dans la jeunesse tout en lui dispensant les connaissances classiques : ceci ne peut résulter que de programmes d'enseignement appropriés, et d'un nouveau style de vie dans les lieux de formation. Ce style de vie doit, pour le personnel d'encadrement et pour les élèves, exclure toute forme de discrimination ethnique, régionale, voire tout indice de sectarisme. Si ce pari est gagné avec la jeunesse, qui constitue à la fois la majorité et l'avenir du pays, alors nous aurons souscrit une assurance contre toute épreuve, pour le destin de notre pays.

L'expression religieuse enfin doit, partout et plus que par le passé, contribuer réellement à cette œuvre de salut national : ni le clergé, ni les ouailles locales ou nationales d'une confession déterminée ne doivent, comme c'est encore souvent le cas, revêtir une coloration tribaliste ou régional-

liste. Les chaires de nos églises, de nos temples et de nos mosquées doivent servir de lieux sacrés d'appels à la solidarité nationale.

Il m'a toujours semblé que le principe de la laïcité de l'État s'impose dans un pays de diversité religieuse, dans un État qui affirme et protège la liberté de conscience et la liberté religieuse, comme le Cameroun.

La liberté de conscience, comme les autres libertés – et peut-être davantage que les autres – doit être respectée et l'État doit rester indépendant et neutre à l'égard des religions. Mais il faut qu'il soit clair que la religion, puissant facteur de cohésion sociale et utile à l'hygiène morale des citoyens, a une contribution importante à apporter au maintien voire à la formation des institutions nationales et à la paix sociale. Gustav d'Eichthal le remarquait : « La fixité des croyances religieuses contient les passions éphémères des hommes. » Elle combat dans l'âme et le cœur du citoyen les penchants néfastes à la vie sociale (individualisme, égoïsme, goût dégradant du bien-être) pour y répandre le goût de l'infini et l'élever vers les cimes du Vrai, du Beau et du Bien. Tocqueville résumait par des sentences qui conservent toute leur valeur : « Si la liberté peut se permettre de relâcher le lien politique, c'est que la loi resserre le lien moral [...] La religion empêche de tout concevoir et [...] défend de tout oser. » Sans quoi, par le relâchement de tous les liens à la fois, la société périrait. La reconnaissance de la place et du rôle de la religion est faite sous les auspices de la laïcité, de la liberté religieuse et de la liberté de conscience. C'est pourquoi, pour défendre notre modèle de vie et de société, doit demeurer permanent notre combat collectif et individuel contre l'extrémisme violent de Boko Haram qui, bien qu'affaibli de manière signifi-

cative, affecte encore dans une certaine mesure certaines localités de la région de l'Extrême-Nord et hypothèque en partie leur développement. Ici comme ailleurs, le sens de l'histoire, c'est le triomphe de notre démarche de préservation du pluralisme et du dialogue interreligieux. L'intolérance religieuse n'a pas de place au Cameroun. Elle doit toujours être combattue, certes, dans les esprits des adeptes des religions en élevant les piliers de la tolérance, mais aussi par le biais des programmes de reconstruction et de développement des localités endommagées, comme c'est le cas à travers le Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la région de l'Extrême-Nord.

Il revient à notre peuple, pour être à la hauteur de son grand destin, de mettre constamment en éveil son sens élevé de créativité afin de se frayer, en toutes circonstances, de nouvelles voies vers l'intégration nationale.

2. Consolider une démocratie authentique

L'idéal démocratique a une valeur universelle: il trouve son fondement dans l'attachement indéfectible et congénital de l'homme à sa liberté. Cette liberté est comprise non pas comme la faculté que l'homme aura d'agir, à tout moment, à sa guise, mais comme la possibilité de poser des actes quotidiens dans les limites de ce qui n'est pas interdit par la loi, de ce qui ne nuit pas à autrui. Elle favorise le développement des idées, de la recherche scientifique et technique, des arts, et constitue de ce fait un indéniable facteur de progrès.

La société ne se façonne et ne se développe que sous l'impulsion des énergies créatrices des individus. Celles-ci ne peuvent se traduire en actions concrètes que si ces individus ne sont pas soumis à d'incontournables et injustifiables

contraintes, qu'elles soient d'origine économique, sociologique, idéologique ou politique. Non seulement j'en suis toujours parfaitement conscient, mais en plus telle est ma conviction.

Corollaire de la liberté, la démocratie est une valeur politique et sociale incontestable en tant qu'elle permet la libération optimale de l'imagination et de toutes les potentialités que recèlent les différentes composantes de la société. Elle permet encore une transformation appropriée de cette société dans le sens souhaité par la majorité de ses membres.

Le parti politique auquel échoit, au terme des élections libres, transparentes et honnêtes, la responsabilité historique de conduire le destin d'un peuple majeur comme le peuple camerounais doit veiller, à travers ses élus, à ce que notre société, qui aspire à une place de choix dans le concert des nations, soit en permanence tendue vers l'idéal démocratique et se forge des instruments capables d'assurer au citoyen progrès et épanouissement. Il faut que soit préservé et entretenu chez tout Camerounais le sentiment d'égalité fondamentale avec tous les autres. Tous les autres partis politiques d'opposition doivent en faire de même : la consolidation démocratique est une responsabilité collective.

Il est constant que le sentiment d'égalité sociale naît principalement d'une certaine appréciation de l'état des libertés politiques : respect de la personnalité humaine, liberté de pensée (conscience, religion, presse), liberté d'association, de propriété, de mouvement, de travail, etc. Une société démocratique est celle où règne d'abord et avant tout le droit. C'est une société où l'ensemble des rapports entre les membres sont clairement codifiés, de façon telle que chacun sache à tout moment ce qu'il peut espérer, ce qu'il

peut attendre d'autrui et ce que les autres peuvent légitimement attendre de lui.

À cet égard, comment ne pas se féliciter de disposer au Cameroun d'une législation importante qui tend à prendre en compte tous les domaines de l'activité humaine? La Constitution proclame l'égalité des citoyens auxquels elle garantit les libertés fondamentales. Il s'agira maintenant de veiller à renforcer constamment cette législation, à maintenir l'indivisibilité des droits de l'homme et leur interdépendance, à en assurer le respect et à conquérir des nouveaux territoires de l'égalité ainsi que des droits de l'homme.

Car si le droit est un instrument de gestion du présent, il est également une image créatrice de l'avenir et est, de ce fait, perfectible. Il sera donc constamment évalué et modelé afin de rester un outil pratique et conforme aux aspirations du peuple et aux exigences du moment. C'est également la raison pour laquelle des mécanismes de sauvegarde sont élaborés pour garantir non seulement l'application du droit, mais également son évolution et son adaptation.

Une démocratie souveraine au diapason du monde

Je voudrais que nous consolidions notre adhésion à l'idée selon laquelle la démocratie, par sa haute valeur morale et éthique, est le régime politique par excellence de consolidation de la sécurité humaine. Gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, de tous par tous et pour tous, la démocratie est en effet un régime socio-politique où les relations sociales sont réglées conformément au principe du respect de la liberté et de l'égalité. En ce sens, elle est une forme de gouvernement qui s'efforce véritablement d'asseoir l'ordre social sur l'impératif de la dignité humaine.

Quelles que soient les interprétations dont les concepts de liberté et d'égalité sont l'objet, il reste incontestable que leur mise en œuvre combinée est la condition indispensable du bon fonctionnement des gouvernements démocratiques dès lors que la personne des gouvernés l'emporte sur l'intérêt des gouvernants. Dans ce contexte, la liberté revêt une double dimension : liberté-autonomie, elle exige pour chaque citoyen la garantie contre toute espèce de contrainte arbitraire, sa sécurité physique, intellectuelle et morale, bref la garantie pour chaque homme de l'exercice de la faculté de disposer de soi-même en toutes circonstances ; liberté-participation, elle implique l'exercice des droits de citoyenneté à travers la participation à la vie publique, sous de multiples formes. Le principe de l'égalité, quant à lui, veut que tous les citoyens jouissent des mêmes droits et obligations ainsi que des mêmes chances et opportunités devant la vie. En raison du principe d'égalité, je considère que la démocratie est indissociable de la justice sociale.

Il n'a jamais été question pour moi d'instaurer un régime d'anarchie. J'ai toujours œuvré et je continue à œuvrer en réalité à définir les conditions d'un régime qui exige la mise en place complète d'une force de contrainte matérielle au service de la loi, en tant qu'elle est une expression de la volonté générale. L'anarchie au contraire postule l'inexistence de l'autorité ; c'est le règne du désordre, du retour à l'état de nature où règne la loi du plus fort et où la liberté des uns s'exerce au détriment de celle des autres, en l'absence de toute règle commune. Signe de décadence, l'anarchie constitue l'un des plus grands périls contre lesquels les démocraties, en général, les démocraties en développement, en particulier, doivent se prémunir au besoin par des mesures exceptionnelles, conformément à la sagesse de cet adage de

la Rome antique: *Salus populi suprema lex esto* (Que le salut du peuple soit la suprême loi). L'anarchie, c'est le régime que veulent imposer aujourd'hui en Afrique, par l'intimidation et la terreur, les entrepreneurs de violence privée ou alors certains mauvais perdants des élections, pour mettre en péril les acquis de la démocratisation et de l'État de droit.

À l'opposé, je déclare sans ambages que la vraie démocratie ne saurait se compromettre avec quelque forme d'oppression, de tyrannie ou de dictature des régimes autoritaires civils et militaires qui, même lorsqu'ils prétendent servir les aspirations des gouvernés, sacrifient sur l'autel de l'ordre, la liberté et l'égalité des citoyens. C'est ce qui explique mon soutien constant à la condamnation par l'Union africaine de toutes les formes de changements anticonstitutionnels de gouvernement.

En phase avec les populations, la démocratie que je consolide apparaît comme une organisation politique tendue vers leur prospérité commune. Conciliatrice des exigences d'ordre, d'égalité et de progrès, la démocratie est devenue à notre époque l'une des plus hautes aspirations de l'humanité, le régime politique des peuples maîtres de leur destin. Toutefois, pour aussi attrayante qu'elle soit, la démocratie doit être librement choisie par le peuple, comme c'est le cas au Cameroun. Elle ne saurait être imposée de l'extérieur, sous peine de réprobation et d'opposition, pour violation de la liberté de chaque peuple à choisir son type de régime politique.

Le Cameroun doit continuer à assumer son autodétermination politique, à être au diapason de l'évolution positive du monde et, parallèlement à sa marche vers la nation, à consolider résolument la construction d'une véritable démocratie, sans diktat, ni mimétisme, en se conformant à

sa Constitution et en l'adaptant, en tant que de besoin, aux nécessités de l'heure. Dans mon entendement, la démocratie et la souveraineté vont de pair : la démocratie est le régime des peuples libres, de la souveraineté du peuple et de l'individu ; c'est la raison pour laquelle elle ne saurait être dictée de l'extérieur par une quelconque instance ou autorité tutélaire.

Une démocratie camerounaise

J'ai toujours revendiqué et assumé une démocratie qui soit aux couleurs de notre pays, qui prenne racine dans notre histoire et notre culture, qui soit l'expression de l'exercice et de la jouissance de notre droit de choisir librement la forme de régime politique qui nous soit propre. C'est une démocratie authentiquement et résolument camerounaise que nous construisons et consolidons ; un régime politique ne peut prospérer et durer que si et seulement si le peuple se reconnaît en lui, que s'il est en adéquation avec son environnement social, culturel et historique.

L'histoire prouve en effet, depuis les démocraties grecques et romaines antiques jusqu'aux régimes libéraux et socialistes d'aujourd'hui, en passant par les cités italiennes du Moyen Âge et nos sociétés traditionnelles africaines, qu'il n'y a pas d'étalon universel de la démocratie et qu'aucune société ne peut revendiquer le monopole de la définition institutionnelle de la démocratie ; la démocratie a été et reste partout le produit d'un contexte précis, prenant des formes différentes selon le lieu, le temps, le type de régime politique et les caractéristiques spécifiques des populations concernées.

La démocratie camerounaise, au sens où je la promeus est, d'abord, une démocratie, c'est-à-dire un régime poli-

tique fondé sur les principes de liberté, d'égalité et de souveraineté du peuple et de l'individu, ensuite une démocratie camerounaise, c'est-à-dire une démocratie voulue et mise en œuvre par les Camerounais, à partir de leurs aspirations, de leurs cultures et de leur sens de l'histoire, enfin, un instrument de promotion des idéaux de l'indépendance, de la réunification et de l'unification.

Inscrite dans le cadre d'une société en marche vers la consolidation de la nation et la quête de l'émergence, fidèle à l'image prismatique d'un pays en voie de synthèse entre la tradition et la modernité, la démocratie camerounaise devra, pour survivre, demeurer forte.

Une démocratie forte

Nous devons tous rester pleinement conscients du fait que le passé ne nous livre aucun exemple de démocratie réussie et durable en dehors d'une collectivité ayant neutralisé les démons de l'irrédentisme, du sécessionnisme et des forces centrifuges susceptibles de remettre en cause son existence en tant qu'unité sociohistorique. Le processus de démocratisation que nous avons mis en œuvre, ne saurait, ni hypothéquer la dynamique de l'intégration nationale, ni entraîner des antagonismes ethniques, religieux, linguistiques et autres. Informé par les situations dans lesquelles la démocratisation a conduit à l'affaiblissement de l'État et à l'ajournement du projet national, je conçois et pratique la démocratie comme une opportunité de construction de la nation par l'adhésion du plus grand nombre, par le respect des valeurs communes, par la soumission aux mêmes lois et autorités légitimes. Bien plus, je considère que la démocratie n'est viable et fiable qu'au sein d'un État fort et légitime.

Pour conjuguer à sa manière et avec succès la dialectique de l'ordre et de la liberté, de l'égalité et de la prospérité, la démocratie camerounaise profite de l'autorité et de l'ordre pour acquérir l'énergie nécessaire à sa consolidation. Elle ne peut tirer cette force indispensable que de ses caractéristiques essentielles qui seront la transparence, la progressivité et un sens élevé des responsabilités historiques. La mise en place d'une société des libertés, d'un État effectivement gouverné par le peuple, mais fort, et d'une administration de progrès répondant parfaitement à ces exigences de la marche en avant de notre peuple.

La société des libertés

J'ai résolument œuvré à l'avènement et à la consolidation d'une société pluraliste et de libertés. C'est dans ce sens que s'inscrit mon action présente et à venir.

Sur le plan international, le choix et l'action pour une société des libertés se sont traduits par la ratification de divers instruments juridiques internationaux qui sont le fondement du droit international universel et régional des droits de l'homme. Sans être exhaustif, on pourra citer le pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits économiques et sociaux, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Ces différents textes internationaux font désormais partie de notre ordre juridique interne. Les droits qui y sont reconnus et protégés peuvent être mobilisés par tous les citoyens contre l'État.

Sur le plan interne, la Constitution de 1996 et diverses lois promeuvent la société des libertés. En effet, les libertés individuelles nécessaires au peuple camerounais y sont

énoncées et leur protection renforcée, notamment *l'habeas corpus*, les libertés de pensée et d'expression, l'inviolabilité du domicile et du secret de la correspondance, la liberté de conscience et de culte, la laïcité de l'État, la non-discrimination raciale ou ethnique... De même, les libertés collectives y sont plus affirmées, principalement celles d'association, de réunion, de manifestation, de diffusion des écrits, les droits et libertés syndicales.

Le contenu de la démocratie camerounaise est tangible. La société des libertés est une réalité quotidienne qui s'impose à tous et qui s'oppose à toute tentative d'arbitraire d'où qu'elle vienne. L'enjeu, c'est de faire davantage de la société des libertés (en création continue), la sœur jumelle de la société de responsabilité (en affirmation constante).

Pour un État fort et légitime

Démocratiser l'État, comme nous le faisons depuis plusieurs décennies à travers notamment le multipartisme intégral (après l'expérience fructueuse de la démocratisation au sein d'un seul parti politique), est un besoin constant lié à l'évolution de notre société et à la logique de notre méthode de conduite du changement politique et social. Ce besoin ne saurait signifier affaiblir l'État ou le rendre incapable de conjurer, en toutes circonstances, les périls internes et externes susceptibles de mettre gravement en danger l'existence ou la prospérité de notre nation. Il n'y a pas de démocratie viable et fiable sans État fort, capable de faire respecter les lois, de protéger les droits des uns contre les prétentions des autres. La démocratie réussit avec l'État ou échoue lorsqu'elle ne bénéficie pas de la puissance étatique, comme le montrent diverses situations historiques en Afrique et ailleurs.

L'État camerounais doit donc rester un État fort, un État capable de se faire obéir, ou d'imposer son autorité légitime à toute forme de malveillance intérieure, individuelle ou collective, et de faire face à toute agression extérieure et interne. Je conçois l'État comme un pourvoyeur de sécurité sous toutes ses formes : sécurité individuelle et collective dans l'exercice et la jouissance des droits fondamentaux de la personne humaine ; sécurité politique dans le cadre de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ; sécurité alimentaire et nutritionnelle par le biais de l'universalisation de l'accès à une nourriture saine, suffisante et nutritive, gage de bonne santé ; sécurité environnementale à travers la protection de l'environnement ; sécurité militaire dans le cadre de la protection de l'intégrité du territoire, de la lutte contre les agressions internes et externes ; sécurité économique dans le cadre de la création des richesses, du renforcement des capacités des citoyens ainsi que de la mise en place des conditions de production et de distribution des biens nécessaires à l'épanouissement des citoyens ; sécurité sanitaire dans le cadre de la lutte contre les endémies et les épidémies, de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, de la vulgarisation de l'accès aux soins de santé ; sécurité sociale pour protéger les individus contre des risques, pour garantir la solidarité nationale, l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins à toute personne.

L'État fort n'est pas « un gâteau national » que se partagent ceux et celles qui, pour un moment, sont titulaires d'une position publique de pouvoir ; l'État fort renvoie à des responsabilités assumées, avec dévouement et compétence, pour promouvoir et protéger l'intérêt général. Bref, l'État, dans mon entendement et mon action, est une puissance publique au service de la sécurité multiforme pour l'épanouissement

de tous et de chacun. Mais cette puissance indispensable ne saurait résulter de la seule concentration de prérogatives juridiques, même additionnées à une gigantesque concentration de forces matérielles de contrainte ; d'innombrables exemples servis par l'actualité peuvent aisément nous convaincre de la fragilité de ces « monstres étatiques » qu'on peut éliminer du jour au lendemain, à la surprise générale. La puissance de l'État ne peut trouver son véritable bouclier que dans le respect de la Constitution, dans l'accomplissement des missions d'intérêt général, dans l'adhésion populaire, dans la force de la légitimité qu'elle traduit et qui confère à la force publique, la meilleure mesure de son enracinement et de sa solidité.

Ma conviction est donc que seule la permanence de la démocratisation de ses structures peut régulièrement renouveler le stock d'énergie de notre État. Cette démocratisation exige la réaffirmation de la souveraineté populaire, un meilleur équilibre des pouvoirs publics et une administration plus performante.

a) La réaffirmation de la souveraineté populaire

Elle suppose le renforcement du pouvoir constituant originaire et du pouvoir constituant dérivé, de la capacité des citoyens à choisir librement, à travers des élections compétitives, libres et transparentes, le Président de la République et les parlementaires autant que tous les autres détenteurs du pouvoir politique au niveau des régions et des communes, comme c'est déjà le cas dans notre pays. Mon action politique a consisté, consiste et consistera à faire des élections le principal mode d'expression de la volonté populaire, dans le strict respect des dispositions constitutionnelles. D'où la régularité et la périodicité de la tenue des élections au

Cameroun, y compris dans les circonstances où le terrorisme sécessionniste a recherché, en 2018 et en 2020, sans succès, la neutralisation, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, de l'exercice par les citoyens inscrits sur les listes électorales, de leur droit fondamental de participation à la vie publique. Dans le même ordre d'idées, le respect de la souveraineté du peuple à travers les élections explique le perfectionnement constant du code électoral et la création d'ELECAM, autorité indépendante chargée de l'organisation et de la supervision des élections et des consultations populaires. Ce chantier demeure ouvert car chaque consultation populaire est une nouvelle expérience avec son lot d'enseignements et de recommandations. D'ailleurs, je considère que tout est sujet à perfectionnement, lorsque et tant que le respect du cadre constitutionnel et législatif est constant. C'est ce qui explique mon ouverture au dialogue et aux critiques constructives.

b) Un meilleur équilibre des pouvoirs

La séparation et l'équilibre des pouvoirs publics ont été réaménagés de façon à assurer le maximum d'efficacité à notre régime présidentiel, dans le cadre de notre démocratie constitutionnelle.

Afin qu'il demeure la plus haute incarnation de l'unité du peuple et une garantie sans faille contre tous les risques de dislocation de la cohésion nationale, le Président de la République, élu par l'ensemble des citoyens au suffrage universel direct, garant de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays autant que du bon fonctionnement de ses institutions, doit toujours jouir des prérogatives renforcées en temps de crise, au-delà des seuls cas de l'état d'urgence et de l'état d'exception prévus par la Constitution.

Mais en même temps, les rapports ordinaires de l'exécutif avec les autres organes de l'État évoluent dans le sens d'un meilleur équilibre : ainsi le parlement bicaméral, à travers l'Assemblée Nationale et le Sénat, bénéficie d'un surcroît de représentativité nationale. Il est le lieu par excellence du débat politique et de contrôle de l'action du gouvernement.

Gardienne des libertés et de la sécurité des citoyens, la justice camerounaise est devenue un véritable pouvoir judiciaire face à l'exécutif et au législatif. Elle est au cœur de l'affirmation de notre État de droit, à la fois judiciaire, administratif et constitutionnel. L'État de droit judiciaire a connu une évolution significative à travers l'adoption de notre Code de Procédure Pénale qui intègre de manière renforcée les droits de l'homme et améliore ainsi la qualité de notre justice. Dans le même ordre d'idées, j'apprécie particulièrement ce qui a été fait pour la décentralisation du contentieux administratif : le rapprochement de la justice administrative vis-à-vis des administrés permet une démultiplication des possibilités de sanction des actes administratifs pris en violation des dispositions légales et réglementaires ; la soumission de l'État à la loi est un indicateur de progrès qualitatif. Voilà pourquoi j'ai tenu à l'avènement du Conseil Constitutionnel pour davantage marquer la suprématie de la loi fondamentale.

Dans notre système institutionnel mis en place, de manière méthodique et patiente, le Président de la République ne peut pas tout faire. Il exerce ses prérogatives dans le strict respect de la Constitution ; lesquelles sont rigoureusement circonscrites, comme le sont celles des autres pouvoirs publics.

À côté des contre-pouvoirs que sont le législatif et le judiciaire, **la société civile** s'est de plus en plus affirmée. Elle est la fille de notre processus de démocratisation. J'ai toujours cru à la nécessaire dé-totalisation de notre espace social comme source de progrès. C'est pourquoi, dans notre pays, tout a été fait, tout est fait et tout sera fait pour la floraison des journaux, des associations, des corporations et autres organisations non gouvernementales traduisant l'autogouvernement des citoyens, leur autonomie à l'égard de l'État. La société civile camerounaise est d'un dynamisme remarquable et d'une contribution appréciée à l'éducation à la citoyenneté, à la promotion des causes de natures diverses (politique, économique, culturelle, environnementale, corporatiste, etc.). Ma conviction est qu'il n'y a pas de régime démocratique prometteur, sans société civile énergique.

c) Une administration de progrès

Notre société démocratique et notre projet d'Émergence ont besoin d'une administration publique plus performante, plus accessible et plus diligente, plus compétente et plus responsable.

L'administration publique de notre société démocratique en quête d'émergence doit être davantage au service de l'intérêt général. Elle ne doit pas être un instrument de domination entre les mains de quelques-uns pour l'accomplissement de leurs intérêts privés. Je conçois toute position de pouvoir au sein d'un service public comme un moyen de concrétisation de nos options de développement. Voilà pourquoi, sans complaisance, ni faiblesse, je mène une lutte implacable contre la corruption, le détournement

de l'administration publique des missions d'intérêt général qui sont sa raison d'être.

L'administration publique de l'émergence, structurée par le principe de la bonne gouvernance, doit être davantage une administration de progrès: une administration reflétant davantage le pluralisme ethnique, religieux, linguistique et culturel de notre société grâce au recours systématique à notre politique d'équilibre régional; une administration fondée sur une égalité de chances et d'opportunités; une administration en phase avec les besoins, les aspirations, les demandes et les exigences de ses usagers, sans discrimination; une administration de promotion du dynamisme du secteur privé; une administration dont les différents services publics abritent le développement du management; une administration qui optimise l'usage des technologies de l'information et de la communication pour améliorer sa productivité et la satisfaction des usagers; une administration dont l'action est sous-tendue par la culture de l'évaluation et l'exigence d'efficacité de la dépense publique.

L'administration étatique gagnera aussi à devenir plus simple et plus efficace grâce à un allègement systématique des procédures, à une dématérialisation des procédures et à un raccourcissement des délais de traitement des dossiers et des affaires; des enquêtes périodiques permettront de déceler les lacunes à combler et les insuffisances à rattraper. De même, il convient de plus en plus d'envisager l'institution d'un médiateur national ou de plusieurs médiateurs régionaux au niveau des services publics comme c'est déjà le cas en ce qui concerne les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, conformément à leur statut spécial.

Pour être plus compétente et plus responsable, l'administration publique devra entreprendre une amélioration qualitative et quantitative de ses ressources humaines; à cet effet, il y a lieu de continuer à renforcer la conscience professionnelle des agents par la voie des récompenses, des incitations et des sanctions véritablement empreintes d'équité et de promptitude, de repenser la formation initiale et de promouvoir une formation permanente généralisée des personnels administratifs, de lutter de manière systématique contre l'inertie et de transformer l'administration publique en organisation innovatrice et agile.

Il est évident, cependant, que cette vaste réforme des seules institutions centrales de l'État ne saurait suffire.

d) La démocratie locale

La démocratie locale est cruciale dans toute entreprise de consolidation démocratique. Il n'y a pas de démocratie véritable sans décentralisation authentique. L'action menée a permis et permet de raffermir les communes et les régions comme niveaux de décentralisation. En fait, c'est d'une révolution politico-institutionnelle qu'il s'agit. D'un État unitaire hyper centralisé au départ, nous sommes passés, de manière progressive et méthodique, à un État unitaire décentralisé. Notre État unitaire décentralisé est un État dans lequel les régions et les communes, en tant que collectivités territoriales décentralisées, « s'administrent librement dans les conditions fixées par la loi », suivant les termes de notre Constitution.

Je suis fermement convaincu que la concrétisation en cours dans les régions et les communes du principe de la libre-administration est un démultiplicateur de la participation à la vie publique locale, un facteur d'enracine-

ment de notre démocratie et un atout pour la croissance économique. Les régions et les communes exercent de plus en plus des compétences importantes, allant dans le sens du renforcement de leur autonomisation et de leur responsabilisation.

La décentralisation communale et régionale, que je mets en œuvre et que j'entends approfondir, est la sœur jumelle de la démocratisation. Faut-il le redire après Tocqueville? La force et l'indépendance de la commune sont essentielles à une démocratie authentique : « Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple [...] Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté. » Il va sans dire que cet éloge de la commune concerne aussi la région. Ces institutions du pouvoir local sont des expressions de mon attachement à la démocratie. Elles sont influencées, d'une part, par les valeurs de participation, de justice, d'équité, de solidarité, d'égalité ou encore d'inclusivité, d'autre part, par les principes de gouvernance locale, de subsidiarité, de diversité, de mobilisation des ressources locales, de complémentarité entre le pouvoir central et les collectivités territoriales décentralisées. L'objectif poursuivi est une forme de renforcement et d'autonomisation du pouvoir local au sein de l'État et dans le cadre de la dynamique de l'extension des cadres d'exercice du droit de participation à la vie publique. Et il faudra certainement à l'avenir ouvrir notamment le chantier législatif du renforcement de l'exercice des libertés locales.

La décentralisation, que je promeus et consolide, est faite dans le cadre de la République indivisible et de l'État unitaire, régime choisi librement par notre peuple comme

forme de gouvernement. La forme unitaire de l'État n'a pas été un obstacle à la décentralisation communale et régionale, encore moins à l'attribution aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest d'un statut spécial reconnaissant leurs spécificités linguistiques et historiques : notre État unitaire démocratique est d'une remarquable souplesse institutionnelle qui permet à la République indivisible d'être un cadre d'épanouissement de la diversité et de l'unité. Nous devons le consolider, tout en l'améliorant afin que les communautés, les groupes et les individus qui lui font allégeance, puissent toujours s'y épanouir de manière égale et équitable. Dans un monde où l'État unitaire est la forme d'État la plus répandue et où la tendance est à la recherche de l'unité du centre de décision, ma conviction est que nous devons préserver et perfectionner notre État unitaire décentralisé : il est le garant de la sécurité politique, un facteur de croissance économique durable, un vecteur d'identification commune et un correcteur des déséquilibres territoriaux. Notre État unitaire décentralisé est dynamique.

e) La démocratie socioprofessionnelle

La démocratisation des communautés socioprofessionnelles donne certainement une note d'originalité au régime politique camerounais, en faisant sortir la démocratie du seul domaine politique ou de l'administration publique, où l'on tend généralement à l'enfermer, et en assurant son épanouissement dans tous les champs d'activité du pays. Elle doit continuer à se développer selon des modalités définies par des principes législatifs généraux et complétées par des arrangements entre les partenaires sociaux intéressés, au sein des entreprises tant publiques que privées. Il en ira de même des administrations publiques grâce notamment à la réactivation des différentes structures dédiées.

Ce souffle de démocratie socioprofessionnelle doit continuer à imprégner les associations diverses telles que les syndicats patronaux et ouvriers, les organisations qui constituent la substance la plus sensible du tissu social de notre pays. Faut-il rappeler que de la même manière qu'elles ont contribué à la démocratisation de notre pays, elles doivent être des acteurs de la consolidation de notre démocratie, en acculturant de manière permanente leurs membres aux valeurs des droits de l'homme, de la liberté, de la justice et de la participation.

Je suis particulièrement attaché à l'autonomie des partenaires sociaux et à leur légitimité. C'est une condition de la richesse du dialogue social.

Notre démocratie s'enracine et s'enracinera davantage aussi dans toutes les unités de formation publiques et privées d'enseignement et d'éducation ou d'apprentissage où, tout en sauvegardant l'autorité nécessaire à une bonne pédagogie, elle initiera les jeunes à une citoyenneté active. Je rappelle que la démocratie, comme je la mets en œuvre, est le régime politique d'inclusion de tous, des hommes, des femmes, des jeunes, des moins jeunes, des catégories vulnérables, des personnes souffrant d'un handicap, etc.

Au total, seul le mot « démocratie » peut qualifier le régime politique que nous avons construit et que nous consolidons. Il suffit de rappeler que Robert Dahl pose qu'une démocratie « à grande échelle exige : des représentants élus, des élections libres, équitables et fréquentes ; la liberté d'expression, des sources d'information diversifiées ; un large accès à la citoyenneté ». Cette définition de la démocratie par des critères est vérifiable au Cameroun. C'est une source de satisfaction et de motivation pour la consolidation de notre démocratie. Notre démocratie doit irriguer toute notre société, y compris

les familles. Celles-ci, cadres primaires d'apprentissage par les enfants de l'autorité et de la liberté, doivent davantage jouer leur rôle de socialisation ou d'acculturation de leurs membres à la démocratie, à l'égalité hommes-femmes, aux droits des enfants, au respect des lois, au civisme et j'en passe. Notre démocratie doit être davantage le régime d'expression et de protection de la citoyenneté de tous et de chacun, sans exclusive.

Multiforme, nationale et locale, territoriale et socioprofessionnelle, la démocratie camerounaise ne pourra cependant s'accomplir pleinement sans l'appui indispensable d'une information libre dont la multiplicité et la variété des sources restent le gage de l'émergence d'une opinion publique éclairée : dans cette perspective, la presse écrite, comme la presse audiovisuelle, de même que l'édition et toutes les formes des technologies de l'information et de la communication sont dotées d'un statut indispensable à leur plein épanouissement. Il s'agit d'une grande mutation à laquelle je demande à tous mes compatriotes de continuer à participer, pour raffermir la maîtrise de notre destin.

CHAPITRE III

**Pour une économie
camerounaise au service des
aspirations de tous et de chacun**

Le Libéralisme Communautaire se caractérise par la liberté d’entreprendre et le souci d’une solidarité nationale qu’un État fort et légitime est chargé de rappeler à tous les partenaires économiques et sociaux par le truchement d’une démarche appropriée.

Dans ce contexte, il importe d’énoncer un certain nombre de principes directeurs pour l’action économique :

- une planification démocratique à tous les niveaux ;
- le développement des infrastructures ;
- la priorité à l’agriculture ;
- le soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- le développement de l’industrie ;
- la maîtrise de la science et de la technologie ;
- une plus grande efficacité de nos services ;
- la création des emplois décents ;
- l’indépendance de l’économie nationale.

1. Une planification à tous les niveaux

L’émergence de notre pays n’est possible que par et dans l’élaboration et la mise en œuvre rigoureuses d’un plan.

Je reste convaincu qu’une planification stratégique et opérationnelle du développement national, régional et communal est nécessaire, pour conduire des politiques économiques volontaristes de nature à permettre une transformation structurelle de notre économie. La planification est une manifestation de notre connaissance des défis actuels et à venir, de l’exercice de notre responsabilité d’élaborer

des réponses adéquates, de l'expression de notre volonté de maîtriser notre destin à travers la détermination de nos objectifs et des moyens pour les atteindre. C'est dans ce sens que s'inscrit la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 dont l'objectif est l'avènement du Cameroun émergent par le biais de la transformation structurelle de l'économie et le développement inclusif.

La mise en œuvre des différentes phases de cette stratégie, sous bénéfice d'actualisation et d'évaluation régulières, nous permettra notamment de développer les industries et les services, de développer la productivité et la production agricoles, de développer les infrastructures productives, de consolider l'intégration régionale et la facilitation des échanges, de dynamiser le secteur privé, de transformer le système financier, de protéger l'environnement, de développer le capital humain et le bien-être, de promouvoir l'emploi, etc. Il s'agit de la planification de l'accès à l'Émergence. Je réitère cependant ma volonté de faire en sorte que la planification de notre développement se fasse à tous les échelons national, régional et communal.

L'exigence d'une planification participative pose comme préalable une connaissance précise des ressources humaines et matérielles, d'une part, d'autre part, la prise en considération des besoins sociaux à satisfaire, compte tenu des possibilités réelles de notre pays et des priorités recensées auprès des populations camerounaises dans leur diversité d'origine et de condition. Une telle planification reconnaît leur place aux réels besoins sociaux et politiques. La planification démocratique de l'économie nationale, régionale et communale suppose donc une coopération confiante et une participation pleine des populations à l'expression des besoins.

Que ce soit pour le renforcement des capacités entrepreneuriales de notre jeunesse (Plan triennal Jeunes) ou alors pour l'accélération de la croissance économique, c'est à la planification que j'ai toujours fait recours. Il est important de savoir où on va et comment on y va. Certes, les résultats ne comblent pas toujours toutes les attentes. Mais l'option est prise pour la satisfaction des besoins.

C'est parce que je suis attaché aux vertus de la planification que pour reconstruire et développer les régions affectées par la violence terroriste le Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ainsi que le Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord ont été élaborés. L'objectif recherché dans l'un et dans l'autre cas, c'est la paix par la reconstruction et le développement. Je suis persuadé que la mise en œuvre de ces deux plans aura un impact positif au niveau aussi bien régional que national. À la barbarie inhumaine du terrorisme, j'ai choisi d'opposer la reconstruction et le développement des localités endommagées.

La planification à elle toute seule ne saurait suffire. Les leçons tirées de notre expérience montrent que la discipline, l'abnégation et la détermination doivent davantage être constamment de mise : la responsabilité des acteurs est de taille.

2. La priorité à l'agriculture

L'agriculture, priorité cardinale en relation d'interdépendance avec les autres secteurs, conserve sa place prépondérante dans notre stratégie de développement, car nous ne perdons pas de vue que la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos populations est un enjeu stratégique et aussi un

droit fondamental. Les objectifs poursuivis ont pour finalité l'autosuffisance alimentaire ou encore la souveraineté alimentaire, afin d'assurer la prise en charge optimale des besoins de nos populations en alimentation sûre, suffisante et régulière, de mettre en place une meilleure défense contre ce que d'aucuns appellent « l'arme de la faim », d'éviter une dépendance à l'endroit des produits de consommation courante et d'origine externe. Je suis convaincu que l'insécurité alimentaire affecte négativement l'exercice par les États de leur responsabilité de protéger les populations.

La souveraineté alimentaire, qui ne signifie pas autarcie dans notre environnement international d'interdépendance, doit nous permettre non seulement d'approvisionner nos marchés des produits de consommation courante et généralisée, mais de consolider notre position comme exportateur des produits agricoles vers l'Afrique centrale, vers le reste de l'Afrique et vers d'autres continents.

Plusieurs raisons militent en faveur de la priorité donnée à l'agriculture. La plus importante, à notre avis, réside dans les possibilités d'indépendance que l'agriculture offre à l'économie nationale. L'indépendance de l'économie nationale dont il va être question plus loin suppose la constitution d'une épargne locale. Quel secteur, mieux que celui de l'agriculture, permet une accumulation saine et authentique des capitaux? Je ne pense pas uniquement aux cultures d'exportation que sont le café, le cacao, et qui ont davantage enrichi certains citadins et autres intermédiaires que les paysans-producteurs eux-mêmes. Je pense aussi aux cultures vivrières habituellement appelées « Agriculture traditionnelle » et qui, il faut le reconnaître, n'ont pas été suffisamment soutenues. Certains produits, à l'exemple du riz et du maïs, grèvent aujourd'hui énormément notre

balance commerciale, tant les quantités importées sont considérables, au regard des besoins alimentaires de nos populations. D'où la démarche visant à intensifier la culture du riz, du maïs, du blé et autres au Cameroun.

L'agriculture de seconde génération, d'ores et déjà amorcée à travers les techniques intensives et la mécanisation, devra progressivement se généraliser pour permettre une production à plus grande échelle. Ma démarche vise à consolider notre souveraineté alimentaire et à faire de notre pays un grenier pour l'Afrique centrale: la diversité climatique permet une grande richesse des cultures; le potentiel des terres arables est énorme, environ 7,2 millions d'hectares dont 1,8 million effectivement cultivé, soit seulement 26%.

Je pense également aux activités d'élevage et de pêche, qui doivent contribuer non seulement au renforcement de notre autosuffisance alimentaire, mais aussi à l'enrichissement de notre pays, par la réduction significative de nos importations et l'accroissement de notre capacité à conquérir des marchés extérieurs. La pêche maritime, en rivière et la pisciculture ont une place importante dans notre pays en raison de leur apport en protéines dans l'alimentation de notre population. Force est de reconnaître que nous n'avons pas encore exploité toutes les possibilités de nos ressources halieutiques. Des efforts devront être faits en ce sens, ce qui nous dispensera d'importer de grandes quantités de poisson, de maquereau notamment. Au-delà de cet objectif de court terme, l'enjeu, c'est de dynamiser notre «économie bleue», d'en faire un des piliers de la croissance soutenue et durable. Le développement optimal de notre économie bleue impose notamment une exploitation durable des ressources marines ainsi qu'une permanence de l'action de

renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes dans le Golfe de Guinée.

Comment atteindre ces objectifs fondamentaux ?

Le monde rural doit être organisé en cadres de solidarité collective susceptibles de jouir d'une réelle autonomie de gestion. De ce point de vue, la multiplication des cadres de solidarité collective ne peut que contribuer à revaloriser les activités agricoles en général et par conséquent à freiner l'exode rural. Pour que ce résultat soit effectivement atteint, la politique vigoureuse de désenclavement de l'arrière-pays doit continuer à être mise en œuvre par :

- la création et l'amélioration des routes, des écoles, des services de santé, des postes et télécommunications, des banques, de l'alimentation en eau et en électricité ;
- l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- l'ouverture de magasins relativement bien approvisionnés ou la construction de marchés périodiques ;
- l'installation des centres d'animation culturelle.

La connexion des bassins de production aux centres de consommation est ainsi de mieux en mieux assurée. Lorsque les habitants des villages n'auront plus à entreprendre de véritables expéditions à travers des pistes dangereuses pour aller chercher en ville des produits manufacturés ou des débouchés à leurs produits, on aura beaucoup contribué à la limitation de l'exode rural en faveur du travail de la terre : le village sera davantage renforcé comme un lieu où il fait bon vivre. D'où le couple agriculture-développement rural.

J'exhorte les paysans à s'engager dans des exploitations agricoles de grande envergure, organisées en véritables entreprises. Il s'agit de continuer à avancer dans la voie de

la modernisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche traditionnels afin d'accroître la production et la productivité des petites exploitations et de favoriser l'émergence d'unités de production de « seconde génération », c'est-à-dire d'entreprises de moyenne et grande taille respectueuses de l'environnement.

La mise en place de l'agriculture de seconde génération est possible grâce à l'intensification des investissements privés et de notre politique volontariste de soutien à l'agriculture, d'une part, d'autre part, aux actions de coopération internationale, à travers l'appui de partenaires techniques et financiers aux prêts des organismes de financement qui devront accorder une attention toute particulière aux paysans qui cultivent les plantes vivrières et contribuent de manière appréciable à la concrétisation de l'autosuffisance alimentaire dans notre pays. Comme conséquence logique à cette option : l'acquisition de machines agricoles, de plants, d'engrais et d'autres éléments entrant dans la production, la récolte et la commercialisation doivent être davantage facilités aux paysans.

Le souci d'une plus grande rentabilité nous incite à encourager la formation, en général, des cadres d'action collective, de mise en commun des ressources et de partage des responsabilités, en particulier des coopératives, indispensables dans le monde rural, ou à améliorer leur gestion. Aussi importe-t-il que les techniques scientifiques applicables dans nos régions soient vulgarisées auprès des adultes et des jeunes ; pour ce faire, il faudra accroître la formation permanente des paysans par des moniteurs agricoles suffisamment équipés. Cette formation sera complétée par des émissions radiodiffusées et télévisées en langues nationales et officielles, dans les médias aussi bien publics que privés.

Enfin, la création des lycées agricoles doit être systématisée, en même temps que doit être démultipliée la formation des ingénieurs agronomes.

3. Le développement des infrastructures

Le développement des infrastructures est l'une des voies par lesquelles nous pouvons améliorer l'attractivité et la compétitivité de notre économie: nous devons vaincre les contraintes de temps et d'espace. En plus du désenclavement des bassins de production, la modernisation du réseau routier, portuaire, ferroviaire et aéroportuaire est impérative. À cet effet, les efforts déjà engagés devront se poursuivre en s'intensifiant. Mon ambition est de parvenir à un niveau stratégique de connectivité de notre pays, entre les villes et dans les villes, entre les zones rurales et dans les zones rurales, entre les campagnes et les villes. La circulation des personnes et des biens entre nos régions sera ainsi améliorée. Mais, plus que la connectivité interne, le développement des infrastructures doit viser l'élargissement de notre marché, par la prise en compte de la dimension sous-régionale, régionale et même continentale, comme c'est désormais le cas, par exemple, entre le Cameroun et le Nigeria, le Cameroun et le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale, le Cameroun et le Congo. De nombreuses opportunités sont encore en effet perdues, du fait de l'insuffisance des infrastructures transnationales. Mon option résolue est pour une augmentation de la connectivité nationale, régionale et continentale. Je suis persuadé que la qualité des infrastructures de transport est un facteur d'intégration à tous les niveaux.

Le développement des infrastructures concerne aussi la qualité et la pérennité des réseaux de communications élec-

troniques à très haut débit en fibre optique ainsi que la disponibilité sur toute l'étendue du territoire de la fibre optique.

Je pense également au secteur de l'énergie, dans lequel nous avons beaucoup investi au cours des périodes récentes, à travers la construction des barrages hydroélectriques et des centrales à gaz. Ces infrastructures énergétiques visent l'amélioration des conditions de vie de nos populations, de même que l'utilisation optimale des capacités de production des entreprises, à travers une offre plus importante. Ici également, nous devrions nous situer dans une perspective telle que les besoins nationaux ayant été satisfaits par l'action de renforcement de la quantité et de la qualité de notre offre énergétique, nous puissions dégager un surplus exportable qui couvrirait en partie les pays voisins. L'intégration régionale peut aussi se faire autour de l'énergie.

Les technologies de l'information et de la communication doivent bénéficier d'une grande attention pour que nous puissions en tirer le plus grand profit. L'infrastructure à fibre optique devra être complétée, pour réaliser un véritable centre névralgique du réseau informatique national favorisant l'essor des services de téléphonie et de l'Internet. Plus généralement, cette infrastructure doit permettre l'essor de l'économie numérique, qui s'affirme chaque jour un peu plus, et qui est aujourd'hui au cœur de la croissance et de la compétitivité des entreprises et des pays à travers le monde, tant elle contribue à transformer les modes de production, de consommation et de commercialisation des biens et services. Nous devons nous arrimer à cette évolution et transformer nos modes de production par l'introduction et l'accroissement de la numérisation de nos différents secteurs d'activité. Il en est ainsi notamment du e-learning dans l'éducation, de la télémédecine dans la santé, de l'e-administration dans le

secteur public, du e-commerce en matière de vente. Il s'agit, par rapport à nos objectifs et à notre intérêt national, de nous approprier de manière intensive de l'économie numérique, en tant qu'elle se traduit par une forte dématérialisation et exige des différents acteurs une adaptation à des méthodes nouvelles d'offre et de demande des biens et services, pour lesquelles Internet et ses outils constituent le capital de base.

Mon action consiste et consistera à m'assurer que le Cameroun est dans le train de la révolution numérique qui transforme progressivement tous les secteurs de la vie humaine, que la démarche nationale pour l'Intelligence Artificielle puisse nous permettre de bénéficier davantage des gains de productivité en économie, dans le secteur public et dans le secteur privé. Le pari pour l'intelligence artificielle est à la mesure des défis actuels et à venir : l'intelligence artificielle est un démultiplicateur de développement, de croissance et de démocratisation, à condition que son usage soit éthique. C'est le lieu pour moi de saluer les initiatives prises dans le domaine des TIC à la « Buea Silicon Mountain » et d'encourager la généralisation sur toute l'étendue du territoire national des écosystèmes numériques locaux, tout en veillant au renforcement de la cybersécurité et de la « cyberéthique ».

4. Le soutien aux petites et moyennes entreprises, aux petites et moyennes industries

Au stade actuel de notre développement, les petites et moyennes entreprises ainsi que les petites et moyennes industries ont affirmé leur contribution au développement harmonieux et à une industrialisation progressive. Elles jouent un rôle particulièrement important, en ce qu'elles constituent à la fois une source majeure de création d'em-

ploi, de distribution des revenus et d'accroissement des recettes d'exportation : en 2023, les PME et PMI représentent plus de 90 % du tissu économique. Nous sommes conscients qu'elles continuent de faire face à des difficultés pour leur pleine expansion. C'est pour cela que nous leur accordons un soutien particulier dans la promotion des sociétés, d'autant plus qu'elles permettent à un plus grand nombre de Camerounais d'entrer dans le monde des affaires, sans toujours faire appel à des capitaux étrangers. C'est pour moi une véritable source de satisfaction que de constater le renforcement de la densification d'une classe d'entrepreneurs nationaux moyens et petits qui comptent sur leurs propres forces, qui créent des richesses au Cameroun, qui participent activement à l'affirmation de la réalité de l'investissement privé national et qui attestent que le Cameroun est une terre d'opportunités.

Les petites et moyennes entreprises devront continuer à prouver leur bonne santé par le biais de l'amélioration de leur contribution au Produit Intérieur Brut. Dans cette quête de l'efficacité, elles continueront à bénéficier de l'accompagnement de l'État, à travers la répartition territoriale des pépinières d'entreprises, une législation et une réglementation plus incitatives à l'investissement privé, mais aussi par la poursuite de la mise en œuvre de multiples institutions aptes à favoriser leur pérennité et leur insertion convenable dans la dynamique de l'économie mondiale. Dans cette démarche, le dialogue entre le secteur public et le secteur privé devra être renforcé. Il devra par ailleurs aller au-delà de la résolution ponctuelle des dysfonctionnements de l'environnement des affaires, pour aborder de plus en plus les questions structurelles qui constituent une base pour l'amélioration de la compétitivité et de l'investissement,

pour intégrer l'enjeu du renforcement des capacités des propriétaires des PME et des PMI face aux exigences de l'économie moderne et du management dans un monde de plus en plus complexe (afin de réduire leur taux de mortalité particulièrement élevé). Nous devons être capables de favoriser l'accélération du changement d'échelle, de créer des chaînes de valeur, de constituer de véritables « champions nationaux » ainsi que des « champions régionaux » dans des secteurs où nous disposons de réels avantages comparatifs.

Le dynamisme de nos PME est une source d'espérance au progrès de notre pays. Les PME sont la preuve de la puissance de l'autofinancement et de l'efficacité de la mobilisation de l'épargne nationale. Elles nous enseignent que nous pouvons et que nous devons compter sur nos propres forces pour créer les richesses.

5. Le développement de l'industrie

L'Afrique est le continent le moins industrialisé du monde et nous devons travailler avec détermination pour sortir de cette division internationale du travail héritée de la colonisation. La souveraineté industrielle est une dimension constitutive de l'indépendance nationale et de l'Émergence. C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, je demeure convaincu que l'industrialisation du Cameroun est cruciale pour obtenir une croissance soutenue et inclusive, pour atteindre les taux de croissance élevés, pour assurer la diversification structurelle de notre économie et réduire notre vulnérabilité aux chocs extérieurs.

L'industrialisation du Cameroun, que j'entends continuer à mettre en œuvre dans la perspective de notre Émergence, s'articule autour de trois secteurs stratégiques : l'agro-industrie, l'énergie et le numérique. Notre démarche

est fondée sur cinq piliers industriels structurants : le secteur forêt/bois ; mines/métallurgie/sidérurgie ; hydrocarbures/raffinage ; chimie/pétrochimie/pharmacie ; secteur textile/confection/cuir. C'est ainsi que la mutation qualitative d'une économie primaire vers un système productif tiré par les industries de transformation manufacturière est une réalité progressive au Cameroun. Notre politique de développement des industries légères et lourdes a affirmé son efficacité dans le contexte de crise du COVID-19 et de crise économique subséquente. Elle a rendu possible la résilience de notre économie et constitue la base de notre optimisme mesuré.

Ma politique industrielle intègre l'apport significatif des technologies de production numérique avancées de la quatrième révolution industrielle. Étant donné que lesdites technologies diluent la démarcation naguère rigide entre les systèmes de production physiques et les systèmes de production numériques, comme d'autres, je suis convaincu que l'avenir de notre industrialisation dépend en partie de l'adoption de ce nouveau paradigme technologique. Telle est notre option en faveur des technologies de production numérique avancées qui accélèrent l'innovation et accroissent le contenu à valeur ajoutée de la production dans les industries manufacturières. Notre objectif, c'est accroître l'efficacité et la productivité des processus de production industrielle pour satisfaire les besoins des populations.

La politique industrielle que je mets résolument en œuvre est marquée du sceau de l'éthique. Ce qui implique notamment, d'abord, le positionnement de l'être humain comme l'Alpha et l'Omega, ensuite, un « supplément d'âme » et un surcroît de conscience dans le recours à l'intelligence artificielle, enfin, un respect scrupuleux de l'environnement. La

quatrième révolution industrielle tant vantée ne doit pas être unidimensionnelle, ni articulée uniquement autour de la productivité à tous les prix voire au prix du sacrifice de l'être humain. L'éthique de la quatrième révolution industrielle est une condition de sa réussite durable.

6. La maîtrise de la science et de la technologie

Le succès de notre agriculture, l'implantation d'une industrie agroalimentaire, la réalisation de grandes infrastructures, le développement d'une industrie lourde, l'efficacité même de l'ensemble de nos services dépendent d'une donnée de base : la maîtrise de la science et de la technologie. Tant que notre économie ne disposera pas suffisamment de cette maîtrise, son développement en sera affecté. Il faut donc le redire : la vulgarisation de la technologie appliquée à notre milieu demeure la garante de notre développement. D'où la nécessité d'une éducation de masse dans les sciences et la technologie appliquée. Cette éducation de qualité doit commencer par l'enfant à l'école, passer par la formation permanente des adultes dans les domaines de leurs activités, déboucher sur des écoles scientifiques hautement spécialisées, pour culminer dans les instituts de recherche ou des cadres de formation professionnelle capables d'asseoir la crédibilité de notre génie créateur. La livraison des vaccins, des médicaments ou encore d'usines clés en mains à notre pays par la coopération internationale ne signifie ni transfert ni maîtrise de la technologie. Il s'agit là d'une phase provisoire par laquelle plusieurs jeunes nations sont passées ; la durée de cette phase doit être raccourcie. Nous maîtrisons de plus en plus la technologie grâce à nos ingénieurs de qualité et à la coopération scientifique et technique internationale. Notre énergie doit être déployée pour contribuer à la réalisation à moyen et à long terme du programme de

transformation de notre pays en « nation d'ingénieurs ». Les ressources humaines nationales à l'intérieur et à l'extérieur du pays doivent être mobilisées autour de cet objectif. De même, nous devons accroître de manière significative nos investissements publics et privés dans la recherche et le développement en vue de l'émergence des multiples innovations dont notre pays a besoin dans tous les domaines.

7. Une plus grande efficacité de nos services

L'économie camerounaise ne pourra tenir son pari d'émergence que si nos services publics sont efficaces. Il existe souvent un laisser-aller, un laxisme, une inertie et un manque de civisme déplorables dans plusieurs d'entre eux. Il doit être mis un terme à ce désordre qui engendre des situations d'insécurité, des retards préjudiciables et des frustrations inacceptables. Les services, aussi bien publics que privés, doivent concourir à la promotion du bien-être physique, matériel, intellectuel, moral et spirituel du citoyen camerounais. D'où la nécessité de renforcer sans cesse leur agilité. Nous devons parvenir à une sécurité et à une fiabilité toujours plus grandes dans les différents services comme par exemple les transports, les communications, les banques, les assurances... Il faut donc œuvrer pour une meilleure écoute des usagers de nos services publics, pour un dialogue franc et sincère entre les différents services publics et leurs usagers, pour une amélioration de la productivité des services publics.

La célérité dans les services administratifs s'impose pour le bon fonctionnement de notre économie et tous les responsables doivent œuvrer pour que la qualité des services (dans l'enseignement, la santé, les transports, les communications, les loisirs, etc.) s'améliore sans cesse et porte toujours la

marque de l'intégration nationale. Ce qui n'est pas toujours le cas de certains de nos services qui répondent mal aux besoins de l'économie nationale. Il ne s'agit pas seulement de l'enseignement qui doit de plus en plus s'adapter aux besoins de notre développement, mais aussi des banques et du tourisme dont le renforcement du financement de l'économie (par les banques) et de la stimulation accrue d'une demande nationale de découverte du pays (par le tourisme) seront des démultiplicateurs de croissance.

8. La création d'emplois décents

Si le taux de chômage présente une faiblesse relative, il convient de reconnaître que le niveau de sous-emploi et de mal-emploi est préoccupant, notamment en ce qui concerne les jeunes, situation qui se développe concomitamment à une expansion du secteur informel. L'essor de ce dernier est certes le reflet du dynamisme de nos populations et de leur esprit d'entreprise ; il révèle cependant la nécessité de mettre en œuvre des actions de nature à promouvoir la création des emplois décents, c'est-à-dire des emplois dignes donnant droit à un revenu correct, à une protection sociale. Il nous faut parvenir à résorber complètement le sous-emploi, pour accélérer le recul de la pauvreté et contenir la fuite des cerveaux. À cet effet, la création d'emplois par le secteur public doit se poursuivre notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité, en évitant cependant de constituer une fonction publique pléthorique et improductive, tout en veillant à la préservation de la viabilité de nos finances publiques. Il demeure néanmoins que c'est le secteur privé, moteur de la croissance économique, qui doit davantage contribuer à l'accroissement de l'offre d'emploi.

Pour sa part, il reviendra à l'État d'adopter une fiscalité incitative à la création d'emplois, de réduire et simplifier davantage les procédures, notamment en matière de création d'entreprises et d'accompagnement des promoteurs, en vue, d'une part, de favoriser la migration du secteur informel vers le secteur formel, d'autre part, de permettre la mise à niveau de nos petites et moyennes entreprises, garante de leur pérennité et de la création d'emplois de longue durée. En plus du secteur rural, l'artisanat, de même que le secteur des services, à l'exemple du tourisme ou de la confection, disposent d'un énorme potentiel qu'il conviendra de continuer à valoriser dans toutes ses composantes, pour en faire des secteurs davantage attractifs, dans le cadre de la promotion de l'auto-emploi.

Dans cette lutte contre le sous-emploi et le mal-emploi, il faudra parvenir à l'adéquation entre la formation et l'emploi, pour éviter que nos diplômés de divers ordres d'enseignement se trouvent en majorité confinés dans des activités qui ne leur permettent pas de s'épanouir. À la formation du capital humain doit succéder l'usage judicieux et rentable dudit capital.

9. L'indépendance de l'économie nationale

Par le principe de l'indépendance de l'économie nationale, je ne prétends pas définir une forme d'autarcie ou de rupture de toutes sortes de relations avec des partenaires étrangers. Ce serait pure absurdité tant il est vrai qu'aucun système économique moderne ne saurait envisager raisonnablement de fonctionner sans le moindre échange avec l'extérieur. Indépendance ici ne signifie point isolement. Toutefois, pour aussi interdépendant que soit le monde, il reste que chaque État travaille à préserver sa marge de

manœuvre, son autosuffisance, c'est-à-dire son indépendance. L'interdépendance n'est pas incompatible avec l'indépendance.

En premier lieu, l'indépendance s'affirme notamment dans la détermination des objectifs et des besoins à satisfaire ainsi que des moyens à utiliser. Dans un monde où triomphe l'économie de marché, où l'objectif de tout producteur est de vendre, on est vite arrivé à la situation où les plus gros producteurs étouffent les plus petits qu'ils entendent même figer dans le rôle de consommateurs. Il s'agit précisément pour des jeunes économies comme la nôtre de tout faire pour échapper à un destin de satellite, dépendant et relativement asservi. Mais l'économie camerounaise ne peut être consolidée comme une économie indépendante que dans la mesure où, d'une part, elle continuera à définir les besoins de ses populations, de manière autonome, d'autre part, elle continuera à assumer le leadership dans la mobilisation des ressources et des moyens en vue de la satisfaction desdits besoins.

En second lieu, l'indépendance de l'économie camerounaise dépendra toujours de la volonté des Camerounais à constituer une épargne nationale et à la canaliser en faveur de notre développement. Les capacités et les aptitudes existent. Ce qu'il faut, c'est la volonté de constitution d'une épargne nationale au service du développement endogène. En effet, il ne saurait y avoir d'indépendance chez celui qui se tourne systématiquement vers les capitaux étrangers pour financer la moindre de ses actions de développement. Il est certes difficile d'éviter des emprunts auprès des institutions financières internationales ou étrangères comme auprès des gouvernements étrangers. Mais il faudra faire en sorte que désormais l'économie camerounaise ne reçoive plus de

l'étranger que des prêts venant en appoint à l'effort national de financement du développement. De manière lucide, nous devons tirer les leçons de nos différents cycles d'endettement. Certes, l'ampleur des besoins de développement a imposé le recours à l'endettement, comme facteur de développement, mais l'endettement, s'il n'est pas maîtrisé, peut relativiser l'indépendance.

La finance directe devra être mise à contribution, aussi bien par les acteurs publics que privés, pour le financement de notre économie. Je pense également aux partenariats public-privé, qui peuvent être un puissant catalyseur de la modernisation de nos infrastructures et de l'amélioration de la qualité de certains services publics.

La recherche de l'indépendance pour notre économie nationale passe donc avant tout par une vigoureuse politique d'encouragement à la constitution d'une épargne nationale par les locaux ainsi qu'à l'investissement au Cameroun de l'épargne des Camerounais de la diaspora. Cette épargne, résultant de nos propres efforts, devra déboucher sur des investissements locaux et la multiplication de la création d'entreprises camerounaises. C'est pourquoi un soutien particulier aux petites et moyennes entreprises ainsi que le développement de plus grandes unités industrielles sont et demeurent à l'ordre du jour. Il s'agit de mettre l'accent sur nos propres efforts pour l'Émergence de notre pays avant de compter sur toute contribution étrangère.

La participation de l'étranger peut revêtir la forme de prêts ou d'investissements. Mais pour être au service de l'économie camerounaise, cette participation doit s'insérer dans le cadre de notre planification du développement. Aussi les investissements étrangers devront-ils connaître

une juste contrepartie grâce aux mesures d'incitation et aux divers outils d'accompagnement qu'il nous faudra occasionnellement adapter à la conjoncture internationale.

Si l'épargne nationale, complétée par les apports internationaux, nous permet d'investir et de produire, le souci de l'indépendance de notre économie vise avant tout la satisfaction des besoins du marché national et l'équilibre de notre balance commerciale et de notre balance des paiements.

En effet, l'approvisionnement régulier de nos marchés doit prévenir les spéculations créant des pénuries artificielles et des mécanismes appropriés veilleront au strict respect de la réglementation des marchés.

Dans ses relations avec ses partenaires, le Cameroun doit éviter de tomber dans le piège du déséquilibre permanent de la balance commerciale; déséquilibre qui entretient la sortie significative des devises et favorise la prégnance des causes extérieures des tensions inflationnistes. La politique commerciale visant à parvenir à un bon équilibre dans notre commerce avec l'extérieur doit être soutenue à travers l'accélération de la diversification structurelle de notre économie. Par ailleurs, le commerce extérieur devra consolider sa dynamique actuelle dans le sens du pluralisme qualitatif et quantitatif des partenaires. En même temps, il est nécessaire de diversifier davantage notre production, afin de disposer d'une base exportatrice plus large, qui nous mette à l'abri des conséquences néfastes des fluctuations des prix internationaux des produits, de même que des variations brusques des taux de change. Ce qui est constant, c'est que l'équilibre de la balance commerciale est un enjeu stratégique et une priorité majeure de notre action économique.

Si nous insistons sur l'importance de la balance commerciale, nous accordons en même temps une attention particulière à la nécessité de l'équilibre de notre balance des paiements. Des mécanismes appropriés devront être mis en place pour éviter la fuite des capitaux vers l'extérieur. En effet, cette fuite des capitaux prive notre économie de moyens d'investissements importants que nous allons souvent chercher à l'étranger sous forme de prêts. Elle est aussi préjudiciable à notre développement que ne l'est la fuite des cerveaux. Il convient d'agir davantage aux plans national et sous-régional, pour mettre un frein à ce cercle vicieux créé par le comportement économique extraverti de certains de nos concitoyens. L'enjeu, c'est d'améliorer notre balance de paiements à travers l'intensification de la mise en œuvre de la politique import-substitution, de la mobilisation des investissements privés nationaux et de l'attraction des investissements directs étrangers.

Outre la planification, la priorité à l'agriculture, le développement des infrastructures, le soutien actif aux petites et moyennes entreprises, le développement d'une industrie, la maîtrise de la science et de la technologie, l'efficacité renforcée de nos services, la création des emplois décents et la protection de l'indépendance de l'économie nationale, mention doit être faite de la qualité et de l'efficacité de l'aménagement du territoire que nous devons renforcer pour améliorer la conduite des opérations ayant trait à l'occupation et à la gestion de l'espace, à l'affectation ou à la répartition équilibrée des infrastructures, des activités et des services sur le territoire national, pour réduire les inégalités territoriales, pour accroître le soutien aux zones spécifiques telles que les zones à écologie fragile, les zones urbaines

déstructurées, les zones très dégradées du fait des handicaps économiques et sociaux, etc.

C'est sur cette base solide que le Cameroun construit progressivement l'émergence de son économie dynamique dont le but essentiel est d'être au service de l'homme, de tous et de chacun. Il apparaît toutefois que nous manquions ce dernier objectif si nous ne renforçons pas notre politique de justice sociale.

CHAPITRE IV

Une idée maîtresse : la justice sociale

Notre principal objectif est la consolidation de notre mode de vie qui repose sur la conscience claire que les citoyens ont leurs droits et leurs obligations ainsi que de leur détermination à les assumer pleinement. D'où l'impératif de l'amélioration constante de l'aménagement d'un espace approprié à leur épanouissement. Un tel épanouissement est fondamental et nous ne pouvons le réaliser que dans un État de droit, dans un régime d'égalité de chances fondé sur une éthique de justice sociale.

Dans notre contexte de pays en développement, la justice sociale est une exigence morale et politique avant d'être un principe d'égalité et de droit. La justice sociale appelle à une solidarité collective autant qu'elle permet une juste et équitable répartition des richesses aussi bien matérielles, symboliques que naturelles. Il ne s'agit nullement de subjectivité mais d'une réelle volonté de supprimer les inégalités et de construire une justice socialement et humainement acceptable par tous. C'est pourquoi les piliers de cette justice sociale doivent reposer sur le principe d'équité, qui tient compte des particularismes et des spécificités de toutes les composantes de notre société.

À l'intérieur du pouvoir colonial, où s'étaient également constituées des catégories sociales différentes, une minorité, alliée au pouvoir colonial et accaparant des privilèges exorbitants, exploitait à son tour la majorité de la population démunie, de la même façon que le monde urbain exploitait le monde rural. La négation de l'égalité entre les nations,

qui favorisait et qui favorise encore l'asservissement des unes par les autres, consacrait et consacre encore l'injustice dans les relations internationales.

L'action pour la décolonisation, qui fait partie de notre héritage moral et politique, s'inscrivait dans la lutte contre l'injustice. Notre quête pour un nouvel ordre politique, économique et culturel mondial procède du rejet de l'injustice sous toutes ses formes. Notre dynamique de démocratisation de la société politique nationale vise à l'instauration et à la consolidation d'un ordre politique et social fondé sur la liberté, l'égalité et la justice, sur l'égalité d'opportunités et l'équité des chances de succès. C'est ce qui fonde mon action permanente pour une plus grande justice sociale fondée sur la reconnaissance de l'égalité de droits entre les Camerounais. Il ne saurait en être autrement dans une société comme la nôtre dans laquelle le souci de l'autre est constant et traduit par la formule récurrente «C'est comment?». Le souci de l'autre participe de la perspective dans laquelle est inscrit l'humanisme que j'ai toujours promu et qui continuera à être déployé dans divers secteurs. À titre d'illustration, je vais aborder, sans prétention à l'exhaustivité, les secteurs de l'enseignement, de la santé, du logement et des rapports hommes-femmes.

L'enseignement

La transformation de l'être humain passe nécessairement par l'enseignement et l'éducation. La lutte contre les injustices commence par l'éducation, laquelle doit davantage permettre de diffuser la culture de l'égalité. Aussi important-il que cette institution soit largement accessible à toutes les couches de la population. Nos efforts tendent en effet à une plus grande démocratisation en cette matière. Les zones

rurales doivent être dotées de meilleures écoles pour que, dans le cadre d'une égalité de chances et d'opportunités, les fils de ruraux reçoivent la même éducation que les fils de citadins : à titre d'exemple, en 2022, notre pays comptait dans l'enseignement primaire environ 5 millions d'élèves, avec une forte concentration des élèves en milieu rural dans la plupart des régions, exception faite des régions du Centre et du Littoral.

Je suis convaincu que seul un individu ayant des connaissances approfondies ou opérationnelles dans son domaine peut être efficace, qu'il soit agriculteur, technicien ou intellectuel. Aussi bien, seul un pays ayant élargi les possibilités d'éducation et d'apprentissage de qualité à toutes les couches de la population peut, à terme, se développer en toute indépendance et bâtir une nation puissante et prospère, pour peu que cette formation s'accompagne d'une solide éducation idéologique. L'idéologie en question est celle de l'indépendance et de la souveraineté du Cameroun, celle de son émergence. L'enseignement doit donc viser à dispenser aux Camerounais les connaissances nécessaires en même temps que la claire conscience que leur pays est souverain et qu'ils sont maîtres de leur propre destin. Cela ne peut se faire que dans un esprit créatif et inventif, qui doit par conséquent s'acquérir durant la période de formation ou d'apprentissage. L'objectif, en définitive, est une démocratisation réaliste de l'enseignement dans un esprit d'indépendance et de créativité. Il faut relever que, dans mon entendement, les familles, les écoles, les collèges, les lycées et les universités doivent aussi être des lieux de diffusion et de transmission des valeurs de justice sociale. Former les esprits à la justice sociale, c'est anticiper sur l'action en faveur de la justice sociale.

La santé

L'universalité de l'accès à la santé, aux soins de santé est un pilier de la politique de justice sociale. Je pense que les inégalités (sociales ou territoriales) d'accès à la santé constituent une grande injustice. Aussi convient-il de lutter en faveur d'une couverture sanitaire toujours plus effective, plus efficace et plus équitable. Les infrastructures en ce domaine doivent être accessibles aux couches les plus défavorisées, les plus faibles économiquement. Dès lors, l'action menée vise non seulement à la multiplication des centres de santé communautaire et des hôpitaux de référence, mais aussi à une administration plus appropriée des soins et à la densification de la formation des médecins, des infirmiers, des sages-femmes, des aides-soignants, bref des acteurs de toute la chaîne des soins. Ici comme ailleurs, le secteur public et le secteur privé se rejoignent sur le terrain de la sécurité sanitaire.

Nos objectifs de développement économique, social et culturel seront difficilement atteints si la santé des acteurs de ce développement demeure exposée à des aléas divers. Les Camerounais doivent au contraire jouir d'une excellente santé pour s'adonner efficacement aux tâches multiples de construction nationale. Il nous incombe de continuer à œuvrer pour faire en sorte que les enfants, les femmes et les hommes de ce pays soient en bonne santé, puissent bénéficier d'une plus grande protection sociale, aient accès à des infrastructures adéquates leur permettant de pratiquer des activités sportives nécessaires à leur épanouissement physique ainsi qu'à la valorisation nationale et internationale du talent, des aptitudes physiques ou athlétiques de ceux et celles d'entre nous qui sont intéressés par le sport de compétition.

La santé spirituelle et morale est tout aussi préoccupante que la santé corporelle. C'est pour cette raison que je continue à insister sur le principe de moralisation aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique des Camerounais.

Le logement

Le combat pour la justice sociale implique une action sur une diversité de fronts. Outre l'enseignement et la santé, le logement est un champ de la justice sociale. La vision que j'ai du Cameroun est celle d'un pays dans lequel chacun a droit à un logement décent, ou alors peut bénéficier des conditions pour l'amélioration de son habitat. Ce dont il est question, ce sont des logements situés dans des environnements inclusifs qui offrent des opportunités égales pour tous les habitants en termes d'éducation, de santé, de transports, de services et d'emplois.

En réalité, il serait démagogique et utopique de promettre la mise à la disposition de chaque citoyen d'un logement gratuit ou d'une demeure à sa convenance. Mais l'accès à la propriété foncière doit être davantage étendu à toutes les couches sociales, de même qu'il convient d'accélérer le rythme de construction des logements sociaux, dans toutes les régions. L'objectif, c'est la démocratisation de l'habitat aussi bien par le secteur public que le secteur privé dans le cadre d'une politique vouée, d'une part, au renforcement de la sécurité juridique de la propriété et du titre foncier, d'autre part, à la concrétisation du droit au logement convenable et abordable.

Les rapports hommes-femmes

Il ne saurait y avoir de justice sociale sans égalité réelle entre les hommes et les femmes, sans autonomisation de la

femme et de la jeune fille. Je considère les injustices faites aux femmes comme des atteintes flagrantes à notre Constitution, comme des entraves à la consolidation de notre société démocratique. Nous avons œuvré et œuvrons sans cesse dans divers domaines pour renforcer l'émancipation des femmes en favorisant leur accès à l'instruction, en facilitant leur présence dans tous les secteurs de la vie publique, en créant des conditions pour leur indépendance économique, en encourageant leur participation à la vie publique, en luttant contre le mariage précoce des jeunes filles, en améliorant la santé reproductive, etc. Dans cet ordre d'idées, nous devons continuer à agir pour un renforcement de la prise en compte de l'importance du travail domestique des femmes, dans les villes comme dans les campagnes. Certes, en dépit de nos progrès tangibles qui font de notre pays un pays par excellence d'émancipation de la femme et de la jeune fille, il existe encore des entraves à l'égalité hommes-femmes, notamment d'ordre culturel. Mais il convient de rappeler que l'invocation des coutumes, en particulier de la culture, en général, ne saurait entraîner l'ajournement, encore moins la neutralisation de l'application du principe constitutionnel d'égalité hommes – femmes. Les coutumes ne sont acceptées que si elles ne contreviennent ni la loi ni l'ordre public. On ne peut pas, mieux, on ne doit pas mobiliser certaines coutumes ou croyances, encore moins des préjugés pour faire échec aux droits fondamentaux de la personne humaine. Et je pense que les autorités traditionnelles ont un rôle important à jouer : ces autorités ne sont pas seulement des gardiennes de la tradition, elles sont aussi des relais de l'État et doivent, à ce titre, diffuser davantage au sein des populations la Constitution, les lois et les règlements de la République. Les autorités traditionnelles sont les gardiennes de la tradition au sein de la République. À ce

titre, elles doivent davantage contribuer à mettre les traditions au diapason du principe constitutionnel de l'égalité hommes-femmes.

La démarche d'émergence du Cameroun, telle que je la conduis, vise à promouvoir un système politique, économique, social et culturel davantage inclusif, à accélérer la réalisation de l'égalité réelle hommes-femmes ainsi que l'autonomisation multisectorielle des femmes.

Aux différents secteurs d'activité cités pour illustrer la mise en œuvre concrète de la justice sociale, il convient d'ajouter la lutte contre la corruption. Qu'elle soit dite « grande » ou « petite », la corruption, en tant qu'elle repose sur l'égoïsme et sur la recherche illicite du gain individuel, constitue une forme d'injustice sociale que je ne cesse de combattre, tant il y va de la préservation de l'ordre social et de la moralité publique, de la fortune publique et de l'intérêt général. La justice sociale passe par la systématisation de la lutte contre la corruption.

Une répartition équitable du produit de la croissance

Notre objectif, c'est l'épanouissement total de chaque citoyen, où qu'il vive et travaille, sans discriminations.

Pour y parvenir, l'État doit s'employer à supprimer toutes sortes de disparités (qui sont autant de négations de l'égalité) et instaurer un esprit de répartition équitable des fruits de l'effort national pour la croissance. Car l'édification de notre pays étant fondamentalement une œuvre collective, un vaste chantier où chaque citoyen apporte sa contribution selon ses moyens et ses capacités, l'intensification de la politique de justice salariale me semble appropriée.

La justice salariale permet d'éviter le développement des frustrations, des complexes et finalement des démissions. C'est pour cette raison que notre action s'est toujours orientée et s'orientera davantage dans le sens non seulement d'un relèvement substantiel des salaires des plus faibles, mais aussi et surtout de la rétribution de l'effort de productivité de chacun, au prorata de sa contribution, par un salaire juste, décent, régulier et convenable. À l'exigence de justice salariale dans les secteurs public et privé, s'ajoute celle de l'égalité salariale hommes-femmes, en cas de travail égal et de compétences égales; ladite égalité constitue un acquis dans notre pays qui doit être renforcé par la responsabilisation accrue des femmes dans les secteurs public et privé.

Le laxisme souvent constaté dans des services publics a fait dire que les agents de l'État étaient incompetents, inefficaces et qu'ils méritaient une faible rémunération à cause de leur supposé faible rendement. Ce discours est lié à celui qui fait de la rémunération des agents de l'État jugée faible la cause de la corruption.

Je soutiens fermement qu'en dépit des cas avérés d'improductivité patente de certains agents de l'État, il faut éviter de procéder à des généralisations paresseuses qui dissimulent mal l'abnégation du travail, la conscience professionnelle élevée à l'œuvre dans nos services publics. Bien plus, il est important de saluer le patriotisme dont les agents de l'État et des employés du secteur parapublic ont fait montre à l'occasion de la mise en œuvre des plans de diminution du train de vie de l'État et des mesures de baisse des salaires du fait des programmes d'ajustement structurel. Les sacrifices, par eux consentis, sont des sources d'inspiration en matière de dévouement sacerdotal à l'accomplissement des missions d'intérêt général.

Par ailleurs, si les salaires dits « peu élevés » des fonctionnaires moyens étaient à l'origine de la corruption, comment comprendre alors la corruption à laquelle participent des hauts fonctionnaires, des personnalités ayant des salaires et des avantages élevés ? Certes, la question du niveau de rémunération du travail dans la fonction publique et ailleurs est pertinente, mais il me semble que la mise en œuvre de la politique de justice salariale doit aussi prendre en compte le renforcement des capacités des agents de l'État, la valorisation de leurs compétences, l'amélioration de l'environnement de travail, le développement du sentiment d'appartenance à une équipe, le renforcement du travail collaboratif et participatif, la stimulation de l'estime de soi ainsi que l'encouragement de la prise d'initiative. En fait, la politique de justice salariale va de pair avec la révolution managériale de notre administration publique.

Il ne s'agit pas de prétendre que, dans le secteur public comme dans le secteur privé, tous les salaires seront égaux et rigoureusement identiques. Le principe appliqué en ce domaine est le suivant : à chacun, selon son volume d'activité, son mérite et en fonction des capacités des organisations. Certes, il existe une différence entre le secteur public et le secteur privé mais je considère chaque secteur d'activité comme un cadre d'expression de l'amour de la patrie à travers l'apport d'une contribution singulière à notre développement. Sur le chantier de l'émergence, chaque secteur d'activité est utile. Je pense qu'il convient de développer davantage les apprentissages croisés entre les acteurs publics et les acteurs privés.

La politique de justice salariale est sous-tendue par une pédagogie de la rigueur : les Camerounais ne doivent occuper, autant que possible, que les emplois qu'ils méritent.

La consolidation du mérite ou de la compétence permet de mettre fin au népotisme et au clientélisme par lesquels le recrutement et la promotion dépendent moins du mérite ou de la compétence que des relations personnelles. La politique de justice salariale est une politique de valorisation des ressources humaines, mieux, des compétences. À cet effet, il convient de souligner qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la politique d'équilibre régional et la politique de valorisation du mérite : chaque région du Cameroun est un foyer de recrutement de personnes compétentes et méritantes, tant notre démarche nationale de formation du capital humain est fructueuse, même s'il faut la renforcer. Il n'y a pas de justice sociale possible sans équilibre régional.

Notre administration publique doit être davantage un cadre privilégié de rayonnement de l'excellence, d'attraction des ressources humaines de qualité en adéquation avec nos besoins, nos impératifs de développement et la complexité sans cesse croissante de notre société et du monde. Ce qui nécessite une rigueur renforcée dans la gestion des personnes et des biens comme moyen de consolidation de l'expansion économique, dans le cadre de la mise en œuvre effective du principe de justice sociale.

La justice sociale n'exige pas seulement le mérite personnel ; elle se caractérise aussi par une répartition équitable, au niveau des régions, des fruits de notre effort collectif de progrès. Les disparités injustifiables ne sont pas iniquité uniquement au regard des seuls individus, mais aussi au regard des régions qui contribuent à l'édification du Cameroun en fonction de leurs potentialités naturelles et de leurs ressources humaines. Il s'agit d'une tâche collective. Et il est juste que la prospérité acquise leur soit équitablement redistribuée. Tout égoïsme nous pousserait à l'exploitation

intolérable des régions les unes par les autres. Certaines régions sont certes moins nanties que d'autres, suite aux aléas de la nature ou aux accidents de l'histoire ou encore aux inégalités de développement. Mais le territoire national est un patrimoine commun de tous les Camerounais, sans discrimination régionale. De même, les richesses du sol et du sous-sol appartiennent à tous les Camerounais qui y exercent leur souveraineté permanente. Et, leur exploitation judicieuse doit davantage permettre la consolidation de la politique de développement équitable des régions. En fait, suivant mon entendement, l'affirmation de la souveraineté permanente du peuple sur ses richesses et ses ressources naturelles n'a de sens que par rapport à la prise en compte de l'intérêt de toutes les régions et de chaque région, bref, de la promotion du développement national équilibré et équitable.

L'un des phénomènes les plus déplorables est le déséquilibre entre la ville et la campagne, la première concentrant l'essentiel des ressources; c'est manifestement une injustice sociale qu'il est urgent de réparer par l'intensification de la politique de développement rural et de correction des déséquilibres territoriaux ainsi que de revitalisation des communautés villageoises.

Les actions préconisées à cet égard doivent permettre d'atteindre cinq objectifs principaux :

- continuer à promouvoir un développement rural intégral par l'entremise de projets où les multiples aspects de la vie en milieu rural sont pris en compte ;
- assurer le développement infrastructurel des zones rurales dans tous les domaines ;
- accroître toujours davantage la production et la productivité agropastorales ;

- améliorer les conditions d'existence des populations rurales ;
- lutter contre l'exode rural.

Certains de ces objectifs se recourent ou se complètent. Et la radicale transformation sociale à laquelle j'ai toujours invité le peuple camerounais est une œuvre de longue haleine. Elle exige donc des efforts soutenus, de la méthode et de la patience.

La consolidation de l'égalité, de l'équité et de la solidarité est cruciale pour la société de justice sociale, à laquelle nous œuvrons. Notre démocratie ne peut davantage s'approfondir que si elle est aussi une démocratie économique et sociale caractérisée par la justice sociale, par la protection et la promotion des droits économiques et sociaux aussi bien collectifs qu'individuels.

Chaque société, en fonction de son histoire, de sa culture et de ses technologies de gouvernement, a sa trajectoire de changement. Pour ma part, je soutiens que judicieusement combinée avec des réformes en phase avec les aspirations des populations, la volonté des citoyens méthodiquement canalisée peut suffire pour opérer la grande mutation sociale commencée, sans qu'il soit nécessaire d'appeler au « sang » et aux « larmes ». Jusqu'ici, le Cameroun a fait son chemin dans la croissance durable en vue d'un développement partagé. Le Cameroun doit préserver et faire fructifier ce qu'il a acquis à la sueur du front de tant de fils et de filles, dévoués à la cause nationale. L'objectif est de continuer le changement qualitatif fondé sur le génie inventif du peuple en vue de l'Émergence de notre pays, un pays dans lequel les citoyens auront définitivement recouvré tous leurs droits pour en jouir et créer les conditions d'accélération de la

croissance pour une meilleure justice sociale. Tel est, en définitive, le Cameroun que nous bâtissons pour les générations présentes et futures. J'en appelle donc à la consolidation d'une véritable coalition nationale pour la justice sociale, animée par le secteur public et le secteur privé, les acteurs de la société civile, les opérateurs économiques, les hommes, les femmes et les jeunes, pour que soit davantage concrétisée une société d'égalité des droits dans laquelle chacun a la possibilité, sans discrimination, de bénéficier du progrès économique et social. Notre démocratie est une démocratie sociale; notre État de droit est un État de droit social dans lequel les juges doivent davantage jouer leur rôle pour la protection de l'égalité.

L'on reconnaîtra cependant que l'action pour la justice sociale resterait vaine si elle n'est pas accompagnée par une action pour la protection de l'environnement.

CHAPITRE V

Une société de justice environnementale

Tous nos efforts de développement, de recherche d'une croissance soutenue en vue d'un développement partagé seraient vains s'ils n'étaient pas sous-tendus par une politique de justice environnementale. La société, que nous construisons et que nous consolidons, est une société de justice environnementale. Je veux dire par là, une société de promotion et de protection du droit à un environnement sain en vue du développement durable. Je suis fermement convaincu que le développement sans respect de l'environnement n'est que ruine des énergies déployées et des ressources mobilisées. Je considère que toute politique de développement n'est viable et fiable que si elle est placée sous les auspices du respect de l'environnement.

La protection de l'environnement est devenue la préoccupation majeure actuelle de toute l'Humanité. Et ce n'est pas qu'un effet de mode; c'est une prise de conscience salutaire pour la préservation de notre planète et du vivant.

Constitué de l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui entourent le vivant que sont l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la faune et la flore, le patrimoine culturel et les paysages, l'environnement conditionne la vie et la survie de l'espèce humaine. Le vivre-ensemble ne concerne pas seulement les membres de la société, il intègre aussi l'environnement: vivre ensemble, c'est aussi vivre en préservant et en protégeant l'environnement.

L'anthropologie et l'histoire nous apprennent que les humains assurent, depuis très longtemps, la protection et

la gestion durable de l'environnement. À titre d'exemple, les contes et les mythes fondateurs des chasseurs-cueilleurs « Pygmées » de la grande forêt tropicale du Bassin du Congo révèlent que, depuis des millénaires, la nature est, à la fois, la matrice de la vie humaine et sa mamelle nourricière. Elle est sacrée et tous ses constituants sont dignes de respect.

Ce sont ces considérations générales qui guident la mobilisation de notre pays en faveur de l'environnement, la claire conscience des défis environnementaux et la politique environnementale que j'entends continuer à promouvoir et à mettre en œuvre.

1. L'action de sensibilisation au profit de l'environnement

Je me suis toujours assuré que le Cameroun soit en phase avec la mobilisation internationale en faveur de la protection de l'environnement.

Sur le plan africain, le Cameroun assume de manière active sa qualité d'État membre de la Commission du Bassin du Lac Tchad, dont la principale mission est d'assurer la gestion du Lac Tchad et de ses ressources en eau, la préservation des écosystèmes, la promotion de l'intégration régionale, de la paix, de la sécurité et du développement dans la région du Lac Tchad. Il en est de même au sein de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale où nous contribuons à l'œuvre collective pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale dont les forêts du bassin du Congo. Dans le même ordre d'idées, nous respectons nos engagements par rapport à la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée le 11 juillet 2003, à Maputo,

au Mozambique, par les chefs d'États et de gouvernements au second Sommet de l'Union africaine.

Sur le plan universel, j'ai constamment effectué un plaidoyer lors des différentes rencontres internationales pour la protection de l'environnement, pour la formation d'une société internationale de justice environnementale. Ma conviction est la suivante: le caractère global des changements climatiques requiert des solutions elles aussi globales. Aussi il importe que:

- les engagements de réduction des gaz à effet de serre par les pays industrialisés soient clairement définis et énoncés;
- des transferts de technologie soient envisagés afin de permettre d'atténuer les effets des changements climatiques dans les pays en développement;
- tout mécanisme de contrôle tienne compte des différents niveaux de responsabilité en ce qui concerne la pollution atmosphérique.

On sait en effet que l'Afrique, bien qu'elle ne participe que très peu aux émissions de gaz à effet de serre, subit fortement les effets de la pollution. D'une façon générale, je crois qu'il serait équitable que, dans les arrangements concernant les financements et les transferts de technologie, un traitement particulier soit accordé aux pays en développement, notamment à ceux du Bassin du Congo. Ils consentent en effet de lourds sacrifices pour entretenir et régénérer la deuxième réserve forestière mondiale après l'Amazonie, l'une et l'autre étant les poumons de la planète grâce à leur capacité de rétention du carbone et de production d'oxygène.

De mon plaidoyer mondial se dégagent deux priorités d'action en Afrique: sauver les forêts du bassin du Congo; sauver le Lac Tchad. Nous y reviendrons plus loin.

Sur le plan national, par le décret n° 92/069 du 9 avril 1992 portant organisation du gouvernement, j'ai procédé à la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), première institution ministérielle spécialement en charge des questions environnementales dont les missions étaient alors les suivantes :

- élaborer la politique nationale en matière d'environnement;
- coordonner la mise en œuvre et en suivre les résultats;
- suivre et coordonner les interventions des organismes de coopération régionale et internationale en matière d'environnement, proposer des mesures de gestion rationnelle des ressources naturelles;
- promouvoir l'information du public et susciter la participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement;
- veiller au respect de la réglementation nationale et internationale en vigueur relative à la protection de l'environnement;
- élaborer les plans directeurs de protection de l'environnement en liaison avec les départements ministériels concernés;
- négocier les accords et conventions internationaux relatifs à la protection de l'environnement et suivre, en liaison avec le ministère du plan et de l'aménagement du territoire, les dossiers de financement y afférents.

En matière de gestion des forêts, le ministère est chargé de :

- la gestion et de la protection des forêts du domaine national et celles appartenant aux collectivités publiques ;
- la mise au point et le contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement ;
- le contrôle de l'exploitation forestière, de la liaison, avec les organismes professionnels du secteur forestier ;
- l'aménagement et la gestion des jardins botaniques, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en matière de faune et de chasse.

Cette prise en compte gouvernementale des enjeux de la protection de l'environnement a débouché sur la création de deux ministères distincts : d'une part, le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable ; d'autre part, le ministère des forêts et de la faune. L'enjeu, c'est le renforcement des outils de l'action publique en faveur de la protection de l'environnement.

La construction de la société nationale de justice environnementale repose aussi sur la constitutionnalisation de la protection de l'environnement, la ratification de la plupart des conventions et accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement, la conservation et la gestion responsables de la biodiversité et des forêts, l'établissement d'une base pour la gestion participative de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et la désertification, la gestion des déchets, des risques et des catastrophes. Le symbole par excellence de la société nationale de justice environnementale, c'est la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 qui consacre le droit de l'Homme à un environnement sain. Elle fait

de la protection de l'environnement le devoir de tous les citoyens. Elle instaure un ordre public environnemental national. Mention doit aussi être faite de la loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement qui sert de cadre d'orientation à toutes les interventions se rapportant aux questions environnementales et à toutes les politiques sectorielles liées à la protection de la biodiversité. À cela s'ajoutent diverses lois telles que la loi portant régime de l'eau, la loi portant régime de la sécurité en matière de biotechnologie moderne, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, la loi portant code minier, les lois sur l'eau, l'air et les travaux publics. Ici comme ailleurs, le chantier législatif demeure ouvert en raison de l'apparition de nouvelles problématiques environnementales liées au renforcement de notre conscience écologique.

Le plan national de gestion de l'environnement et le programme sectoriel forêts-environnement sont des outils de planification stratégique de la gestion de l'environnement, dont la mise en œuvre a favorisé la prise en compte progressive de la protection de l'environnement dans les politiques de développement. C'est ainsi que tous nos instruments de planification du développement (le document Cameroun Vision 2035, document de stratégie pour la croissance et l'emploi ainsi que la stratégie nationale de développement pour la période 2020-2030) ont intégré l'exigence de protection de l'environnement dans la stratégie d'émergence du Cameroun ; cette intégration s'effectue par le biais de la lutte contre la perte des écosystèmes, la mise en œuvre des stratégies pour faire face à la déforestation, aux pertes en biodiversité, aux pollutions atmosphé-

riques et marines, bref, de la démarche de concrétisation de notre engagement pour un développement durable.

La stratégie nationale de développement pour la période 2020-2030 indique que la prise en compte de l'environnement et la protection de la nature dans les politiques publiques au cours de la période de mise en œuvre du document de stratégie pour la croissance et l'emploi s'est faite à travers notamment :

- le plan national de lutte contre la désertification ;
- la stratégie nationale pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et la prise en compte de la gestion durable, de l'augmentation des stocks de carbone et de la conservation ;
- le document de contribution déterminée au niveau national pour la lutte contre les changements climatiques ;
- la participation aux initiatives de la Grande Muraille Verte et la restauration des paysages forestiers africains.

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement, le gouvernement se propose de renforcer les actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, terres, flore, faune, eau), d'intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité, de parachever l'élaboration et la mise en œuvre du plan national d'affectation des terres, d'assurer l'aménagement intégré du territoire, de sécuriser les aires protégées, d'intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les pollutions et de mettre en œuvre les mesures et programmes d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et de protection des zones à écologie fragile.

Nous nous sommes engagés dans la lutte contre les changements climatiques, la désertification, la gestion des déchets et la lutte contre les pollutions et les nuisances. Notre action vise à stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et à assurer un développement social et économique durable. C'est dans ce cadre que nous avons élaboré la communication nationale initiale dont l'objectif principal est de présenter notamment l'état des lieux des émissions des gaz à effet de serre, les vulnérabilités actuelles et futures de certaines zones à écologie fragile, les stratégies de réduction des émissions et/ou d'atténuation des effets néfastes y afférents. Notre objectif général est de transformer la contrainte climatique en opportunités de développement. Dans le cadre de l'adaptation, suivant la *vision du Cameroun, en 2035*, les changements climatiques dans les cinq zones agroécologiques doivent être intégrés au développement durable du pays, réduisant ainsi sa vulnérabilité et transformant même le problème des changements climatiques en une solution.

Nous avons réalisé des progrès significatifs dans la conservation de la biodiversité. Ces progrès sont matérialisés par la création et la gestion de cent six (106) aires protégées : 21 parcs nationaux ; 5 réserves de faune ; 5 sanctuaires ; 3 jardins zoologiques ; 45 zones d'intérêt cynégétique et 27 zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire, pour une superficie totale de 9 728 871 hectares, soit 20,46 % du territoire. Il faut y ajouter les deux aires protégées marines qui viennent d'être créées dans le pays dont le tout premier parc national exclusivement marin (Parc national de Manyange na Elombo-Campo) d'une superficie de 110 300 hectares. De nouvelles aires protégées seront créées dans les grandes zones de concentration de la biodi-

versité. Ma conviction est que nous devons mieux entretenir et conserver le trésor de biodiversité qu'est notre pays. Certes, nous assurons aussi la protection des aires de distribution des lions, des populations d'éléphants, des grands singes, les zones humides d'importance mondiale, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que des corridors nationaux et transfrontaliers; mais nous devons mieux faire.

La richesse en eaux du Cameroun est traduite par un important potentiel hydroélectrique évalué à 20 GW, soit le second potentiel hydroélectrique en Afrique subsaharienne, avec la possibilité de produire jusqu'à 115 milliards de kWh. Dans le même ordre d'idées, le Cameroun possède également l'un des plus grands potentiels en biomasse de l'Afrique au sud du Sahara, avec près de 25 millions d'hectares de forêts qui couvrent les trois quarts du pays.

Notre politique de protection de la diversité des expressions culturelles nous permet de bénéficier d'un réservoir de cultures et de savoirs traditionnels indispensables à la conservation de la biodiversité. Les populations autochtones et les communautés locales ont une pluralité de systèmes de connaissances spirituelles et traditionnelles d'une grande importance pour la conservation et l'utilisation de la biodiversité, l'alimentation, la nutrition et la médecine. Les forêts sacrées sont des lieux privilégiés de conservation de la biodiversité; les mangroves et les forêts côtières abritent les espaces et des lieux culturels utiles à la conservation de la biodiversité.

En matière de gestion responsable des forêts, les forêts camerounaises couvrent près de 22,5 millions d'hectares, soit 46% du territoire national, dont 17,5 millions

d'hectares de forêt dense exploitable. Ces forêts regorgent d'une faune sauvage riche ainsi que de plantes médicinales et de fruitiers sauvages qui constituent la base de la pharmacopée villageoise et surtout une source de revenus pour les populations riveraines. Il convient de souligner qu'il a été, d'une part, élaboré un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale, d'autre part, engagé une dynamique d'aménagement forestier, de valorisation des ressources forestières et fauniques, de gestion participative et décentralisée des forêts, de lutte contre l'exploitation forestière illégale et de développement progressif du reboisement et des plantations forestières.

L'action publique environnementale fait l'objet d'une prise en charge ministérielle importante. Deux ministères en charge des questions environnementales sont en première ligne : le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable et le Ministère des Forêts et de la Faune. De nombreuses administrations sectorielles concourent à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, notamment le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère des Travaux Publics, le Ministère de l'Eau et de l'Énergie, le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. C'est un dispositif à perfectionner pour que l'environnement devienne un enjeu transversal afin de faire face aux divers défis.

2. La diversité des défis environnementaux

Malgré les résultats et les progrès significatifs obtenus dans la protection de l'environnement au Cameroun, des

insuffisances persistent. Elles ont trait notamment à la persistance de la gestion cloisonnée de l'environnement, à la relative intégration de la protection de l'environnement dans les politiques publiques, aux insuffisances de mise en œuvre effective des politiques, stratégies, législations et réglementations environnementales.

Il est connu que notre pays possède une abondante et riche biodiversité qui fournit un flux important de services écosystémiques indispensables à l'atteinte des objectifs de développement durable, à court, moyen et long terme; cette riche diversité connaît une perte croissante et une diminution des biens et services. La biodiversité subit des pertes croissantes et importantes dues, entre autres, à l'action anthropique croissante et diversifiée ainsi qu'aux changements climatiques. Nos modes de production et de consommation influencent le rythme de dégradation de l'environnement.

Dans l'ensemble, tous les six écosystèmes du Cameroun ont été affectés par les activités anthropiques et les changements climatiques. L'écosystème semi-aride est fortement affecté par le processus de désertification au Cameroun avec de gros problèmes d'inondation. Il enregistre une perte du couvert végétal estimée à 56 % dans la région de l'Extrême-Nord et une superficie dégradée de 10 106,5 km² dans la région du Nord. Il est également le plus touché par le prélèvement du bois de feu avec une production de bois estimée à 908 590 m³, contre une demande annuelle évaluée à 1 366 536 m³ de bois.

Dans l'écosystème marin et côtier, la mangrove camerounaise a connu une perte de sa superficie de 10 000 hectares de sa superficie en 25 ans, avec un taux de diminution

de l'ordre 0,16 % par an entre 1990 et 2015. Cet écosystème concentre les plantations industrielles du Cameroun. L'écosystème de forêt tropicale dense humide enregistre un taux de déforestation annuelle moyenne de 0,28 %.

Dans l'écosystème d'eau douce, le Lac Tchad est passé d'une superficie de 26 000 km² en 1960 à 1700 km² en 2000, soit une réduction de 93,5 % de sa superficie, conséquence de l'action conjuguée de la forte évaporation de l'eau, du déficit pluviométrique, de la perturbation du régime hydraulique et de l'ensablement/envasement. L'effet induit sur les services écosystémiques (la pêche, l'agriculture, l'élevage) et le bien-être des communautés est très important.

Dans l'écosystème de montagne, la couverture forestière du Mont Oku a connu une diminution de l'ordre de trois quarts de sa valeur initiale, avec une superficie des terres cultivées ayant presque doublé, entre 1978 et 2001.

On le déplore, le Cameroun subit l'impact des changements climatiques. Ainsi, dans la zone soudano-sahélienne, la situation est de plus en plus critique. Tandis que la température est en augmentation constante, la pluviométrie continue de baisser, entraînant une inexorable avancée du désert. En une vingtaine d'années, la ceinture de production de certaines cultures comme le coton et le maïs s'est déplacée de plusieurs centaines de kilomètres vers le sud, entraînant un déficit chronique de la production agricole dans diverses localités.

L'assèchement accéléré du Lac Tchad est aussi un phénomène très préoccupant pour le Cameroun et les autres pays riverains, qui met en jeu la survie des populations concernées.

Sur sa façade atlantique, le Cameroun est exposé à la dégradation de ses écosystèmes littoraux en raison de l'ensablement sédimentaire, des inondations et de la montée des eaux salées.

Dans la partie sud du Cameroun, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de la forêt tropicale soulèvent de nombreux problèmes en raison de l'importance de ce secteur pour l'économie nationale.

Le développement des activités minières artisanales et semi-mécanisées, notamment, dans les régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Nord et du Sud a un impact environnemental considérable: destruction et dégradation des sols, pollution des eaux de surface et des eaux souterraines, pollution atmosphérique, perte des espaces de pâturage en plaine et en montagne, perte des espaces agricoles, perte des essences utiles à la pharmacopée traditionnelle, nuisances et pollutions sonores, accidents de circulation, destruction et perturbation des écosystèmes aquatiques et terrestres, disparition et déplacement des espèces fauniques. Voilà pourquoi il convient de veiller davantage à l'intégration de la protection de l'environnement et à la restauration des sites miniers. L'exploitation minière ne saurait être synonyme de dégradation de l'environnement.

Dans ce contexte, il convient d'envisager un nouveau départ pour ce qui est de la protection de l'environnement afin d'arrêter la dynamique de dégradation de l'environnement et de la perte du vivant.

D'où la proposition de redynamisation de la politique environnementale du Cameroun.

3. De la redynamisation de la politique de justice environnementale

L'objectif visé par la redynamisation de la politique de justice environnementale du Cameroun vise à faire de notre pays une société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente à l'horizon 2035.

Une société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente est une société écologiquement responsable. Elle concilie la recherche de la croissance économique et la protection de l'environnement en vue du bien-être humain. C'est une société qui intègre la protection de l'environnement et celle du climat dans toutes les politiques de développement. Elle place le bien-être humain au centre du développement et œuvre au profit du développement durable. En tenant explicitement compte de l'environnement et de la valeur du patrimoine naturel et culturel, l'émergence verte s'affirme comme un moyen de parvenir au développement durable.

Une société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente est une économie du bien-être qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations tout en réduisant, de manière significative, les impacts sur l'environnement de l'action humaine (la dégradation et la surexploitation des ressources naturelles). Elle se caractérise par :

- des activités économiques et industrielles à faible taux d'émission de gaz à effet de serre ;
- une gestion responsable des ressources naturelles ;
- un souci pour le développement inclusif et partagé.

Une société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente lutte contre l'épuisement des ressources

naturelles, le changement climatique, les pollutions et les nuisances, les catastrophes et les inondations, les dangers et les risques environnementaux, la dégradation des terres et des sols, la déforestation, l'urbanisation anarchique, l'utilisation des substances nocives et dangereuses, la mauvaise gestion des déchets, des pesticides et des produits chimiques.

Une société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente œuvre, au quotidien, pour l'adoption des modes de production et de consommation responsables, l'atteinte des objectifs de développement durable et pour l'adaptation ainsi que la résistance des populations aux aléas, aux chocs et aux traumatismes de la vie contemporaine.

Le Cameroun a fait l'ambitieux et légitime choix de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Le pays se propose, dans ce cadre, d'atteindre une croissance économique proche de deux chiffres, d'atteindre le seuil de 25 % comme part de production manufacturière dans le produit intérieur brut, de réduire significativement la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10 % en 2035, de consolider le processus démocratique et de renforcer l'unité nationale dans le respect de la diversité.

L'atteinte de l'émergence économique du Cameroun n'est pas envisageable sans la prise en compte de la protection de l'environnement. La protection de l'environnement est un atout indéniable pour le développement économique, social et culturel durable du pays, dans la mesure où l'état de l'environnement, et l'évolution du climat agissent sur les performances dans les secteurs clés de l'activité économique : l'agriculture, l'élevage, la pêche,

l'exploitation forestière, l'exploitation minière, l'exploitation pétrolière, l'accès à l'eau et à l'énergie.

La redynamisation de la politique environnementale du pays doit donc faire du Cameroun une société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente à l'horizon 2035.

La démarche de construction collective de la société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente est fondée sur l'appropriation nationale des principes et la détermination des objectifs.

3.1. Le renforcement de l'appropriation nationale des principes directeurs

La construction de la société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente exige le respect d'un ensemble de principes indispensables à la protection de l'environnement. Ces principes sont des règles générales qui, suivant la formule consacrée, doivent orienter la conduite et l'action de l'État, des institutions publiques, parapubliques et privées, des partenaires au développement, des collectivités territoriales décentralisées, des associations et des groupes communautaires, des structures éducatives et des populations en matière de développement et de protection de l'environnement au Cameroun. Il s'agit, de manière essentielle, des principes exposés ci-dessous, sans prétention à l'exhaustivité; principes qui sont déjà contenus en partie dans la déclaration de Stockholm, la charte mondiale de la nature et la déclaration de Rio et que nous faisons nôtres, tant ils nous semblent structurants et féconds. D'ailleurs, le débat doit être ouvert sur la constitutionnalisation de certains d'entre eux. En faisant mention des principes dont l'exposé suit et qui ont déjà fait l'objet de déclarations

solennelles sur le plan international, je veux insister sur le prix que j'attache à leur respect et à leur mise en œuvre.

L'intégration de la protection de l'environnement au développement

L'intégration de la protection de l'environnement au développement est énoncée dans le principe 4 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992) en ces termes: *« pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément »*. Cela signifie que la protection de l'environnement doit avoir sa place dans toutes les politiques de développement. Aucune activité économique, aucun projet ou programme et aucune politique ne peuvent être conçus et mis en œuvre sur tout le territoire de la République du Cameroun sans prendre en compte la protection de l'environnement. Ce principe est à la base du développement durable. Toute action de développement doit être compatible avec la nécessité de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

L'intégration de la protection de l'environnement deviendra davantage une obligation dans tous les domaines et à tous les niveaux: les politiques de développement, l'élaboration et la mise en œuvre des textes juridiques, les projets et programmes, les activités économiques, industrielles et sociales, les décisions et actions concrètes de l'État, des institutions étatiques et non étatiques, etc.

Le devoir de protection de l'environnement

L'État et ses institutions, les autorités publiques, les institutions non étatiques, les partenaires au dévelop-

pement, les entreprises publiques et privées, les autres structures sur toute l'étendue du territoire national ont le devoir de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. Ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

Le droit à l'environnement sain

Toutes les personnes vivant au Cameroun, conformément à notre Constitution, ont le droit de vivre dans un environnement sain et dont la qualité leur permette de vivre dans la dignité et le bien-être.

L'État s'efforce d'assurer la réalisation de ce droit en protégeant l'environnement de toute dégradation importante et irréversible, en prenant des mesures appropriées pour lutter contre l'insalubrité, les pollutions, les maladies et la malnutrition grâce à la gestion responsable des éléments constitutifs de l'environnement et la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable.

La responsabilité individuelle et collective à l'égard de l'environnement

Toute personne, physique ou morale, vivant au Cameroun doit agir de manière à s'assurer que les effets de son action soient compatibles avec la protection de l'environnement et la permanence de la vie humaine sur la Terre et s'engage à réparer le dommage ou le préjudice causé à l'environnement du fait de son action.

La responsabilité individuelle et collective à l'égard de l'environnement concerne toutes les formes d'activité

humaine, économique, sociale et culturelle et s'applique aux individus, aux groupes, aux entreprises et aux institutions étatiques.

Le Cameroun a une responsabilité spécifique pour la conservation et la gestion durable du Bassin du Congo, deuxième plus grand bassin forestier du monde après l'Amazonie. Il est le deuxième puits du carbone au monde après les océans. Le stock de carbone de sa biomasse et de ses tourbières estimé aujourd'hui à 80 milliards de tonnes est essentiel pour la régulation du climat et la préservation de la biodiversité.

Abritant 10% des forêts du Bassin du Congo, le Cameroun doit agir, aux côtés des États membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale, pour le maintien des fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles des forêts du Bassin du Congo au profit de l'Humanité et des générations actuelles et futures. Nous devons continuer à œuvrer pour sauver les forêts du Bassin du Congo, dont est cruciale l'importance pour la planète. Il en est de même à l'égard du Lac Tchad, indispensable à la vie des populations et de la biodiversité, dont l'assèchement constitue une menace.

Les responsabilités communes mais différenciées

Le principe de responsabilités communes mais différenciées repose sur l'idée d'une différenciation des responsabilités entre les États qui tiendrait compte du lien de causalité entre la dégradation de l'environnement mondial et les modèles de production et de consommation des différents États en fonction de leur niveau d'industrialisation.

Conformément à la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, ce principe établit que « les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent ».

Dans un contexte d'interdépendance des États, le besoin d'une action commune pour sauvegarder l'environnement se fait ressentir au regard des risques qui pèsent sur l'Humanité. Bien que les responsabilités soient différenciées, elles demeurent communes et nous imposent des devoirs à l'endroit de l'humanité.

La souveraineté de l'État sur son environnement et ses ressources naturelles

Le Cameroun a le droit souverain d'exploiter ses ressources naturelles selon sa politique d'environnement. Il a le droit d'assurer l'exploitation de ses ressources naturelles pour soutenir ses efforts de développement économique, social et culturel.

La production et la consommation responsables

L'État et les citoyens du Cameroun s'engagent à s'assurer que les modes de production et de consommation qu'ils utilisent ou qui sont utilisés sur le territoire national ne sont pas responsables de la déforestation, de la dégrada-

tion de l'environnement et de la réduction de la capacité des écosystèmes forestiers et naturels à assumer leurs fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles.

L'anticipation, la prévention et la surveillance de l'environnement

L'État du Cameroun prend des mesures pour anticiper et prévenir, sur toute l'étendue du territoire, les causes de la dégradation de l'environnement à la source et de s'y attaquer.

L'État, les institutions non étatiques, les partenaires au développement, les entreprises publiques et privées, les citoyens et autres structures participent, à des degrés divers, à la surveillance de l'état et de la gestion de l'environnement et prennent des mesures pour prévenir les effets néfastes des activités qu'ils réalisent ou autorisent, sur l'environnement.

Le principe pollueur-payeur

Au Cameroun, le pollueur doit assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

Les dépenses engendrées par des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution et de la remise en l'état des sites pollués sont supportées par le pollueur.

L'information, la consultation et la participation

L'État s'assure que les citoyens sont sensibilisés sur les questions relatives à la gestion de l'environnement, y compris celles relatives aux substances nocives et aux activités dangereuses. Les citoyens ont le devoir de participer à la protection et à la sauvegarde de l'environnement.

L'État publie régulièrement un rapport national sur l'état de l'information, de la consultation et de la participation des citoyens à la prise des décisions relatives à l'environnement.

L'accès à l'information, la transparence, l'éducation à l'environnement et l'accès à la justice en matière d'environnement

L'État prend des mesures pour assurer la participation de tous les citoyens concernés à la gestion de l'environnement au niveau qui convient, par le biais de la facilitation de l'accès aux informations et aux documents d'intérêt public relatifs à la gestion de l'environnement, de la mise à la disposition du public des informations relatives à la gestion de l'environnement, de la sensibilisation et de l'éducation des populations aux problèmes de l'environnement.

L'indemnisation et la compensation prompte, juste, adéquate et équitable

L'État prend ou fait prendre des mesures pour assurer une indemnisation pécuniaire ou en nature, prompte, juste, adéquate et équitable aux victimes des dommages causés à l'environnement sur son territoire.

La remise en l'état de l'environnement

Lorsque la dégradation et la détérioration volontaire ou involontaire de l'environnement consécutives aux activités humaines causent des dommages graves ou irréversibles à l'environnement, l'État prend ou fait prendre des mesures de restauration et de remise en état du milieu naturel et culturel.

La coopération et le partenariat

L'État du Cameroun coopère, de bonne foi, avec l'ensemble des États du monde et, en particulier, avec les États d'Afrique, ceux du Bassin du Lac Tchad et ceux du Bassin du Congo, dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver et de protéger l'environnement et pour prévenir, réduire, limiter, atténuer ou éliminer les atteintes à l'environnement résultant des activités exercées dans tous les domaines, dans le respect de la souveraineté et des intérêts des États.

Le partenariat public-privé

L'État du Cameroun établit des partenariats avec des acteurs publics et privés pour développer et mettre en œuvre des actions de protection et de gestion durable de l'environnement, pour assurer une meilleure intégration des contraintes environnementales dans les décisions publiques et privées, à travers le partenariat public-privé.

La subsidiarité

Notre État unitaire décentralisé s'assure que les décisions publiques en matière de protection de l'environnement ne sont pas éloignées de ceux qui devront la respecter.

Les collectivités territoriales décentralisées peuvent, dans le cadre de l'exercice des compétences transférées, adopter des textes, prendre des mesures et mener des actions visant la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

La sécurité environnementale

L'État assure et garantit la sécurité environnementale et la protection de l'intégrité de l'environnement et des systèmes naturels sur toute l'étendue de son territoire.

Cités à titre d'illustration et de manière non limitative, ces différents principes ont vocation à influencer, mieux à déterminer la qualité de l'accélération de notre marche vers l'émergence durable, une émergence verte organisée par et dans des objectifs.

3.2. Les objectifs de la redynamisation de la politique environnementale du Cameroun

La redynamisation de la politique environnementale, à partir de l'audace et de la sagesse, vise deux types d'objectifs : un objectif général et des objectifs spécifiques.

L'objectif général est de construire une société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente à l'horizon 2035. Quant aux objectifs spécifiques, il s'agit :

- de mettre en œuvre une gouvernance multisectorielle de l'environnement par l'intégration de la protection de l'environnement dans toutes les politiques publiques du pays ;

- d'assurer une gestion durable, participative et inclusive des terres et des ressources en eau ;

- de lutter contre la désertification à travers l'opération « Sahel vert » et la systématisation de l'irrigation dans les régions septentrionales notamment ;

- d'assurer la conservation et la gestion durable des forêts et de la biodiversité ;

- de contribuer à la protection du climat, au développement de l'énergie durable et abordable ainsi qu'à la durabilité environnementale ;

- de prévenir et de gérer les risques divers, les catastrophes et les inondations ;
- de prévenir et de gérer les pollutions de natures diverses, les nuisances, les déchets et les substances chimiques nocives et dangereuses.

Ces objectifs, nous devons les poursuivre sans relâche. Nous n'avons pas le droit d'échouer.

Au cœur de la société de l'émergence verte, prospère, inclusive et résiliente, se trouve un souci de promotion de l'humanisme.

CHAPITRE VI

Développer l'humanité en l'Homme

Le sous-développement de nos pays est souvent appréhendé en partie sous son aspect matériel. Il s'exprime alors en termes de manques ou de carences : manque d'alimentation correcte, manque de soins de santé, manque d'instruction, etc. Ces insuffisances, même s'il faut les relativiser, s'imposent encore à tous, en dépit des actions menées depuis les indépendances pour améliorer les conditions et les cadres de vie dans nos villes et campagnes. Mais peut-on considérer qu'une fois l'alimentation assurée, les soins de santé dispensés et l'instruction donnée, le développement de l'homme en soit pour autant garanti ? Je voudrais ne pas en douter. C'est pourquoi le sous-développement ne devrait pas être réduit à cette expression des manques ou des carences ; il s'affirme aussi souvent sous la forme d'un trop-plein à normaliser. Trop-plein de fausses croyances, d'attitudes et de comportements néfastes. Il y a sous-développement ici du fait de la surabondance de ce qui contribue à hypothéquer la mise en mouvement de la société et des individus. Il y a alors sous-développement sous l'angle qualitatif. C'est l'orientation de certaines de nos croyances ou de la dimension superstitieuse de certaines mentalités ou encore de l'inconséquence de certains de nos comportements qui est telle qu'il faut la changer. C'est le cas, par exemple, lorsque l'on pense qu'on peut réussir non par ses efforts personnels mais par l'effet des gris-gris, ou lorsque l'on est malade et qu'on préfère s'éloigner des hôpitaux pour aller à la recherche, non pas des spécialistes de la pharmacopée traditionnelle, mais d'un charlatan qui doit

révéler le nom du jeteur de sorts avant qu'on ne fasse appel à un vrai guérisseur ; c'est aussi le cas lorsqu'il y a confusion entre deniers publics et deniers privés : le véritable sous-développement est mental et culturel, même s'il faut reconnaître que le développement matériel peut contribuer au développement humain et, par la même occasion, au développement culturel. Nos philosophes et nos sociologues ont déjà largement établi que le sous-développement ne se résume pas dans l'insatisfaction des besoins matériels mais s'exprime de manière plus voyante dans l'incapacité de l'être humain à prendre rationnellement son destin en charge.

Le changement que j'ai toujours proposé et que je continue à proposer à mes compatriotes est un changement intégral et global. Il concerne la personne humaine dans sa totalité, débarrassée de ses peurs, de ses préjugés, de ses prénotions, de ses angoisses et de ses complexes qui sont autant d'entraves à sa liberté et à la prise de conscience de ses potentialités et de sa puissance.

1. La finalité du développement

Rôle et importance du développement matériel

Bien loin de moi l'idée de sous-estimer la dimension matérielle du développement. Il faut que l'effort de l'État et du secteur privé tende à réduire davantage la pauvreté, à éliminer la faim et le dénuement des populations ou encore à encourager la pratique du sport en tant qu'elle contribue au bien-être des populations, au développement du goût de l'effort et du surpassement de soi. Chaque être humain aspire à jouir d'une alimentation régulière et bonne, à être logé décentement et, en cas de maladie, à pouvoir se faire soigner sans grande peine. L'État doit pouvoir offrir à

tous le cadre et les possibilités de ce bien-être minimum. Grande est la responsabilité de l'État dans la lutte contre la pauvreté, dans l'amélioration des conditions et du cadre de vie de nos compatriotes, avec le concours de toutes les parties prenantes à la quête de l'Émergence.

Tout en écartant certains modèles de développement qui tendraient à faire du gigantisme un objectif à atteindre dans tout projet de développement, j'estime qu'au-dessous d'une certaine échelle de réalisations, on rapetisse l'être humain et ne lui ouvre pas assez le champ de ses possibilités. On ne construira pas un gratte-ciel pour le plaisir de construire, par volonté de frapper les imaginations ou par pur mimétisme. On ne promouvra pas une productivité préoccupée du seul profit et peu soucieux des véritables besoins des citoyens. On ne s'endettera pas vaille que vaille pour des réalisations de prestige qui ne profiteront pas à la majorité mais à une minorité. On ne créera pas des industries pour le simple plaisir d'en créer, ni pour nous convaincre d'avoir réussi par là un quelconque décollage économique. Mais aussi bien, l'on n'ira pas à l'autre extrême maintenir une qualité de réalisations de quantité insuffisante par rapport aux besoins des populations. Entre le gigantisme inutile et les mièvreries déprimantes, il y a l'exacte mesure des réalisations à la dimension de l'être humain qui sait sauvegarder sa liberté, à la mesure des besoins réels des populations.

Mais par-dessus tout, je dois réaffirmer une évidence plusieurs fois soulignée: le développement matériel n'est pas la finalité dernière du développement; il en est plutôt l'instrument. Sur ce point, je rejoins Aristote dans *L'Éthique à Nicomaque*: «La richesse n'est évidemment pas le bien que nous cherchons: c'est seulement une chose utile, un moyen en vue d'autre chose.» L'être humain a besoin d'un

optimum d'équipement matériel pour se libérer de l'entrave du besoin aliénant; l'aisance matérielle peut contribuer à la réalisation des aspirations, à l'amélioration de la qualité de la vie. Le danger serait donc de transformer le moyen en finalité, l'accessoire en essentiel. En réalité, le véritable développement n'est pas seulement celui des infrastructures, il est aussi intérieur. En fait, il faut reconnaître que le développement des infrastructures de santé, d'éducation, de circulation, de logement ou encore la multiplication des opportunités d'alimentation, de création des richesses contribuent à créer des conditions d'épanouissement collectif et individuel.

Rôle et importance du développement culturel

Pour l'instant, je mets un accent particulier sur le développement culturel. L'homme ne vit pas que de pain. Il a certes besoin d'un corps sain, mais c'est pour abriter un esprit sain. C'est ainsi que je conçois «l'union motrice du corps et de l'esprit». Quel type d'épanouissement peut-on chercher à assurer à l'homme à qui l'on ne fait miroiter que les seules performances matérielles ou financières? Une regrettable tendance s'est manifestée dans notre société, poussant à laisser croire que seuls les biens matériels valent la peine d'être recherchés; la réussite matérielle, bien qu'elle soit digne d'éloges, notamment lorsqu'elle est le fruit d'un travail honnête, ne saurait résumer à elle seule l'épanouissement de l'être humain. Non seulement cette manière de voir n'est pas réellement fondée, mais encore certains cas de réussite matérielle sont souvent sujets à caution et tiennent plus de la pratique du vice que de l'exercice de la vertu. Il ne suffit pas de posséder des richesses matérielles et de les exhiber pour estimer avoir réussi dans la vie. L'ostentation des biens relève d'un manque de décence; elle est d'au-

tant plus regrettable que souvent elle a trait à des richesses matérielles acquises de manière illicite et dont le volume plus ou moins imposant ne saurait occulter l'absence criarde de l'éthique. Je pense comme le philosophe que « tout programme de vie fondé exclusivement sur l'avoir ne saurait espérer une véritable réussite ». D'ailleurs, vivre sous l'empire de la recherche effrénée de satisfaction des besoins matériels, c'est vivre dans l'instabilité et l'insécurité.

Mon combat pour la culture est un combat pour la dignité humaine. Tout projet de société et toute action de développement ne sont crédibles que s'ils permettent de valoriser l'homme dans ce qu'il a de profondément humain en lui, c'est-à-dire ce qui fait qu'il est un être libre, pensant, aspirant à un minimum de bien-être et non qu'il soit perçu comme uniquement en quête de la satisfaction maximale de ses besoins matériels. Dans nos sociétés organisées en États, la culture doit demeurer au commencement de tout : la conception de l'homme et du monde, de la politique, de l'économie, etc. C'est donc à raison qu'il paraît nécessaire de penser notre modèle de société autant sur la base des éléments constitutifs de notre mémoire collective que sur des apports positifs que nous offre la « modernité » actuelle.

Vu sous cet angle et parce qu'elle construit un homme intégral ou une femme intégrale, la culture, je la place au centre du développement et je considère qu'elle est un investissement important pour le présent et l'avenir du Cameroun. C'est même la condition d'une insertion idoine de notre pays dans une mondialisation à visage humain que nous souhaitons, dans une mondialisation respectueuse des différences culturelles que nous encourageons. En effet, certains échecs des projets de développement entrepris par les structures et organismes de coopération internationale

peuvent s'expliquer par la négligence de l'enjeu culturel. Tout a été concentré dans la recherche de la croissance économique, le rééquilibrage de la balance commerciale ou la stabilité macroéconomique, loin de l'équilibre et des valeurs intellectuelles, morales, affectives et spirituelles de nos peuples. Le défi à relever est d'ancrer davantage sur le socle de la culture toutes nos politiques de développement aussi bien dans l'éducation, la santé, la communication, le tourisme, l'agriculture que dans les industries de la création. Même si des progrès énormes ont été accomplis à travers la mise sur pied des cadres normatifs, l'inventaire, la cartographie du patrimoine matériel et immatériel, il reste à intégrer notre diversité linguistique, ethnique ainsi que nos valeurs culturelles dans tous les segments des politiques de développement, de nos politiques publiques.

Il faut donc travailler au rehaussement du niveau de culture du peuple camerounais. J'en suis conscient. Le développement matériel lui-même ne peut que s'en trouver facilité, tant il est en interaction avec le développement culturel. Chacun connaît les farouches résistances souvent opposées par certaines croyances inhibitrices à la diffusion des vérités scientifiques, à la réalisation de certaines mutations infrastructurelles ou technologiques. Il ne s'agit pas de prôner une destruction systématique, encore moins un rejet des coutumes et traditions. Le respect des coutumes et des traditions est compatible avec l'action pour le désenclavement des consciences qui, par une insuffisance d'ouverture, demeurent souvent si étroites qu'elles réduisent d'autant les dimensions d'un monde infiniment plus chatoyant et plus vivant. Tout en conservant notre âme et notre identité, nous devons intégrer la révolution scientifique et technologique qui structure le monde ; révolution dont nous ne devons pas

seulement être les consommateurs passifs des produits, mais aussi des acteurs créatifs et originaux. Le développement culturel que je prône, compris comme affranchissement individuel et collectif par rapport à toutes sortes d'entraves notamment mentales, est un facteur d'émergence de notre pays.

Par développement culturel, j'entends certes l'éducation, au sens large du terme, dans un contexte de promotion de la sécurité sous toutes ses formes ; mais j'entends également toutes les aspirations spirituelles et religieuses des citoyens ainsi que la formation des manières collectives de penser et d'agir privilégiant les valeurs de travail, de solidarité, de dépassement de soi, d'honnêteté, etc. Autant j'affirme que le développement matériel n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen, autant je tiens à souligner que la fin en soi réside bel et bien dans le développement intégral de l'être humain. L'État doit assurer la juste distribution des biens matériels en même temps qu'il doit poser les conditions propices au développement immatériel ou culturel. Quant à l'accomplissement de soi, à l'épanouissement spirituel et culturel, c'est aussi l'affaire de chaque être humain pris individuellement et en tant qu'il est libre et adhère ou non à telle ou telle métaphysique particulière, sous réserve de respect de la Constitution, des lois et règlements. Il ne saurait être question de forcer les citoyens à embrasser telle ou telle religion, certes ; mais j'estime qu'il est du devoir de l'État à travers, d'une part, l'éducation, d'offrir à chaque citoyen des opportunités de vie culturelle et spirituelle susceptibles de lui permettre d'assurer le nécessaire dépassement des seules aspirations matérielles, d'autre part, l'institutionnalisation des normes et des sanctions, de promouvoir et de protéger les valeurs

et les idéaux qui sont légitimes. Bref, il s'agit pour l'État de veiller au renforcement des capacités des individus afin qu'ils puissent user de leurs libertés pour améliorer leur qualité de vie et être des acteurs du changement social substantiel. Et c'est ce que j'entends faire aussi longtemps que j'assumerai la magistrature suprême de l'État.

Cette démarche de respect de la liberté de choix des individus est aussi à l'œuvre quant à la promotion du sport comme facteur d'épanouissement de notre jeunesse et moyen de réalisation du bien-être des populations: il ne s'agit pas d'un sport, en particulier, mais de tous les sports, en général. Je maintiens qu'au Cameroun, il n'y a ni sports mineurs ni sports majeurs. Étant entendu qu'il revient à chacun de choisir l'activité physique qui lui convient et éventuellement de contribuer à la tradition de l'excellence sportive qui caractérise notre jeunesse, laquelle, en maintes occasions, a fait honneur à notre pays. Ici, sur le terrain du développement des infrastructures des activités sportives, comme sur celui de la multiplication des activités récréatives et des industries culturelles, la contribution du secteur privé doit être renforcée. Le développement est multidimensionnel ou il n'est pas.

Pas de développement véritable sans éthique

Il faut soigneusement distinguer entre l'accumulation des richesses, la domestication de la nature à travers le creusement des tunnels, la construction des ponts et des buildings, etc., d'une part et, d'autre part, le véritable enrichissement intérieur de celui pour qui se réalisent toutes ces œuvres, à savoir l'être humain. L'état de dénuement et de pauvreté matérielle dans lequel se trouvent certains d'entre nous pousse souvent les uns et les autres à ne voir

de remède à leur situation que dans la seule voie de l'enrichissement matériel, y compris de manière illicite. Dans cette course effrénée vers l'accumulation obsessionnelle des biens matériels, chacun se plaît à dire que c'est le plus malin qui gagne, c'est-à-dire, en fait, le plus malhonnête. Et la devise, pour quiconque veut réussir dans ce contexte, est : « En affaires il n'y a point de morale » ! L'affairisme, qui s'empare de certains esprits, apparemment forts mais, en réalité, fragiles, tend à détruire toute préoccupation d'honnêteté, de régularité et de correction. Je m'élève de toutes mes forces contre cette vision cynique des choses : l'état de dénuement matériel ne saurait être érigé en circonstance de justification de l'avidité pour le gain illicite ou encore de la cupidité ; la quête légitime de la richesse n'est pas synonyme de démarche dépourvue de tout scrupule, encore moins d'aventure sans foi, ni loi ; la pauvreté n'empêche pas la recherche de la vertu et des biens spirituels. De même, la recherche de l'enrichissement matériel n'empêche pas l'enrichissement spirituel et vice-versa. Notre démarche consiste à intégrer les deux formes d'enrichissement, dans le cadre d'une politique de lutte contre la pauvreté et de création des richesses.

Tous ensemble, nous devons continuer à bâtir une société saine, c'est-à-dire une société constituée d'êtres humains qui se plaisent dans la compagnie les uns des autres, au lieu de se percevoir plutôt comme des loups les uns pour les autres. Il n'y a point de sécurité dans un contexte social où personne ne peut se fier à son prochain. J'agis pour une société au sein de laquelle le sentiment et la certitude de vivre en sécurité sont tels que personne ne vit plus dans la crainte perpétuelle d'être dupé ou escroqué, en toute impunité, par l'autre, une société dans laquelle chaque homme et

chaque femme n'a qu'une ambition, compter d'abord sur ses propres efforts et sur un travail honnête pour réussir dans ses diverses entreprises, sans préjudice de l'action de l'État. Il n'y a pas de développement véritable pour l'homme ou la femme qui se complaît dans le mensonge, la malhonnêteté, l'abus de confiance, la gabegie et l'absence totale de principes. C'est pourquoi je tiens pour vraie que la préoccupation du développement ne doit pas être la seule affaire des pays dits sous-développés mais concerne également les pays qui, souvent, ne sont développés que de manière unidimensionnelle, c'est-à-dire sur le plan strictement économique. J'entends continuer à œuvrer pour la consolidation d'un ordre moral rigoureux non seulement à l'intérieur de notre pays, le Cameroun, mais encore et surtout sur la scène internationale qui, souvent, ressemble à une véritable jungle où triomphe la loi sauvage du plus fort. Je demeure partisan d'une éthique de la mondialisation.

2. Une doctrine émancipatrice de l'être humain

Je ne suis pas le premier à affirmer que l'être humain doit être la finalité du développement. Mais de quel être humain parle-t-on souvent ?

De l'être humain dominé par des passions et les sens, outrageusement égocentrique et égoïste, ou plutôt de l'être humain, maître de lui-même et de l'univers, porté vers l'empathie, capable de s'oublier parfois pour que s'affirme une valeur supérieure ? Là est la question, qui demeure insuffisamment abordée dans les discours habituels sur le développement. Je suis attaché à la promotion des Camerounais et des Camerounaises davantage libres, guidés par la raison, culturellement désaliénés et convaincus que la créativité, l'audace et l'innovation sont le ressort du progrès.

L'équilibre et la mesure

La logique des antipodes est vouée à l'échec et conduit à des antagonismes stériles. C'est pourquoi la recherche constante du juste milieu ou alors de l'équilibre et de la mesure est au cœur de ma démarche.

Au niveau de l'État, l'action entreprise, par le biais de différents slogans plébiscités par notre peuple notamment « Les Grandes Ambitions », « Les Grandes Réalisations » ou encore « Les Grandes Opportunités », a consisté et consiste à montrer que le choix fécond n'est pas dans les positions dogmatiques que constituent « le moins d'État » et « le plus d'État », mais plutôt dans la position lucide et pragmatique du « mieux d'État » : mieux d'État pour libérer les énergies créatrices du secteur privé et inaugurer une synergie permettant de créer un environnement matériel favorable au développement culturel ; mieux d'État pour promouvoir et consolider un développement culturel suscitant un développement matériel à la mesure de nos besoins.

Au niveau des individus, tous nos programmes et toutes nos méthodes d'éducation au Cameroun doivent davantage tendre à former un être humain éloigné des extrêmes. L'être humain participe de la dualité qui règne partout ailleurs dans la nature. Il est corps et âme, matière et esprit. Il doit par conséquent, toute sa vie, œuvrer pour faire en sorte que les deux tendances qui le portent s'harmonisent en lui au lieu que l'une d'elles connaisse une manifestation excessive au détriment de l'autre.

Il n'est certes pas toujours facile de réussir cet équilibre. Mais il faut déjà que le principe qui doit présider à la détermination dudit équilibre s'exprime correctement. Je veux parler de la raison qui, en chaque homme, doit être le

guide conduisant les opérations, de la même manière qu'au niveau de l'État, le gouvernement reçoit la responsabilité d'organiser l'équilibre et la juste mesure entre les diverses composantes de la société, entre les divers intérêts particuliers qui se manifestent en son sein. On peut dire que le développement est manqué lorsque le principe qui doit imposer l'ordre et la discipline, l'harmonie et l'équilibre, est étouffé et qu'au contraire s'expriment dans la discorde et la dissonance des voix, des tendances anarchiques ou extrêmes.

Aussi faut-il qu'au sein de la société camerounaise, la recherche de l'équilibre et du sens de la mesure structure davantage la démarche de chaque individu, de l'État et du corps social tout entier.

La créativité

Comment caractériser le sous-développement humain par rapport à l'idée de créativité? C'est la condition de l'être humain essentiellement consommateur des productions des autres, à moins qu'il ne s'imagine créer quand il ne fait que répéter, reproduire, copier, singer les créations des autres. En notre Afrique sous-développée du moment, l'être humain s'avilit, se ridiculise même quotidiennement en mimant, à longueur de journée, les manières d'être empruntées de l'extérieur. L'homme de l'Afrique sous-développée est un homme aliéné. Il s'agit pour nous de faire en sorte qu'il se désaliène, se libère, se reconquiert pour créer ses propres modèles de comportements. Et, la révolution des technologies de l'information et de la communication doit être maîtrisée par et dans le développement des contenus locaux, afin d'inverser la tendance à l'accélération et à l'approfondissement de la dépendance

culturelle de notre jeunesse à travers Facebook, Snapchat, Instagram, Tik Tok et autres. Ici, tout est aussi question d'équilibre: imiter voire répéter sans perdre son âme, en réinterprétant en fonction de nos réalités, de notre histoire et de notre culture, sans sous-estimer sa capacité de création, sans oublier la riche histoire qui fait notre fierté d'Africain.

Il ne s'agit pas de créer pour créer; il ne s'agit pas de rejeter ce qui vient de l'extérieur par chauvinisme national. C'est demeurer aliéné que de vouloir à tout prix créer là où la bonne solution existe déjà et ne demande qu'à être reconnue comme telle et adaptée par rapport à nos besoins. Les véritables créations n'ont pas besoin d'être désignées du doigt; elles se font reconnaître d'elles-mêmes, sans effort. Un accent particulier doit donc être mis sur la créativité qui caractérise le développement, car le grand retard qu'accuse le continent africain se présente d'abord et avant tout comme un retard dans l'ordre de la créativité. Devant l'immense défi que les temps présents et à venir lancent à l'Afrique tout entière, la grande question reste celle de savoir si l'Afrique émergente sera l'œuvre surtout de ses propres enfants ou devra tout attendre des autres. Notre génie doit continuer à se saisir de tout: la médecine, la pharmacie, l'habitat, la ville, la peinture, le vêtement, etc. Nous avons besoin pour cela de libérer nos esprits et nos mentalités des imitations stériles, des imprégnations envahissantes d'hier. L'éducation que nous devons continuer à promouvoir doit toujours être une éducation des créateurs, pour l'avènement d'hommes et de femmes libres. Il n'y a pas de développement possible sans innovation dans tous les domaines. D'où les investissements consentis en matière d'innovation, de recherche et de développement.

Le meilleur de soi

Quelle attention accorder aux prétentions de développement de l'être humain qui ne viseraient pas à atteindre une certaine forme de surpassement de soi ? Se hisser au-dessus de soi-même, c'est-à-dire au-dessus de ses petitesse, de ses égoïsmes, de ses vues étroites, c'est se libérer d'une quantité de pesanteurs qui empêchent habituellement d'aller réellement à la rencontre des autres et de l'inconnu. Je pense que la grande finalité du développement consiste à accorder à la personne humaine des conditions d'existence telles qu'elle se sente réellement épanouie, libre et capable de le demeurer. Un être humain libre dans notre contexte, c'est celui qui, tout en gardant la mémoire du passé et en étant fier de son identité, est débarrassé de toutes sortes de préjugés coloniaux et néocoloniaux ; c'est celui qui ne vit plus sous l'empire du mimétisme, de la reproduction mécanique d'hier, de l'hétéronomie, de la superstition et des croyances déshumanisantes. Il ne saurait y avoir de développement véritable pour l'être humain qui vit sous le régime de la méconnaissance de son passé, de l'indifférence à l'égard du présent, de la crainte de l'avenir, de la peur face aux défis.

C'est pourquoi j'estime de la plus haute importance la nécessité de consolider la culture nationale et les cultures ethniques au sein desquelles chaque citoyen se sente à la fois libre, épanoui, ouvert et responsable à l'égard de l'autre, créateur de richesses et promoteur de progrès collectif.

CHAPITRE VII

De l'interaction dynamique entre les cultures ethniques et la culture nationale

Le Cameroun, par sa situation géographique, est un carrefour, le lieu de rencontre des principaux courants culturels d'Afrique. Cette particularité est renforcée par l'histoire et la configuration ethnique de notre pays. Conscient de ce que nous sommes une « Afrique en miniature », sur le triple plan géographique, historique et culturel, il me semble judicieux, en matière de politique culturelle, de procéder à la conjugaison permanente des cultures ethniques et de la culture nationale. De la même manière que j'ai toujours associé les chefferies traditionnelles à l'action de l'État et à la vie publique, je n'oppose pas les cultures ethniques à la culture nationale. Comme les chefferies traditionnelles qui font partie de l'État, les cultures ethniques sont reliées à la culture nationale.

1. Quelle culture ?

Les multiples définitions de la culture que rappellent les manuels de philosophie et de sociologie ou d'anthropologie sont tantôt divergentes, tantôt complémentaires. Au point où toute définition apparaît comme une réduction de la culture. De fait, il n'existe pas une culture mais des cultures dont chacune se justifie dans son contexte spécifique. La culture est donc toujours une valeur située, ou à situer. Pour moi, elle est un ensemble de valeurs, de normes et d'idéaux à caractère collectif par lesquelles les Camerounais se reconnaissent comme filles et fils d'une même patrie, qui fondent notre identité, qui orientent nos comportements ; elle ne se réduit ni au folklore ni aux exhibitions ponctuelles

lors des cérémonies protocolaires. C'est ce qui nous distingue des autres et nous réunit.

J'entends par culture l'ensemble de ces données originales, positives et constantes qui fondent l'existence communautaire des ethnies camerounaises et assurent leur pérennité au sein du cadre national qui les influence en retour. Ces données fondamentales, ici nommées universaux culturels, sont des valeurs dont il faut consolider la promotion pour l'intérêt de la collectivité nationale, afin que chaque Camerounais se reconnaisse davantage jusque dans les manifestations culturelles qui ne seraient pas de son ethnie d'origine. Notre gastronomie, par exemple, est devenue un des terrains privilégiés d'appropriation nationale des mets naguère ethniquement circonscrits notamment le «Ndolé», le «Ashu», le «koki», le «sanga», le «Eru», le «Folere», le «Nam Ngon», le «Foss», le «pilé» ou encore «l'Ekwang», etc. La détermination et la promotion des universaux culturels soutiennent donc la double mention d'identité culturelle et d'unité nationale de notre peuple, car la culture est le ciment de l'unité. Elle a plusieurs facettes qui vont de la culture morale, académique, esthétique, à la culture civique et politique. Elle implique dans le même temps que le caractère composé du jeu culturel national soit hissé au plan d'une donnée permanente.

2. Les volets d'une politique culturelle

Le volet moral de notre politique culturelle consiste à accroître la responsabilité des familles dans la transmission à chacun de leurs membres des valeurs qui garantissent la dignité, la rectitude et la respectabilité. Cette culture morale, résolument opposée au moralisme, se fonde sur les valeurs collectives, sur des exemples vivants et vécus pour

un meilleur impact. C'est au sein de nos familles que doit commencer l'initiation aux règles de conduite établies et en conséquence la lutte contre des maux tels que la corruption, le tribalisme, le favoritisme, etc. Il s'agit de motiver les Camerounais au respect des valeurs qui découlent de la Constitution, des lois et des coutumes ainsi qu'à l'imitation de modèles que notre pays, notre continent et l'humanité ont connus, pour assurer leur savoir-être.

Le volet académique veille à toujours dépasser la simple scolarisation pour une instruction effective des Camerounais. Il s'agit de dispenser à ceux-ci une formation technique compétitive qui fasse maîtriser les savoir-faire : dépasser la seule collation de diplômes qui semble prédisposer à l'esprit de suffisance. Mieux que des diplômés, c'est la formation des esprits créatifs et conquérants capables de sortir des livres pour inventer des solutions originales dans les divers domaines de la vie pratique qui doit être encouragée. La politique en matière de culture académique consiste non plus à s'arrêter au diplôme pour exiger un emploi, mais à se servir du diplôme pour créer des emplois. De ce point de vue, il importe de veiller sur le contenu des programmes scolaires pour que les manuels, véhicules de valeurs humaines décisives, soient en phase avec notre environnement culturel et adaptés aux réalités du marché du travail. D'où la nécessité, d'une part, d'accentuer la professionnalisation de notre système éducatif et de son adaptation aux réalités du marché du travail, sans pourtant perdre de vue l'importance de la consolidation des connaissances fondamentales, d'autre part, de renforcer le rôle de l'éducation nationale, comme vecteur de transmission de la culture, de la mémoire collective et de notre histoire.

Le volet civique entend continuer à instruire le peuple camerounais sur ses droits et ses libertés les plus élémentaires, par une initiation soutenue au droit et aux mécanismes de la justice camerounaise. Notre système démocratique exige des Camerounais qu'ils maîtrisent leurs droits pour mieux assumer leurs devoirs, pour mieux participer à la vie publique et, conséquemment, au développement de notre pays. L'éducation à la citoyenneté a permis et permet d'accéder à une connaissance précise du contrat du citoyen avec sa cité, à la connaissance nécessaire à la sécurité civile collective.

La réalité de notre culture nationale civique est incontestable. On l'appréhende aisément à partir notamment de l'appropriation par les Camerounais de la Constitution et des lois, de leur identification avec les gouvernants, de l'importance de l'État dans l'imaginaire collectif, de l'orientation des comportements et des discours par la devise « paix-travail-patrie », du regroupement de tous les Camerounais derrière le drapeau « vert-rouge-jaune » avec une étoile d'or au centre de la bande rouge.

Le volet esthétique est important. Il s'agit d'affiner l'esprit du peuple pour l'appréciation de ses beautés culturelles. Je reste persuadé que le discernement du beau est une étape enrichissante vers le discernement du bien, que la promotion du beau concourt à la pratique du bien. Ce qui est recherché ici, c'est l'élévation constante de l'esprit à la jouissance des valeurs immatérielles et à l'appréciation du beau dans le désintéressement, comme en témoigne par exemple l'enchantement national, aussi bien collectif qu'individuel, devant les chutes de la Lobé ou de la Menchum, les lacs du Mont Manengouba, le lac de Barombi Mbo, les monts Mandara, la réserve du Dja, le parc de Bouba Ndjida, le

pic de Rhumsiki, les grottes de Fovu ou encore d'Akok-Bekoe. Certes, il s'agit au départ de la nature, mais de la nature devenue culture, du fait de son appropriation par les Camerounais et de sa valorisation collective comme relevant du beau. Le même processus est à l'œuvre en ce qui concerne les œuvres de nos artistes-plasticiens et nos danses aussi bien patrimoniales qu'urbaines.

J'ai toujours accordé une attention particulière au développement des cultures sectorielles qui jouent un rôle déterminant dans la consolidation du vivre-ensemble et l'accélération de la marche vers l'Émergence. Je vais en citer quelques-unes :

– La culture démocratique est fondamentale pour la consolidation de notre expérience politique. Ici, ma démarche a consisté et consiste à poser, à travers la Constitution et les lois, la démocratie comme seule manière de faire la politique et de la penser, à habituer nos compatriotes au débat politique, aux élections fréquentes, libres et transparentes, à l'acceptation des résultats des urnes, au respect des institutions et des lois, etc. Des résistances isolées existent sur les plans collectif et individuel. Mais nous avons accompli d'énormes progrès sur le chemin de la conversion de nos mentalités et de nos pratiques aux valeurs de liberté, d'égalité et de participation, aux principes de l'État de droit. Notre culture démocratique s'impose progressivement dans nos manières collectives et individuelles de participer à la vie publique, d'organiser la relation avec l'autre, etc.

– La culture du respect de la fortune publique, telle que je la mets en œuvre, est fondée sur la pédagogie, la prévention et la répression. Dans ce sens, des mesures ont été prises pour s'assurer de l'affirmation du caractère

contraignant de la norme de protection des deniers publics et de l'intérêt général. Il s'agit notamment du renforcement des capacités de nos tribunaux, de la création du Tribunal criminel spécial ainsi que des sanctions sévères prononcées contre les auteurs, coauteurs et complices des actes d'atteinte à la fortune publique. La lutte contre la corruption participe de la promotion et de la protection du respect de la fortune publique comme norme opposable à tous et à chacun. C'est le respect des règles de conduite établies contre la corruption, par la loi, qui permet de consolider l'intégrité publique.

– La culture de l'émergence est celle que nous devons continuer à construire et à promouvoir pour nous assurer du renforcement du partage au sein de notre peuple, de l'objectif de développement poursuivi. Je considère l'émergence comme une norme qui doit davantage orienter nos conduites et nos discours, qui doit structurer nos valeurs et nos idéaux. Au cœur de la culture de l'Émergence, se trouvent les valeurs « travail », « amour de la patrie » ou encore l'idéal de « progrès collectif ». Bien plus, l'émergence, à mon sens, n'est pas qu'un stade de développement caractérisé par le statut d'État semi-industrialisé ; c'est aussi et surtout une culture, je veux dire un ensemble de manières de penser, de croire, de sentir, d'agir et de faire qui marquent la distinction d'un pays par rapport aux autres, en ce qui concerne la prise en charge de son destin, de son progrès et de la satisfaction optimale des besoins des populations.

– La culture de la paix est celle qui rend possible la démocratie et l'émergence. La paix est une valeur et un idéal promus par toutes nos cultures ethniques ; nous en avons fait une caractéristique majeure de notre culture nationale. En fait, l'intériorisation de la paix par les individus et les groupes ainsi que sa protection par des institutions (justice,

police, gendarmerie et armée) expliquent l'environnement de paix dans lequel le Cameroun construit son développement et sa démocratie, en dépit de certaines menées déstabilisatrices; lesquelles sont d'autant plus vaincues que notre peuple, dans sa majorité écrasante, a toujours voulu la paix et soutenu les forces de défense et de sécurité dans la sanction des actions contrevenant à l'ordre sociopolitique dans lequel il s'identifie. C'est la prégnance de la culture de la paix aussi bien dans les mentalités que dans les comportements qui, d'une part, condamne à l'échec, l'extrémisme violent de Boko Haram et le terrorisme sécessionniste, d'autre part, justifie notre démarche de dialogue et de pardon. Cette culture de la paix imprègne aussi l'action internationale du Cameroun. D'où ma préférence marquée pour le règlement pacifique des différends entre États comme l'illustre le recours du Cameroun à la Cour internationale de justice pour apporter une solution judiciaire au différend relatif à la frontière maritime et terrestre entre le Cameroun et le Nigeria. Ce qui a été fait. Je suis fermement convaincu que c'est la culture de la paix qui peut permettre le développement de nos États et le progrès de l'Afrique.

Tout est dans la culture, dans l'établissement des normes, des valeurs et des idéaux qui ont vocation à guider les conduites, à démarquer l'acceptable de l'inacceptable, le licite de l'illicite.

3. De la cohabitation harmonieuse entre ethnies et patrie

Ma conviction constante est que la culture nationale ne se pose pas en s'opposant aux cultures ethniques, que la culture nationale n'existe pas indépendamment des cultures ethniques, que les cultures ethniques n'ont de sens que par

rapport à l'État et à la nation auxquels tous les Camerounais font allégeance. Notre objectif est de consolider la cohabitation harmonieuse entre ethnies et patrie, mieux, la compatibilité entre le sentiment d'appartenance ethnique et la primauté du patriotisme. Cette mobilisation en faveur de la patrie camerounaise, du « berceau de nos ancêtres », pour devenir un réflexe, doit toujours faire l'objet d'une réflexion hardie sur les rapports interethniques.

Il y a avant tout nos cultures endogènes, productions intellectuelles et spirituelles, matérielles et immatérielles de nos ancêtres et des contemporains, portées par des cosmogonies et des mythes anciens, des inspirations et des créations, des valeurs, des visions et des réalisations authentiques, véhiculées par nos langues nationales, inspirées par le génie créateur de nos villages, cantons, groupements et communautés. Ce génie créateur nous a légué et continue de nous léguer des œuvres, des sons, des rythmes, des couleurs, des tissus, des monuments qui, relevant aujourd'hui du patrimoine culturel national, offrent des motifs de fierté à l'ensemble des Camerounais. Il en est ainsi du Makossa, du Njang, de l'Assiko, du Mangambeu, du Bikutsi, du Ndop, du Toghu, de l'Obom etc., qui, venus des aires culturelles dites spécifiques, sont désormais des vecteurs d'identification nationale. Il en est de même des belles sonorités de l'Algaïta, ce célèbre instrument à vent de l'aire soudano-sahélienne. Ici comme ailleurs, il y a eu des mélanges, des métissages et des emprunts. Comment ne pas évoquer, en matière de musique, le génie de nos artistes qui ont toujours su valoriser des sons qui nous sont propres dans des rythmes venus d'ailleurs ?

Notre démarche a une double dimension :

– préserver la richesse culturelle de chaque groupe ethnique en ce qu'elle exalte l'ouverture, l'amour du prochain, l'hospitalité, le respect de l'autre, bref des valeurs, des idéaux et des normes dans lesquels s'identifient les membres dudit groupe ethnique en même temps que s'y reconnaissent aussi les membres des autres groupes ethniques ;

– consolider une identité culturelle synthétique, une personnalité culturelle qui est de plus en plus éclectique. Mais une personnalité éclectique est-elle viable ? Oui, si l'on ne confond pas l'esprit de synthèse avec la dissolution culturelle. Car l'éclectisme culturel, l'esprit de synthèse qui interpelle les Camerounais est précisément le refus de la dispersion et du disparate pour l'avènement de l'un à partir du multiple : c'est ce que nous montre le génie de la musique urbaine, à travers le rythme « Mbolé ». Il s'agit de lier la gerbe de nos originalités ethniques et d'en faire le noyau de notre culture nationale. Tous les Camerounais se reconnaîtront dans une telle gerbe et, contrairement à ce que l'on peut craindre, on ne sera pas tombé dans le superficiel : la gerbe de la culture nationale ainsi liée cultivera en nous l'esprit de tolérance qui n'est point complaisance et l'esprit de compromis qui n'est point compromission. Le Cameroun est un pays composite. Notre identité culturelle est à la fois multiple et commune.

Le préambule de notre Constitution exalte un peuple camerounais fier de sa diversité linguistique et culturelle, tout en proclamant solennellement qu'il constitue une seule et même nation, engagée dans le même destin. Mais aussi, affirmant « sa volonté inébranlable de construire la patrie camerounaise sur la base de l'idéal de fraternité, de justice et de progrès ». Ce peuple s'assume donc dans la construction

d'une maison commune, sans occultation de la diversité culturelle, des particularismes historiques, linguistiques, religieux et autres.

Et à cette fin, les Camerounais d'aujourd'hui doivent toujours davantage développer la conscience d'appartenance à une seule patrie, une seule nation, un même peuple. Ils doivent consolider le sentiment d'implication irréversible dans un même destin. Cela suppose un héritage en partage, fondateur de cette « âme » dont parlait Renan. Cela nécessite un « plébiscite de tous les jours », autour d'idéaux nobles tels que la paix, la concorde, l'amour de la patrie, la solidarité, la fraternité, la convivialité. Des idéaux que porte une culture de la paix que les uns et les autres doivent assumer. Ces idéaux doivent être davantage exaltés et promus par divers supports et en diverses circonstances aussi bien dans l'espace public et dans la sphère privée.

Il s'agit donc pour nous de cultiver cette connivence culturelle où chaque ethnie apporte ce qu'elle détient d'excellent, tout en recevant des autres ethnies ce qu'elles ont d'excellent pour l'édification d'une culture nationale. La culture nationale, c'est la culture du vivre-ensemble fondée sur la permanence du « donner » et du « recevoir ».

Cette connivence n'est possible que si chacun est libre de créer et de proposer sa création, c'est-à-dire si chacun est convaincu qu'il peut aussi apporter quelque chose aux autres. Cette volonté d'offrir ce qu'on détient a pour ressort la conviction d'égalité ou de dignité. Il s'agit donc de continuer à restituer leur dignité aux Camerounais et aux ethnies camerounaises afin que, d'une part, ceux-ci et celles-ci, dans un esprit de discernement, sélectionnent ce qui leur semble représentatif ou efficace de leur génie

pour librement le proposer à la nation entière, d'autre part, tous les Camerounais « fassent leur marché » dans le grenier culturel dont dispose tout groupe ethnique.

La culture politique, à travers l'exaltation de la démocratie, développe la créativité et nourrit la culture esthétique. Elle conduira les Camerounais à se rendre davantage compte que chacun, s'il le veut, par un travail constant, peut découvrir en lui-même des ressources telles qu'il puisse apporter quelque chose à ses compatriotes. La consolidation de l'esprit d'égalité, de tolérance et d'humilité est l'un des résultats à rechercher, à travers la démocratisation continue de la vie politique.

4. Mais quelles langues pour notre culture?

Les linguistes camerounais ont dénombré deux cent trente-six langues parmi lesquelles une centaine de langues standardisables. D'aucuns ont tenté de se servir de cette diversité pour diviser les Camerounais. Je considère plutôt notre diversité linguistique comme un privilège culturel. Face à cette richesse linguistique, on choisit deux niveaux de travail : le niveau ethnique et le niveau national.

Le Cameroun renvoie, en général, à dix régions, à une kyrielle de groupes ethniques, à de grandes « aires culturelles ». Ces « aires culturelles », foyers de plusieurs centaines de langues, idiomes et dialectes nationaux, existent indépendamment de nos deux langues officielles, le français et l'anglais, qui ont une égale valeur. Aucune « aire culturelle » n'est homogène, du fait de la pluralité constitutive de chacune d'entre elles, du mouvement des personnes qui entraîne des influences culturelles multiples ainsi que de l'ouverture de chaque portion du territoire national à la diversité des expressions culturelles.

Au niveau ethnique, il faut continuer à encourager le développement de toutes les langues nationales, en systématisant le recours aux technologies de l'information et de la communication qui permette de conserver, de transmettre et d'innover. Il importe de ce fait que chaque langue exprime la culture qu'elle véhicule. Ainsi produits, ces joyaux culturels seront transférés sur la scène nationale au grand bénéfice de la collectivité. Il convient donc de laisser épanouir toutes nos fleurs linguistiques, comme participant de la confection du bouquet culturel national. L'intégration de chaque Camerounais dans sa communauté ethnique peut se faire par le biais de sa langue maternelle, pour une meilleure intégration dans la communauté nationale : l'on ne sera descendu au fond de sa personnalité ethnique que pour en remonter avec ce que l'ethnie détient d'excellent et dont la nation entière doit bénéficier, à travers les langues nationales et les langues officielles. La pluralité des langues nationales et des langues officielles est en phase avec la communauté de langage. L'approche qui a toujours été la mienne et que je promeus, c'est que les différentes langues nationales et officielles véhiculent un seul et même langage, un langage commun à tous les Camerounais par-delà la diversité linguistique : c'est le langage de la République une et indivisible, le langage de l'unité dans la diversité, le langage du vivre-ensemble dans le respect des particularismes culturels, ethniques, religieux, linguistiques, etc. ; la communauté de langage que nous formons se traduit aussi à travers notre adhésion commune, par-delà notre diversité ethnique, aux significations, valeurs et idéaux véhiculés, à titre d'exemple, par le partage des noix de kola, du vin de palme ou de raphia, le port ou la remise de l'arbre de la paix. De tels exemples sont légion.

La force du Cameroun est dans son unité construite à partir de diversité et la complémentarité entre ses groupes ethniques. Le Cameroun n'est véritablement lui-même que s'il se nourrit de cette unité et de cette complémentarité. Notre pays n'est véritablement debout que parce qu'il est uni. Notre mémoire commune est plus forte que les velléités schismatiques, condamnées par la communauté nationale.

C'est ici qu'on accède au deuxième palier de notre action culturelle dont l'objet est d'accélérer l'intégration nationale à travers l'intégration culturelle, par le biais des langues nationales et des langues officielles. L'intégration dont il est question est respectueuse des différences et n'est pas synonyme d'uniformisation. Elle est fondée sur l'éthique de l'égalité, de l'ouverture, de la rencontre et de la fraternité. Elle inscrit sur un même continuum dynamique l'un et le multiple.

La double intégration évoquée ci-dessus présente un double avantage.

Sur le plan vertical, c'est-à-dire au niveau ethnique, la double intégration incite chaque Camerounais à se pénétrer de la culture de son groupe ethnique, à la penser pour en dégager la quintessence. Chaque Camerounais pourrait ainsi se réclamer, s'il le souhaite, d'une culture spécifique, non par le seul fait de la naissance, mais par une connaissance approfondie des données culturelles de son ethnie d'origine ou de son ethnie d'adoption.

La quintessence culturelle ainsi déterminée est ce que chacun de nous présente au niveau national horizontal, celui-là même de toute la collectivité. Il y a ainsi une double action d'intériorisation pour la découverte de soi

et d'ouverture pour la rencontre de l'autre. La politique culturelle postule ainsi à la fois l'enracinement de tous dans une culture ethnique donnée et l'épanouissement de tous par une rencontre générale au sein de la culture nationale. Chaque Camerounais doit ainsi prendre la mesure de la prégnance du multiculturalisme en tant que marqueur primordial de l'identité camerounaise. Un multiculturalisme qui se veut le creuset où bouillonnent tous les ingrédients d'un vivre-ensemble harmonieux. Tous les Camerounais doivent pouvoir communier autour du banquet de nos patrimoines, avoir en partage les héritages de nos ancêtres. De la sorte peuvent mieux être consolidées la cohésion sociale et l'intégration nationale. Ainsi sont et seront mieux transcendés les risques de repli communautaire. De même, sont et seront davantage transformés en ponts les clivages inhérents à l'hétérogénéité ethnique, religieuse et linguistique.

La figure qui représente la culture nationale est celle d'une rosace. Cette figure symbolise pour la confirmer la volonté de dialogue et de complémentarité, ferment du vivre-ensemble. Dans ce processus d'édification culturelle, le temps jouera dans une certaine mesure un rôle de tamis et de stabilisateur. Il ne suffira pas de laisser le temps au temps ; il faut que l'action soit constante. Le souci de dialogue et de complémentarité doit continuer à être approfondi à l'intérieur du Cameroun, pour déboucher fructueusement sur la scène de la coopération culturelle internationale. Ici, ma conviction est que le monde, aujourd'hui plus qu'hier, a besoin d'un nouvel ordre culturel. Le nouvel ordre culturel mondial que je soutiens est fondé sur le dialogue inter-culturel, sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. En effet, une mondialisation qui

nie les différences culturelles et tend à l'uniformisation est porteuse de conflits, de tensions, autant de menaces à la paix et à la sécurité internationales. Tout en protégeant et en promouvant la diversité des expressions culturelles, il ne s'agit pas non plus d'exacerber les différences culturelles, de faire le lit du repli identitaire, de la xénophobie ou encore des fanatismes de divers ordres : la diversité des expressions culturelles n'est pas incompatible avec l'universalité des valeurs de paix, de tolérance, d'hospitalité. Aucune culture n'a le monopole de l'énonciation des valeurs universelles. Il faudrait éviter que les peuples africains soient des consommateurs passifs des cultures des autres et soient amenés à renier leurs cultures. Ici, comme ailleurs, la détérioration des termes des échanges culturels est une mauvaise nouvelle. D'où la constance de mon plaidoyer pour un nouvel ordre culturel mondial. Telle est ma démarche à l'international, démarche inspirée par notre expérience nationale.

Moyens et infrastructures culturelles

Toute culture, pour être viable, a besoin de moyens et de lieux appropriés pour son expression et son rayonnement. Ces lieux dédiés doivent servir de cadre à l'expression et au déploiement des sensibilités culturelles nationales. Ils doivent être des structures d'animation culturelle ayant pour but d'encadrer les masses dans leurs choix esthétiques et leurs expressions culturelles, pour un rayonnement fructueux des productions culturelles ethniques et nationales.

Pour consolider la promotion de ce rayonnement, il faudra encourager le développement de véritables industries culturelles, exploiter les technologies de l'information et de la communication. Il est aussi important de renforcer ce sentiment de fierté d'être chez soi ou d'être soi-même

et d'avoir quelque chose à enseigner aux autres: ce qui est pour nous l'un des ressorts déterminants de notre politique culturelle, dont l'objectif de fond est de restituer sa dignité et sa fierté au peuple camerounais tout entier à travers la promotion de sa culture, qui est riche, vibrante et dynamique. De nombreux artistes camerounais, vivant au Cameroun ou installés à l'étranger, exerçant dans divers domaines (littérature, peinture, musique, cinéma, mode, etc.) font de ce vœu une réalité palpable.

Nous savons tous que la culture est le levain de la politique et que si l'on veut faire prospérer notre pays, nous devons davantage intégrer notre culture dans la définition des objectifs d'émergence. Et nous devons toujours nous demander si les politiques économiques et socioculturelles actuelles sont en adéquation avec les exigences de notre environnement.

C'est à cette condition que la culture camerounaise demeurera le moteur du développement économique, socle d'une croissance fondée sur des valeurs d'amour, de partage et de solidarité nationale. C'est pourquoi, au fil des ans, j'ai progressivement prescrit et organisé un cadre structurel, organisationnel, financier, institutionnel, politique et promotionnel de valorisation de nos arts et cultures. Sa mission première est d'harmoniser, de coordonner et de faciliter la mise en œuvre du vaste programme de valorisation, de préservation et de promotion de notre riche patrimoine et d'en faire un secteur incontournable du développement économique, de la paix et de la cohésion sociale.

Cette mutation est une exigence des temps actuels et à venir, car la culture est devenue le lieu d'enjeux multiples. L'art camerounais, et partant ses créateurs, sont tout autant

des vecteurs de reconnaissance que de conquêtes d'espaces privilégiés que représente un marché de l'art (ancien et contemporain) compétitif et concurrentiel. Toutes ces initiatives doivent améliorer les conditions de nos artistes et artisans, les sortir du dilemme où ils se trouvent : se consacrer à la production des œuvres sans se poser la question de savoir s'il faut inventer des arts singuliers à partir de leur patrimoine traditionnel, ou s'il faut s'inscrire dans la « modernité » des écoles ou mouvements contemporains pour être diffusés ou commercialisés dans des circuits professionnels et spécialisés. C'est la raison d'être des « maisons d'arts », de la multiplication et de la densification des festivals qui constituent aujourd'hui de grands moments de sociabilité et de promotion artistiques que nous continuerons à encourager. Sur ce terrain, la contribution du secteur privé doit être développée, à l'instar de ce qui se fait dans le cadre du « Cameroon International Film Festival » de Buéa ou encore du festival « Écrans Noirs » de Yaoundé.

Il faut se persuader qu'une politique culturelle soutenue par le secteur public et le secteur privé est le soubassement de la culture politique absolument nécessaire pour la consolidation de notre société démocratique. Cette mission est une grande œuvre et toutes les grandes œuvres humaines sont des œuvres de foi, à l'image du plafond de la chapelle Sixtine : belles, grandioses, exaltantes, toujours à achever.

CHAPITRE VIII

Pour le Libéralisme Communautaire

L'action pour une humanité solidaire et responsable, la consolidation d'une société démocratique, la construction d'une économie au service de l'homme, l'éclosion d'une culture nationale en interaction dynamique avec les cultures ethniques, l'exigence de justice sociale et du développement de l'humanité en l'homme fonde et renouvelle constamment mon engagement à servir notre cher et beau pays.

Mais cette action serait restée sans objet si elle n'avait pas constamment rencontré l'adhésion du peuple camerounais, de tout le peuple camerounais. L'unité nationale a toujours constitué et constitue en effet le levier de cette action que je voudrais collective et inclusive. La transformation d'une société est une affaire de tous et de chacun. Ce souci d'une action concertée et généreuse à mener dans le respect de l'originalité et de la dignité de chacun est l'une des dimensions du Libéralisme Communautaire, concept dynamique qu'il me reste à élucider et par lequel se résume ma vision du Cameroun.

Le Libéralisme Communautaire, dont je renouvelle volontiers la proposition au peuple camerounais et dont je consolide les analyses à l'épreuve des temps présents, est une vision dynamique et pragmatique de l'être humain en rapport avec notre société confrontée aux défis du présent et du futur, de notre peuple porté par son souci de conservation de son âme et mû par son aspiration légitime au progrès, à la maîtrise de son histoire. Dans un monde traversé par

les dialectiques de la globalisation et de la localisation, de l'unification et de la fragmentation, de l'universalisme et du relativisme, cette vision renouvelée intègre l'enracinement et l'ouverture, l'individu et le groupe, le particulier et l'universel. Elle est le produit authentique de notre société, de notre culture, de notre mémoire du passé, de notre vécu actuel et de notre projection dans l'avenir.

Je continue à soutenir mon option pour un système qui développe l'ingéniosité de chaque citoyen en lui laissant la possibilité d'entreprendre et de créer des activités économiques grâce à l'accompagnement incitatif de l'État. Un État stratège et pilote qui est essentiellement proactif, qui assure la cohésion sociale, qui contribue directement ou indirectement à la construction des secteurs économiques, qui raffermi la souveraineté nationale; un État dont la principale mission consiste à rappeler à tous et à chacun le devoir de solidarité vis-à-vis des autres. Il ne s'agit pas de prôner un solidarisme qui rend paresseux ceux dont la seule préoccupation serait de profiter du travail des autres, en récoltant là où ils n'ont pas semé. Il s'agit au contraire de promouvoir une éthique qui rappelle à chacun qu'il ne peut tirer d'avantages du travail des autres que pour autant qu'il contribue de façon significative au bien-être d'autres citoyens.

Ma réticence personnelle par rapport à l'embrigadement idéologique naît de la crainte qu'au Cameroun, le train de l'Émergence ne soit bloqué avant d'atteindre sa vitesse de croisière au moment même où bien des gens doivent continuer à renforcer l'intériorisation de la discipline et du sens du travail bien fait. En effet, la plupart de ces idéologies raisonnent toujours comme si elles se donnaient en tout temps des sociétés constituées d'hommes parfaits sous

plusieurs rapports, des hommes débarrassés de défauts tels la paresse, l'égoïsme, l'orgueil, etc. Là où certaines idéologies procèdent généralement par dogmatisme, le Libéralisme Communautaire est un pragmatisme raisonné, orienté par la recherche de solutions concrètes face aux problèmes, sous-tendu par des valeurs et principes.

Je reste persuadé que dans notre pays, le rôle d'éducateur qui incombe à l'État ainsi qu'aux différentes organisations sociales, aux organisations de la société civile et aux partis politiques, est primordial pour une symétrie d'adhésion au projet d'Émergence, sans préjudice du respect des libertés reconnues aux individus. La présence de l'État sur le terrain de l'éducation à l'Émergence ou encore au développement ne veut point dire que l'État doit tout faire seul. Au contraire, il revient à l'État de faire en sorte que les vertus de la libre entreprise continuent à être développées auprès du citoyen dont un excessif embrigadement risquerait d'entraîner l'atrophie de bien des facultés humaines.

Qu'est-ce donc que le Libéralisme Communautaire que je propose comme projet de société?

Il est connu qu'il existe autant de libéralismes que de libéraux. Aussi, j'entends préciser mon rapport au libéralisme et l'usage que j'en fais. En effet, l'histoire de l'humanité rappelle les rapports d'enchevêtrement qui ont toujours prévalu entre le libéralisme et la démocratie. Le libéralisme apparaît chaque fois qu'il s'agit pour l'homme de s'épanouir dans la reconquête de ses libertés bafouées par les féodalités. Le libéralisme est donc une philosophie politique et sociale dont la préoccupation centrale est l'homme, sans préjudice de son interaction avec les groupes ou les communautés dont il peut être membre.

Sur le plan politique, le libéralisme se soucie de la dépersonnalisation du pouvoir politique, par opposition à la féodalité fondée, elle, sur des relations personnelles plus ou moins légales d'où naît la confusion entre l'autorité politique et les droits personnels inaliénables. Le libéralisme se préoccupe de restituer son autonomie à l'individu, pour le protéger de toute autorité capricieuse et arbitraire. Il s'agit de « l'être humain dans son individualité, avec ses intérêts particuliers, son esprit d'entreprise, son désir de bonheur et de progrès et, par-dessus tout, avec sa raison, laquelle semble être la condition de l'utilisation efficace de toutes ses autres facultés [...] » (G. H. Sabine).

Le libéralisme n'est donc pas seulement ce mouvement de la liberté économique auquel les premiers libéraux ont failli le réduire. Il est aussi, et sans doute doit-il surtout être, l'exigence de liberté dans les divers domaines de la vie de l'homme : social, économique, intellectuel, politique, religieux, etc. Cette profonde exigence de liberté n'est point libertinage. Le libéralisme, tout en exigeant le respect des diverses libertés pour l'homme, attend de ce dernier qu'il fasse appel, et constamment, à sa raison et, sur le plan moral, à sa conscience. Car la raison et la conscience sont les seuls vrais censeurs de l'homme qui s'est persuadé que sa liberté est à la mesure des limites qu'il sait opposer à toute tentation de libertinage et à toute velléité d'anarchie. La raison et la conscience sont donc des vigies qui nous rappellent à l'ordre et au respect de la loi : pour le libéralisme, l'être humain ne doit être soumis à aucun pouvoir personnel toujours enclin à l'arbitraire ; mieux encore, il doit, pour pleinement jouir de ses libertés, savoir se soumettre à l'autorité de la loi, symbole par excellence du pouvoir impersonnel. Voltaire a su le dire :

« La liberté consiste à être indépendant de tout, sauf de la loi. »

Je voudrais donc insister sur le devoir de raison et de conscience pour chaque Camerounais.

La raison et la conscience, derrière lesquelles se dessine clairement notre volonté de moralisation, sont les fondements de notre projet de société libérale et démocratique. En effet, cette société ne s'appréhende plus en termes de contraintes ou de coercition. Elle s'appréhende en termes d'obligations morales, d'impératifs sentis au niveau de chaque individu, de la conscience individuelle. Raison et conscience s'avèrent ainsi les clefs de voûte de notre volonté d'organisation libérale et de l'action qui en découle ; l'autre dimension en est le sens du devoir, qu'il s'agisse du devoir de dignité, du devoir de participation ou du devoir de partage.

Le Libéralisme Communautaire tel que je le propose intègre ces grands principes, qui ne sont point ignorés des Camerounais, mais qui n'auraient sans doute été méconnus que sous la pression des aléas auxquels expose la lutte pour la survie. Car c'est encore une valeur fondamentale du libéralisme que la foi dans la perfectibilité de la nature humaine. Le Libéralisme Communautaire, que je promeus, concilie l'individu et le groupe ou la communauté, le citoyen et l'État, les groupes et l'État. Ici, l'épanouissement des individus n'est pas incompatible avec celui des groupes ou des communautés. En même temps, que les individus donnent sens aux groupes, ceux-ci, en retour, sont des cadres de leur épanouissement et de définition de leur identité ; toutefois, les individus ne sont pas pour autant prisonniers de leurs communautés d'appartenance. Au sens du Libéralisme Communautaire, la société camerounaise n'est pas seule-

ment une société multiethnique ; elle est aussi une société des individus libres et responsables : en fait, c'est une société des individus et des communautés ou des groupes en interaction permanente, dans le cadre de la régulation démocratique de l'État.

De manière générale, cinq principes cardinaux caractérisent le Libéralisme Communautaire, tel que je le conçois :

- la liberté d'entreprendre ;
- la fonction régulatrice d'un État démocratique ;
- le devoir de solidarité ;
- le principe d'interaction entre la liberté et la solidarité ;
- le devoir d'ancrage dans nos réalités.

1. La liberté d'entreprendre

La libre entreprise, tant qu'elle n'aboutit pas à l'exploitation de l'homme par l'homme, mérite d'être encouragée. La liberté d'entreprendre va dans le sens de la stimulation de la créativité des Camerounais. Pour moi, il ne s'agit pas d'une abstraction de choses concrètes ou de métaphysique qui interpelle chaque individu, chaque être humain, individuellement et collectivement. Je ne proclame pas par abstraction que « l'homme est libre » ! Le principe de liberté que j'énonce ici stipule que chaque Camerounais doit être libre d'agir, comme il l'entend conformément à ses capacités, à son génie créateur et à sa situation. C'est dans ce sens qu'il a été procédé à la libéralisation du secteur économique et que des champions nationaux se sont imposés dans divers domaines, en même temps que prospèrent divers entrepreneurs.

Je suis convaincu de ce que l'émulation et la compétition sont des facteurs d'épanouissement des plus hautes facultés de l'homme. Par conséquent, leur suppression, dans une organisation de la production où s'affirme seule la volonté

d'un collectif quelconque, peut avoir pour conséquence de démobiler les énergies ainsi que les ambitions individuelles et finalement d'engendrer la médiocrité. Pour toute organisation du travail, il faut éviter d'anesthésier chez les individus le nerf de l'ambition. En effet, il est illusoire d'espérer qu'on pourrait lui substituer avec succès le nerf de la responsabilité pour la communauté. Toute anesthésie de l'ambition conduit à l'échec, quel que soit le niveau de conscience atteint par les individus concernés. Toutefois, l'ambition individuelle dont il est question ici n'est pas synonyme d'égoïsme, encore moins d'individualisme borné. Ce qui est promu, c'est une ambition de donner le meilleur de soi, pour créer des richesses au service de la collectivité, tout en tirant des profits individuels.

La liberté d'entreprendre a été et demeure un facteur de croissance dans notre pays. Dans toutes les conjonctures, la contribution du secteur privé national à notre Produit Intérieur Brut a été remarquable et elle le sera davantage dans le cadre de notre action pour la transformation structurelle de l'économie. Mais il n'est pas question de faire place à un libéralisme sans frein qui engendre une concurrence impitoyable entre les acteurs économiques. La liberté d'entreprendre que nous prônons ici se conçoit dans un contexte éthique que l'État est chargé de faire respecter. L'État-stratège, en plus d'assurer avec efficacité ses fonctions « régaliennes » de défense, de justice et de police, a aussi pour finalité d'être le régulateur et le protecteur des libertés économiques. À condition de renforcer la veille de leur gouvernance et de leur performance, l'État doit aussi continuer à créer des grandes entreprises dans des secteurs d'importance vitale permettant de raffermir la souveraineté du Cameroun. Et

toutes les leçons doivent être tirées des insuffisances enregistrées dans ce domaine par le passé.

2. La fonction régulatrice de l'État-stratège

Dans le cadre du Libéralisme Communautaire, un rôle déterminant incombe à l'État en interaction avec le secteur privé, les communautés et les individus. En effet, à travers la promotion et la protection de la liberté d'entreprendre, il ne s'agit point de laisser la libre entreprise se développer dans un climat d'anarchie qui ferait penser à une jungle. Une telle exubérance aurait pour conséquence fâcheuse d'amener certaines entreprises à en dévorer d'autres et à se donner des tailles telles qu'elles finissent par faire figure d'États dans l'État, par faire prévaloir les intérêts privés au détriment de l'intérêt général et par hypothéquer l'avènement de la société du bien commun pour laquelle nous travaillons. Toutefois, tout doit continuer à être fait pour l'affirmation exponentielle de la libre entreprise dans le respect des règles de l'État de droit économique et social; elle est source de prospérité pour la nation. La libre entreprise est en concordance avec l'État-stratège promu par le Libéralisme Communautaire.

L'État du Libéralisme Communautaire est un État qui assume la responsabilité de protéger les populations face aux menaces multiformes provenant de l'intérieur ou de l'extérieur, qui développe (en partenariat avec les autres acteurs) les politiques publiques efficaces facilitant l'accès à l'éducation, à la santé, à l'énergie, aux technologies de l'information et de la communication, qui veille à la formation et à l'usage d'un capital humain de qualité et de quantité, qui assure l'émancipation et le développement du secteur privé national, qui planifie le développement de manière concertée, qui veille à la sécurité aussi bien politique qu'économique, mili-

taire que juridique, alimentaire qu'environnementale. C'est un État au service de tous et de chacun, en vue de l'atteinte de la sécurité humaine.

3. Le devoir de solidarité

La société camerounaise moderne, dont nous appelons à la consolidation, serait un géant aux pieds d'argile si elle ne se nourrissait pas de ses valeurs traditionnelles aussi nombreuses qu'enrichissantes. L'une de ces valeurs fondamentales est le sens de la collectivité ici présenté comme devoir de solidarité.

Ce sens de la communauté s'observe quotidiennement dans nos villes et villages à travers certaines techniques d'épargne, telles que les tontines qui fonctionnent souvent sur la base de la solidarité communautaire (communauté d'âge, communauté ethnique, communauté professionnelle, etc.). Le fondement psychologique des phénomènes susmentionnés demeure la volonté d'être ensemble et de partager les joies et les peines survenues au sein du groupe. Le milieu traditionnel est donc le creuset d'où est venu l'enseignement, si essentiel, du devoir de solidarité.

En effet, c'est dans la tradition camerounaise que se pratique le «Yum», cette forme de compagnonnage qui rassemble des hommes soucieux de collaborer selon un système rotatif arrêté d'un commun accord, pour une prospérité collective à base de promotion individuelle.

C'est encore cette tradition qui enseigne que la pêche dite collective n'aboutit pas à la collectivisation des fruits de la pêche, mais conduit à en remettre quelque peu à ceux qui ont eu la main malheureuse, afin que toutes les familles puissent se restaurer avec décence.

C'est enfin dans la tradition camerounaise que dès son bas âge, le tout-petit apprend à travers les proverbes qu'une main ne peut, toute seule, valablement lier un paquet ou encore que le savoir est une collecte.

Et qui n'a entendu parler de cette pratique camerounaise, nommée M'Bangsuma, qui veut que deux ou plusieurs personnes, adultes, femmes ou enfants, conviennent par solidarité de ne jamais rien manger sans le partager avec les autres partenaires? Mention peut aussi être faite de la pratique de solidarité traditionnelle suivant laquelle des habitants d'un quartier ou alors des voisins se mettent ensemble pour aller cultiver ou entretenir la plantation d'un des leurs, empêché, soit par la maladie, soit par toute autre cause; cette mise en commun des énergies de tous est faite au profit d'une seule personne.

L'on convient qu'il serait fastidieux de recenser les multiples preuves de l'esprit communautaire au sein de nos diverses populations. Nous n'aurons donc évoqué celles qui précèdent qu'à titre d'illustration indicative, pour informer tout esprit non prévenu que le devoir de solidarité, auquel je convie mes compatriotes et dont la pratique est généralisée, n'est pas un emprunt, mais bien une de nos réalités fondamentales et permanentes que tendent à occulter, hélas, l'acharnement au gain facile voire illicite et la rage du profit à n'importe quel prix.

Il est donc positif que le devoir de solidarité soit développé et mis en pratique dans la tradition camerounaise; toutefois, le fait de n'avoir pas eu à l'importer n'autorise point d'en revendiquer le monopole. Des pratiques relativement similaires fondées sur l'exigence de partage et de réciprocité ont été observées dans plusieurs sociétés. D'une manière géné-

rale, en effet, diverses sociétés traditionnelles au Cameroun connaissent l'obligation de réciprocité.

Le devoir de solidarité ne revient pas à bénéficiaire dans l'oisiveté, sans scrupule, ni contreparties, du fruit des efforts d'autrui. Le principe de réciprocité introduit la notion de crédit, le don d'aujourd'hui devant, tôt ou tard, être rendu d'une manière ou d'une autre. Si contraignant est ce devoir de réciprocité dans la tradition camerounaise qu'un récipiendaire qui a porté un don est retenu par son destinataire jusqu'à ce qu'en retour ledit récipiendaire ramène un don compensatoire à l'expéditeur : le don fait appel au contre-don ; c'est une règle contraignante de nos échanges sociaux traditionnels dont nous devons davantage nous inspirer dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Cette obligation tient sa force, et sa beauté sans doute, du fait qu'elle n'est pas explicitement prescrite, mais puissamment sous-entendue, comme du reste toutes les obligations morales.

Chacun fait donc appel à sa conscience pour ne pas s'entendre reprocher d'avoir, de quelque manière que ce soit, perturbé le déploiement du principe de réciprocité.

Le devoir de solidarité ne saurait donc promouvoir comme corollaire, le parasitisme, mais plutôt l'effort soutenu dans un travail qui profitera d'autant plus à l'individu que ce dernier aura su en faire profiter la collectivité tout entière. Il s'agit d'une solidarité double : dans l'effort et dans le partage des fruits qui en résultent. D'où l'obligation pour chacun de participer à la prospérité commune, afin que le principe de réciprocité conduise à une circulation des richesses produites et à la facilitation de la mobilité sociale. L'économie morale qui se dégage de la pratique généralisée (au niveau micro)

du don et du contre-don doit être davantage développée au Cameroun (au niveau macro) dans le cadre de la maîtrise de l'endettement (privé et public, interne et externe), de la promotion d'une gouvernance responsable des entreprises aussi bien publiques que privées. À ce niveau, les élites politiques, managériales, intellectuelles, économiques, culturelles et autres traditionnelles ont un rôle important à jouer. Certes, les échanges interpersonnels ne connaissent pas les mêmes contraintes que la gestion des entreprises ou d'un État et ne relèvent pas de la même logique, mais il reste que la généralisation dans nos cultures de la pratique du don et du contre-don ou encore du respect du principe de réciprocité promeut une culture de la responsabilité, de la conscience des obligations et de la préservation de la crédibilité dont a besoin notre État.

4. Le principe d'interaction entre la liberté et la solidarité

Le Libéralisme Communautaire repose sur l'interaction, voire la complémentarité entre la liberté et la solidarité: si la liberté sans solidarité est dépourvue de finalité, la solidarité sans la liberté est privée de nerf. En fait, la liberté et la solidarité constituent le couple fondateur du Libéralisme Communautaire. L'affirmation de la liberté de l'individu va de pair avec l'affirmation de sa responsabilité à l'égard de l'autre, de son prochain, de sa famille, de son groupe, de la communauté, de l'État: la liberté de l'individu, c'est son autodétermination; sa responsabilité, c'est la solidarité: la solidarité se développe sur le terreau de la liberté.

Nos sociétés traditionnelles ont toujours connu en même temps les logiques, d'une part, d'émancipation de

l'individu, lui permettant par exemple d'accumuler des biens ou encore d'exceller comme agriculteur, éleveur ou pêcheur, d'autre part, d'expression de sa solidarité active avec les autres (les voisins, les membres de son groupe d'âge, les étrangers, les membres de sa société, etc.). La liberté et la solidarité sont inscrites sur le continuum dynamique qui fait le Libéralisme Communautaire. D'ailleurs, la solidarité est une forme de manifestation de la liberté des individus.

Si le régime politique que nous consolidons devait se limiter à la promotion et à la protection de la liberté des individus, notre œuvre serait partielle. Or, il importe que l'épanouissement de la liberté des individus se fasse dans un cadre de manifestation de la solidarité sous toutes ses formes: solidarité nationale, solidarité africaine, solidarité internationale, solidarité intergénérationnelle, solidarité intragénérationnelle, solidarité écologique, solidarité universelle, etc. De la même manière que je soutiens la nécessité de la combinaison entre la liberté et la solidarité, je plaide pour un renforcement de l'articulation entre les citoyens et l'État. La démocratie n'est pas le régime du « chacun pour soi ». À partir de nos cultures, je conçois la démocratie camerounaise comme un cadre de perfectionnement de la solidarité de tous pour un, d'un pour tous et de tous pour tous. Pour ce qui est de notre économie, elle est résolument une économie communautaire de marché.

5. Le devoir d'ancrage dans nos réalités

Le Libéralisme Communautaire est une réflexion sur l'émergence à partir de la prise en compte des réalités locales. Ma conviction est qu'on ne peut transformer que ce qu'on connaît. L'une des principales erreurs commises

en matière d'élaboration des stratégies de développement, c'est soit d'encourager l'importation des idées sans bénéfice de réinterprétation, soit d'ignorer la spécificité des situations nationales, soit de procéder à des généralisations hâtives et paresseuses. Il ne s'agit pas de prétendre que nous n'apprenons pas des trajectoires de développement de la Chine, de l'Inde, du Japon, de Singapour, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de bien d'autres pays : le monde est une école. Toutefois, on ne peut bien apprendre des autres que si on se connaît soi-même. Aussi, la connaissance du Cameroun constitue un impératif catégorique dans l'unité de la nation et dans la diversité des régions, des départements, des arrondissements et des communes, dans ce qui l'unit et dans ce qui peut le diviser, dans ce qu'il valorise et ce qu'il rejette.

C'est le Cameroun tel qu'il est aujourd'hui que nous voulons transformer en un Cameroun tel que nous voulons qu'il soit, c'est-à-dire un Cameroun émergent. L'Émergence s'entend ici comme un seuil stratégique de satisfaction des besoins réels de nos populations dans tous les domaines leur permettant de consolider la maîtrise de leur destin. Aussi, l'ancrage dans nos réalités implique nécessairement une conjugaison des valeurs d'équilibre, de pondération, de compromis et d'équité avec celles de progrès. De la même manière qu'on a pu dire qu'on ne change la nature qu'en lui obéissant, on ne change une société qu'en la connaissant. Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons travailler à connaître davantage la société camerounaise, dans ses peurs et ses espoirs, dans ses joies et ses douleurs, dans ses traumatismes et ses enthousiasmes, dans ses réticences et ses exhortations. La société camerounaise, je peux revendiquer que je la connais suffisamment, même si je

continue à apprendre à la connaître. C'est pourquoi je suis persuadé que le Libéralisme Communautaire la conduira à l'émergence avec le concours de tous et de chacun.

CONCLUSION

Trente objectifs pour le Cameroun

En guise de conclusion, je formule trente propositions concrètes qui constituent, à mes yeux, autant d'objectifs fondamentaux à atteindre collectivement dans la consolidation de la mise en œuvre du Libéralisme Communautaire.

• **Sur l'unité nationale**

1) L'unité nationale étant le fondement de notre vivre-ensemble, nous devons continuer à œuvrer pour une intensification du brassage des populations, pour une circulation accrue des Camerounais à l'intérieur du Cameroun, pour un développement des infrastructures de mobilité, pour une intégration de l'espace national par des voies de communication, par des réseaux de communications électroniques.

2) Nous devons :

– renforcer notre système de gouvernance inclusive et participative de la diversité par la politique d'équilibre régional (pour que notre État reflète toujours le pluralisme culturel);

– privilégier l'intérêt général dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (afin que chaque Camerounais se sente concerné par les réalisations de l'État);

– prendre en compte les particularismes géographiques, historiques et culturels et assurer l'équité territoriale.

3) La lutte contre le clanisme, le tribalisme, le régionalisme, bref contre tout ce qui est de nature à diviser les

Camerounais et à mettre en péril l'intégrité territoriale doit toujours être une cause nationale.

• **Sur la démocratie**

1) Nous devons persévérer dans la consolidation d'une société démocratique où, d'une part, chaque citoyen jouisse des libertés fondamentales, participe à la définition des objectifs de la nation, et puisse choisir librement ceux et celles qui le représentent, conformément à la Constitution, et d'autre part, le multipartisme soit davantage vécu comme un atout et un catalyseur dans la construction permanente de la démocratie pluraliste camerounaise, comme un facteur de dépassement des clivages ethnoculturels.

2) Nous devons protéger et promouvoir l'État de droit, pilier de notre démocratie fondée sur le règne du droit.

3) Nous devons encourager la consolidation de la culture de la citoyenneté, de la culture démocratique, afin que la démocratie soit davantage une réalité collective et individuelle, une réalité institutionnelle et sociale.

4) L'administration publique doit être une administration de progrès, d'accomplissement des missions d'intérêt général, respectueuse des droits de ses usagers.

5) Nous devons davantage: – tirer les conséquences qui découlent du droit de chaque citoyen et de la collectivité nationale à la sécurité, sous toutes ses dimensions; – consolider et approfondir la décentralisation grâce à laquelle les collectivités territoriales décentralisées s'imposent de plus en plus comme les leviers de la démocratie et du progrès, notamment par une responsabilisation accrue des populations et le développement de leur esprit de participation.

• **Sur l'économie**

1) Les Camerounais doivent conserver la prérogative de l'initiative et de l'action dans la marche de l'économie nationale, en définissant leurs priorités, en présentant leurs besoins réels et en maîtrisant la démarche d'atteinte de l'émergence dans le cadre de la dynamique de diversification structurelle et de la promotion subséquente du secteur privé.

2) La marche vers l'Émergence du Cameroun doit permettre, d'abord, la promotion d'un nouvel ordre social, grâce à une plus juste répartition des fruits de la croissance fondée sur le travail et la solidarité, ensuite la mise en place des mécanismes de redistribution pour l'épanouissement du plus grand nombre, la réduction des inégalités et l'élévation du niveau de vie général des populations, enfin, le développement exponentiel et simultané des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

3) La consolidation de l'économie nationale, de notre économie numérique et de notre économie de la connaissance devra s'appuyer davantage sur le dynamisme propre des Camerounais, sur le développement de l'épargne locale ainsi que celle de la diaspora, sur la formation du capital humain, sur la maîtrise du système de crédit et sur la généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

4) L'agriculture doit être consolidée comme pierre angulaire de l'économie nationale. Pour cela, nous devons résolument :

– avoir comme priorités stratégiques, l'éradication de la faim, la mise en place d'un système agricole performant et résilient ainsi que la consolidation de la sécurité alimentaire sur les plans national et régional ;

- ouvrir les voies de l’agriculture de deuxième génération tout en veillant à la préservation de l’agriculture de subsistance;

- accélérer le programme de désenclavement des zones rurales et des bassins de production;

- accroître la part du budget de l’État réservée à l’agriculture et encourager les investissements du secteur privé national dans le domaine agricole;

- promouvoir un équilibre entre les cultures d’exportation et les cultures vivrières;

- intensifier la production semencière;

- faciliter l’accès au crédit, aux intrants et aux marchés;

- intéresser davantage la jeunesse et les femmes à l’agriculture;

- encourager les partenariats public-privé afin de tirer parti des synergies entre les grandes entreprises agricoles et les petites entreprises dirigées par des jeunes ou des femmes;

- poursuivre l’élaboration de politiques et de programmes qui favorisent la transformation du secteur rural et le développement des activités commerciales dans la chaîne de valeur agricole;

- continuer l’aménagement méthodique du territoire pour satisfaire les exigences de production à grande échelle.

1) L’amélioration de la productivité de l’élevage grâce à l’usage des résultats de la science et de la technologie, à la surveillance intensive de la santé animale, à la promotion des industries animales, à la mise en place des chaînes de valeur ainsi que des modes de financement et d’investissements innovants.

2) Le développement de la pêche par la valorisation du potentiel halieutique, le renforcement des capacités des organisations des communautés de pêche et des industries piscicoles dans le cadre d'une option claire et distincte en faveur de l'économie bleue, puissant levier de croissance pour le Cameroun.

3) L'intensification de l'usage maîtrisé et efficace des technologies de l'information et de la communication en vue de l'avènement d'une authentique et dynamique société de la connaissance et d'une véritable économie numérique, structurées par l'éthique.

4) La poursuite du renforcement de la production de l'énergie pour couvrir les besoins des ménages, des industries sur les plans national et sous-régional, dans le cadre d'une démarche intégrant aussi les énergies renouvelables.

5) L'articulation de la stratégie d'émergence autour de la protection de l'environnement, de la biodiversité, de la sauvegarde des écosystèmes, de la lutte contre les changements climatiques.

6) L'intégration des questions de genre, d'autonomisation de la femme dans toutes les politiques publiques sectorielles et générales.

• **Sur le social et la culture**

1) L'universalisation de l'accès à l'éducation de qualité à tous les niveaux, à l'enseignement professionnel, à l'apprentissage, aux sciences et à la technologie afin de disposer d'un capital humain à la mesure des défis actuels et à venir, dans un contexte de vulgarisation des technologies de l'information et de la communication.

2) L'universalisation de l'accès à la santé grâce aussi bien à la consolidation de la promotion de la santé communautaire qu'à l'intensification de la construction de structures hospitalières de référence, de haute qualité et spécialisées dans toutes les régions, dans un contexte de mise en place d'un dispositif efficace de sécurité sociale universelle et de renforcement de notre capacité de riposte face aux endémies et aux épidémies.

3) La facilitation de l'accès au logement dans le cadre d'une politique visant à rendre nos villes davantage sûres, durables et résilientes.

4) La consolidation, d'une part, de la politique d'intensification de la participation de la diaspora à l'effort national de développement, d'autre part, de la mise en œuvre de la politique de développement équilibré des régions, des villes et des campagnes.

5) Le développement d'une véritable économie touristique à partir de la densification du réseau des infrastructures hôtelières, de la stimulation renforcée d'une demande nationale de découverte du pays, d'un inventaire exhaustif des sites touristiques nationaux et de leur aménagement conséquent ainsi que de la multiplication des lieux de loisir.

6) La redynamisation de la conservation et de la transmission de notre histoire par le biais des archives orales et écrites, de l'identification, de la restauration et de la sauvegarde, sur l'ensemble du territoire national, des sites et monuments historiques, de l'inventaire général et de la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel.

7) L'intensification, d'une part, du soutien à la créativité et aux industries culturelles, d'autre part, de la valorisation,

à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales, de la culture, des productions culturelles collectives et individuelles, par une diversité de moyens et un accroissement des investissements publics et privés.

8) La consolidation de la promotion du sport, à différents niveaux, comme un cadre d'épanouissement de la jeunesse et d'amélioration du bien-être de la société, comme un facteur d'intégration nationale, de paix et d'amitié entre les peuples.

9) La systématisation de la lutte contre les exclusions sociales, de la création des conditions de participation de tous à l'œuvre commune de développement, de l'action pour la protection des catégories vulnérables.

• **Sur les relations africaines et internationales**

1) La consolidation de l'indépendance du Cameroun dans le cadre global d'une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de coexistence pacifique, de solidarité, de règlement pacifique des différends.

2) Le renforcement de la contribution du Cameroun à l'unité africaine aux niveaux continental, régional et sous-régional.

3) La constance, d'une part, du respect de l'Acte constitutif de l'Union africaine, de la Charte des Nations Unies et des principes fondateurs du non-alignement ainsi que de tous les engagements internationaux souscrits, d'autre part, de la contribution au multilatéralisme et à la coopération internationale.

Appel pour l'émergence du Cameroun

C

hers compatriotes,

À travers les lignes qui précèdent, c'est à vous que je m'adresse, à vous tous, Camerounais de villes et de campagnes, Camerounais de l'intérieur et de l'extérieur.

Je n'ai jamais pensé qu'il y ait deux catégories de Camerounais : les bons et les mauvais. Je n'ai jamais pensé que le pluralisme politique propre à la démocratie soit synonyme de division de la nation. Le Cameroun est notre patrimoine commun. C'est pourquoi je me suis toujours ouvert à tous les Camerounais sans discrimination fondée sur les opinions politiques, l'âge, le sexe, la religion ou l'ethnie. Le Cameroun, nous le construisons ENSEMBLE. L'Émergence, nous l'atteindrons ENSEMBLE.

Je tiens à le rappeler à nouveau : l'Histoire du Cameroun ne commence pas en 1960, avec l'Indépendance, ni en 1961, avec la Réunification, ni en 1972, avec l'Unification. Et comment fut, notre indépendance, acquise ? Elle ne fut, ni « donnée », ni « octroyée » aux Camerounais. L'Indépendance de notre pays fut conquise de haute lutte par de nombreux et dignes enfants issus de ce terroir. Leurs œuvres ont été saluées et officiellement réhabilitées. L'Indépendance de notre pays fut arrachée au colonisateur à travers des luttes acharnées, menées alors par des combattants qui avaient tous comme dénominateur commun l'amour de la patrie. Il revient à nos historiens de rendre compte, sans complaisance, ni parti pris, de ce que fut la décolonisation de notre pays. Il revient à nos communes

d'honorer la mémoire de ceux et celles qui ont lutté pour notre indépendance et notre réunification. Comment fut obtenue notre réunification? Notre réunification qui est le fruit de notre volonté commune, de la détermination des Camerounais de transcender l'héritage colonial (fait de divisions artificielles) pour construire une nation unie. Notre réunification a été recherchée et obtenue de manière démocratique. Il en a été de même pour notre unification en 1972. Ce que la volonté générale a uni, nous ne permettrons jamais que des minorités d'activistes et de criminels sans foi ni loi le séparent. Ce que l'Amour de la Patrie et la volonté générale ont fait, la propagande et la terreur sécessionnistes ne le déferont pas, ni aujourd'hui, ni demain. Nous, nous tous, sommes les gardiens intransigeants du choix populaire et souverain en faveur de l'unité de notre pays; une unité nationale protectrice de la diversité ethnique, linguistique, régionale et confessionnelle.

Nombre d'acteurs de l'indépendance, de la réunification et de l'unification sont aujourd'hui disparus à jamais et constituent pour les générations présentes et futures des sources d'inspiration; bien d'autres camerounais, issus de toutes nos régions, ont pris le relais de la défense et de la promotion de la cause nationale, en s'intéressant à la vie et au destin de notre patrie. Sachons toujours par nos actes et nos discours être dignes des générations devancières, être créancières des générations futures. Je ne doute pas un seul instant que les générations présentes ont déjà fait de l'Émergence leur mission historique et continueront à œuvrer sans relâche pour léguer aux générations futures un Cameroun davantage uni, démocratique, stable, juste et prospère. Je ne doute pas que les générations futures préserveront et feront fructifier le Cameroun qui leur

sera légué. Chacun de nous doit assumer pleinement sa responsabilité à la fois intragénérationnelle et intergénérationnelle.

C'est à tous les Camerounais, de l'intérieur et de l'extérieur, sans exclusive, que je lance un appel patriotique afin qu'ils demeurent unis et soudés aux institutions dans la poursuite de l'œuvre collective de renforcement de notre indépendance et de notre unité, d'accélération de notre marche vers l'Émergence.

J'en appelle à toutes les forces vives camerounaises pour la consolidation de notre société politique démocratique, la transformation structurelle de notre économie, la protection de l'environnement et l'épanouissement de notre culture. J'en appelle aux femmes pour qu'elles accentuent leur participation à la promotion d'un développement inclusif et durable. J'en appelle particulièrement à la jeunesse pour qu'elle assume davantage ses responsabilités historiques en remportant le pari de l'audace et de l'innovation, de l'imagination et de l'engagement. J'en appelle aux Camerounais de la diaspora pour qu'ils mettent davantage leurs talents, leurs capacités et leurs expériences au service de notre Émergence.

Je suis convaincu de ce que la construction du Cameroun émergent exige non seulement la participation active de tous les fils et filles de notre pays, où qu'ils se trouvent, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national, mais aussi la consolidation de notre organisation de la vie commune fondée sur le débat permanent, la confrontation des idées et la délibération collective, dans une ambiance de tolérance, de modération, de respect des institutions et des lois, d'ardeur au travail et d'amour de la patrie.

Du plus profond de mon expérience au service de l'État et de mon attachement aux idéaux républicains, des leçons tirées de nos bonds et retombées, du constat de nos forces et insuffisances, je suis persuadé que le salut se trouve dans la construction solidaire d'un Cameroun qui transcende tous les particularismes et clivages, d'un Cameroun uni et indivisible, pluriel et décentralisé, d'un Cameroun chéri par tous et chacun. Notre salut est dans l'Émergence du Cameroun qui, comme le dit notre hymne national, est notre « chère patrie », notre « terre chérie », « notre seul et vrai bonheur », « notre joie » et « notre vie ». C'est le Cameroun qui donne sens à notre action. Il est notre raison d'agir et d'espérer, de manière lucide, en des lendemains meilleurs, fruits de nos efforts collectifs et individuels.

Mon souhait, mon souhait ardent, est que notre pays, le Cameroun, persiste avec bonheur dans la voie de l'Émergence, dans la trajectoire de raffermissement de son unité nationale et de sa démocratie, sous l'impulsion du Libéralisme Communautaire.

Chers compatriotes,

Les difficultés et les défis, les obstacles et les contraintes ne sauraient nous détourner de l'objectif qui nous est cher, l'Émergence du Cameroun. Nous disposons des ressources humaines, culturelles, politiques, institutionnelles et naturelles dont la richesse est inestimable. À notre nation vaillante et déterminée, le meilleur est possible.

Je conclus mon appel en vous invitant à méditer sans cesse ces paroles de l'hymne national que nous chantons régulièrement et que nous transmettons, de génération en génération, : « chère patrie, terre chérie... À toi l'amour et le grand honneur ». Ces paroles, boussoles de notre citoyen-

neté, sont le sel de mon engagement, hier, aujourd'hui et demain, en vue de l'Émergence de notre pays. Je sais qu'il en est de même pour vous. Nous avons notre destin entre nos mains. Nous en ferons, TOUS ENSEMBLE, un Grand Destin.

Table des matières

Note des éditeurs.....	9
Introduction.....	11
Chapitre I	
Une humanité plus solidaire	23
1. Pour un nouvel ordre politique dans le monde.....	25
2. Pour un nouvel ordre économique et culturel dans le monde	31
Chapitre II	
Une société démocratique.....	35
1. Vers l'apothéose de la nation.....	37
<i>Construire une nation, voie de salut pour tous les peuples</i>	<i>35</i>
<i>Pour l'accélération du processus de l'intégration nationale</i>	<i>39</i>
<i>Quelques leviers de l'ascension vers la nation</i>	<i>44</i>
2. Consolider une démocratie authentique.....	50
<i>Une démocratie souveraine au diapason du monde</i>	<i>51</i>
<i>Une démocratie camerounaise.....</i>	<i>53</i>
<i>Une démocratie forte</i>	<i>55</i>
<i>La société des libertés</i>	<i>56</i>
<i>Pour un État fort et légitime</i>	<i>57</i>
Chapitre III	
Pour une économie camerounaise au service des aspirations de tous et de chacun	71
1. Une planification à tous les niveaux	73

2. La priorité à l'agriculture.....	75
<i>Comment atteindre ces objectifs fondamentaux?.....</i>	<i>76</i>
3. Le développement des infrastructures.....	80
4. Le soutien aux petites et moyennes entreprises, aux petites et moyennes industries.....	82
5. Le développement de l'industrie.....	84
6. La maîtrise de la science et de la technologie	86
7. Une plus grande efficacité de nos services.....	87
8. La création d'emplois décents.....	88
9. L'indépendance de l'économie nationale	89

Chapitre IV

Une idée maîtresse : la justice sociale	95
L'enseignement	98
La santé.....	100
Le logement	101
Les rapports hommes-femmes.....	101
Une répartition équitable du produit de la croissance.....	103

Chapitre V

Une société de justice environnementale.....	111
1. L'action de sensibilisation au profit de l'environnement	114
2. La diversité des défis environnementaux.....	122
3. De la redynamisation de la politique de justice environnementale	126
<i>3.1. Le renforcement de l'appropriation nationale des principes directeurs</i>	<i>126</i>
<i>3.2. Les objectifs de la redynamisation de la politique environnementale du Cameroun</i>	<i>135</i>

Chapitre VI

Développer l'humanité en l'Homme	139
1. La finalité du développement	142
<i>Rôle et importance du développement matériel</i>	140
<i>Rôle et importance du développement culturel</i>	142
<i>Pas de développement véritable sans éthique</i>	146
2. Une doctrine émancipatrice de l'être humain	150
<i>L'équilibre et la mesure</i>	149
<i>La créativité</i>	150
<i>Le meilleur de soi</i>	152

Chapitre VII

De l'interaction dynamique entre les cultures ethniques et la culture nationale	155
1. Quelle culture?	157
2. Les volets d'une politique culturelle	158
3. De la cohabitation harmonieuse entre ethnies et patrie	163
4. Mais quelles langues pour notre culture?	167
<i>Moyens et infrastructures culturels</i>	171

Chapitre VIII

Pour le Libéralisme Communautaire	175
1. La liberté d'entreprendre	182
2. La fonction régulatrice de l'État-stratège	184
3. Le devoir de solidarité	185
4. Le principe d'interaction entre la liberté et la solidarité	188
5. Le devoir d'ancrage dans nos réalités	189

Conclusion

Trente objectifs pour le Cameroun	193
---	-----

Appel pour l'émergence du Cameroun	203
--	-----

**Tous nos titres et nouveautés sur
www.editionsfavre.com**

